



Brabançon

ASB
Archives

Mars 1975

N° 205

— ériodique Trimestriel

Le
Folklore
Brabançon

Couverture :

La Steenpoort au début du XVIII^e siècle.

Mars 1975

N° 205

Le Folklore Brabançon

ORGANE DU

Service de Recherches Historiques
et Folkloriques de la Province
de Brabant

Rue St-Jean, 4 - Tel. 513.07.50
1000 BRUXELLES

Sommaire

<i>L'affaire François Anneessens,</i> par Maurice THYS	5
<i>Rutger Velpius, imprimeur braban- çon des XVI et XVIIe siècles</i> par R. WELLENS	39
<i>La médaille d'or des architectes bel- ges,</i> par V. MARTINY	49
<i>La fontaine monumentale du Grand Sablon à Bruxelles,</i> par J. MALDAGUE	95
<i>Sur les traces de l'outil,</i> par J.L. VAN BELLE	141

Mars 1975

N° 205

Prix : 35 fr.

Le numéro 205 de la revue

« DE BRABANTSE FOLKLORE »

contient les articles suivants :

Sommaire :

1. *Bleuwt, afgeleden parel van de Brabantse Kempen*, door Jozef LAUWERS.
2. *Een pijnlijke periode uit de geschiedenis van Zichem*, door Michel VAN der EYCKEN.
3. *Bloei en ondergang van de Aarschotse kunstkamer*, door Marcel POLFLIET.
4. *Bedevaartfolklore te Halle*, door Vik WALRAVENS.
5. *Jean-Jacques, zangmeester aan de Collegiale St-Germanuskerk te Tienen*, door Tony BILLEN.
6. *Tiense Spot- en Schimpenamen*, door Paul DEWALHENS.
7. *Boekbespreking*, door Frans WEEMAELS.

Les tables des numéros 201, 202, 203 et 204 de l'année 1974 seront fournies avec le n° 206 de l'année 1975.

L'AFFAIRE

François Anneessens

Assassinat Judiciaire

ou

Acte de Justice ?

par Christian et Maurice Thijs

AVANT-PROPOS

L'affaire Anneessens n'offre aujourd'hui plus aucune obscurité : le terrain a été déblayé et quiconque veut se faire une idée des événements de 1718 lira avec fruit les documents rassemblés et publiés par MM. Gachard et Galesloot. Comme ces deux historiens restent dans une prudente réserve en ce qui concerne le partage des responsabilités, nous avons cru bon de refaire le chemin parcouru et, après analyse, de risquer un jugement sur une affaire qui concerne l'histoire de Bruxelles.

La plupart des récits du procès Anneessens publiés il y a une centaine d'années, souffrent d'un défaut inhérent à la manière dont était conçue l'histoire, l'illusion rétrospective. Anneessens devient une figure de la résistance nationale contre un régime d'oppression étrangère; sa condamnation, un des événements qui jalonnent les progrès de l'esprit d'indépendance qui devait, selon un processus inéluctable, aboutir à la Belgique libre et unitaire de 1830.

Dans cette perspective sacralisante, la personnalité du doyen, par ailleurs très attachante, a pris le pas sur les effets d'une politique dont il n'était que l'agent.

Dans les pages qui suivent, nous avons voulu nuancer cette opinion en réduisant l'affaire Anneessens à ses justes proportions.

Notre propos ne s'adresse pas à un public savant plus rompu que nous aux techniques de la critique historique.

Faisant œuvre de folkloristes, nous nous adressons à l'amateur du petit fait vrai et pittoresque, au touriste curieux qui ne trouve pas toujours son compte dans les grandes synthèses historiques mais qui exige fidélité aux documents, rigueur et précision dans l'exposé.

D'après un témoin oculaire (1), G.D. Van Veen, greffier puis secrétaire de la ville, Bruxelles était en ce mardi dix-neuf septembre de l'an mil sept cent dix-neuf, en état de siège. Pour empêcher toute démonstration hostile au régime, le général comte Wrangel en tant que gouverneur déploya un service d'ordre impressionnant. Dès quatre heures du matin, toute la garnison se dirigea vers les endroits stratégiques. Composée en majeure partie de vétérans de la guerre contre les Turcs, elle était animée de dispositions hostiles à la bourgeoisie au point que son général avait dû interdire sous peine de mort toute tentative de pillage. En ce jour cependant elle avait reçu ordre d'intervenir sans ménagement.

La Grand-Place était occupée par deux escadrons du régiment du Prince Eugène tandis que le reste du régiment s'échelonnait depuis la fontaine des Trois-Pucelles jusqu'à l'hôtel de ville. Au Sablon se trouvait un escadron du régiment du prince de Holstein, un second gardait la place Saint-Jean et la

(1) Le manuscrit relatant les troubles de 1717-1719 est rédigé en langue néerlandaise et est conservé aux Archives du royaume. Il n'est pas signé et c'est L. Galesloot, historien et chef de section aux Archives du royaume qui en découvrit l'auteur lors de ses recherches sur le procès d'Anneessens en 1860.

Vieille-Halle-aux-Blés. A la pointe du jour, un escadron du régiment du marquis de Westerloo devait se trouver au Marché-aux-Grains, pour gagner ensuite l'église de Sainte-Gudule. Un bataillon du régiment de Bonneval stationnait également au Sablon, mais le commandant avait reçu l'ordre d'en détacher cent hommes et un capitaine et de les envoyer dans la rue de Rollebeck dès que le convoi des condamnés se serait mis en route. Un second bataillon de Bonneval avait pris position au Cantersteen pour garder les rues de l'Hôpital, de la Madeleine et autres avoisinantes. Un bataillon du régiment de Wurtemberg avait pris position au Marché-aux-Poulets; un second occupait la place de la Monnaie et un troisième, formant charnière avec le précédent, était rangé près de la fontaine des Trois-Pucelles et dans la rue de la Colline. Deux bataillons du régiment du grand-maître de l'ordre Teutonique étaient détachés, l'un au bas de la rue de la Putterie, vers la rue de la Colline, l'autre à la Place des Wallons. Près de la chancellerie, il y avait un bataillon du régiment de Bade; un autre était rangé sur la place de Louvain. En outre, huit bataillons de grenadiers étaient disposés sur la Grand-Place même, de manière à surveiller chaque rue qui y débouchait. Huit pièces d'artillerie étaient mises en batterie à l'intérieur du parc de la ville, prêtes à intervenir. Les portes et les barrières de la ville étaient fermées. Du haut de la Grosse-Tour (2), deux officiers de confiance surveillaient attentivement toutes les allées et venues. Enfin, surcroît de précaution, le gouverneur avait invité les curés des paroisses à fermer les portes des églises et à trancher les cordes des cloches de manière à éviter tout appel au tocsin.

Sur la Grand-Place, en face de la Maison du Roi, au même endroit où avaient été décapités les comtes d'Egmont et de Hornes (3) se dressaient dans toute leur nudité et leur horreur un échafaud et une potence de grande dimension. En dehors des troupes qui l'occupaient, la place même était quasi déserte. Les Bruxellois étaient trop affligés pour pouvoir assister à ce triste spectacle bien qu'il constitue habituellement un morceau de choix pour la curiosité populaire. L'hôtel de ville était vide

(2) La Grosse Tour ou Wollendries Toren (Tour aux Laines) fut bâtie en 1400 entre la porte de Namur et la porte de Hal. Elle fut démolie en 1807.

(3) 6 juin 1568.



La grosse Tour ou Wollendries

et toutes les fenêtres fermées et masquées. Les chambres des métiers et des serments, disséminées dans les beaux édifices qui entouraient la place, présentaient le même aspect. C'est à peine si çà et là un bourgeois se montrait à une croisée. " Pour moi, dit le greffier Van Veen, je m'étais mis à une fenêtre du cabaret " Le Cygne ", moins dans le dessein de satisfaire ma



« Le Cygne » Grand-Place

curiosité, que pour pouvoir transmettre un jour à la postérité le récit du drame qui allait se passer. "

Tout était donc en place pour le dernier acte de la tragédie.

Bruxelles sous le régime autrichien

On sait que par les traités d'Utrecht et de Rastadt qui mettent fin à la guerre de succession d'Espagne, l'Autriche étendit sa domination sur les Pays-Bas catholiques. Les puissances maritimes avaient, en effet décidé d'opposer une barrière à la France. Louis XIV avait vainement proposé de constituer

la Belgique en état indépendant, soit sous l'électeur de Bavière (4), soit sous le duc de Lorraine (5). Il ébaucha même l'idée, qu'un avenir encore lointain devait réaliser, de reconnaître la neutralité du pays. Mais le plan du roi soleil inspirait trop de défiance pour qu'on l'écût. Faute de mieux, on se rejeta donc sur une combinaison qui tenait compte à la fois des ambitions dynastiques de la maison des Habsbourg en lui donnant la possession des Pays-Bas catholiques, et des intérêts de la Hollande, en lui octroyant le droit d'y entretenir des garnisons.

Et pourtant, d'après Henri Pirenne (6), l'Autriche ne s'était résignée qu'à contre-cœur à un expédient qui soumettait sa souveraineté à une restriction si humiliante. Elle ne tenait aux Pays-Bas que par point d'honneur et n'avait nul besoin de cette annexe lointaine située au point névralgique des ambitions de l'Europe occidentale. Les Pays-Bas catholiques n'avaient d'autre valeur que celle de monnaie d'échange contre une éventuelle possession plus intéressante. Durant les quatre-vingt-cinq ans qu'elle leur appartint, les Autrichiens furent constamment préoccupés du meilleur moyen de s'en débarrasser. La maison d'Espagne, héritière des ducs de Bourgogne et souveraine naturelle des provinces, avait été relativement populaire. Celle d'Autriche imposée à la nation par les convenances de l'Europe, ne le fut jamais. Et ceci est aisé à comprendre lorsque l'on songe qu'à l'époque, l'Autriche n'était en fait qu'un gouvernement se contentant d'administrer le mélange de peuples que les vicissitudes de la politique européenne permettaient à la maison des Habsbourg de grouper sous son sceptre. La Belgique, entrée à son tour dans cet ensemble incohérent, n'eut avec son chef que des rapports administratifs. L'empire ne lui demandait que des impôts, des emprunts et une soumission complète à son autorité

(4) Maximilien-Emmanuel (1662-1726) électeur de Bavière, gouverneur pour compte de l'Espagne des Pays-Bas du sud. Au cours de la guerre de succession d'Espagne, il lutta aux côtés de Louis XIV. Après la bataille de Höchstädt (1704) il dut fuir son pays mais en 1714 il rentra en possession de ses biens.

(5) Charles IV, duc de Lorraine, neveu de Charles III. Ne pouvant se mettre en possession de ses États par suite de l'opposition de Louis XIV, il prit du service en Autriche et fut un des meilleurs généraux de l'Empire; il mourut en 1690.

(6) Pirenne (Henri - 1862-1935) Histoire de Belgique, Bruxelles, La renaissance du livre, 1930, t. III, p. 97.

et à ses représentants. Dès le commencement du régime autrichien, on vit s'élever de nombreuses discussions entre la magistrature et l'autorité militaire. Bien qu'ils n'eussent pas toujours respecté les privilèges, les Espagnols étaient plus initiés aux mœurs et aux coutumes de la bourgeoisie belge que les Autrichiens qui exigeaient obéissance et soumission. Ainsi ne pouvaient-ils comprendre que les habitants pussent prendre les armes sans l'autorisation de gouvernement. Chacune des solennités qu'entourait encore l'appareil guerrier des anciens temps, était pour eux une cause d'alarmes et de soupçons. En voici un exemple : l'incident eut lieu en 1712 à l'occasion d'une procession de Notre-Dame-au-Bois. Les bourgeois de Bruxelles avaient formé quelques compagnies armées pour escorter la statue de la Vierge. Le comte Wrangel, gouverneur de la ville, prit ombrage de leurs exercices et le jour de la procession, envoya son major de place pour surveiller leur conduite. La brutalité de cet officier irrita la foule et seule l'intervention de quelques magistrats évita le pire. Sur rapport du gouverneur, le Conseil d'Etat interdit de telles réunions, mais le magistrat (7) objecta le mauvais effet produit par cette mesure et lui expliqua la cause de ce tumulte : " Ces réunions, dit-il, n'ont jamais donné lieu à des troubles et s'il y en a eu en cette dernière circonstance, la faute en est à l'autorité militaire, car les bourgeois ne sont pas accoutumés d'être gouvernés par des soldats, mais bien par ceux du magistrat qui les ont toujours dirigés par douceur et les traitent de la même manière. "

Charles III (8) devenu par la mort de son frère Joseph Ier (9) empereur sous le nom de Charles VI, donna le gouvernement général des Pays-Bas catholique au prince Eugène de

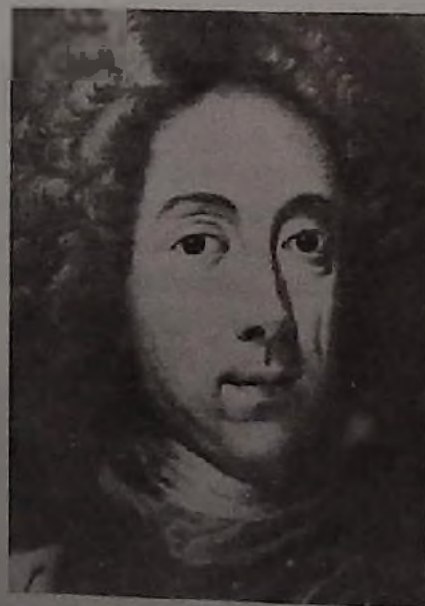
(7) Magistrat = bourgmestre.

(8) Charles III, né en 1685, fut pendant la guerre de succession compétiteur de Philippe V au trône d'Espagne et succéda en 1711 à son frère l'empereur Joseph Ier. Il dut l'éclat de son règne à l'habileté de ses généraux et surtout aux talents du prince Eugène de Savoie. Les dernières années de sa vie furent signalées par des revers. Il mourut en 1740 laissant une fille unique Marie-Thérèse.

(9) Joseph Ier, empereur d'Allemagne, fils de Léopold Ier, né en 1678, mort en 1711. Il soutint son frère Charles VI contre Philippe d'Anjou, qui aspirait à la couronne d'Espagne, apaisa la révolution des Hongrois, introduisit la maison de Hanovre parmi les électeurs, et fit reconnaître toutes les prérogatives de l'électorat de Bohême.



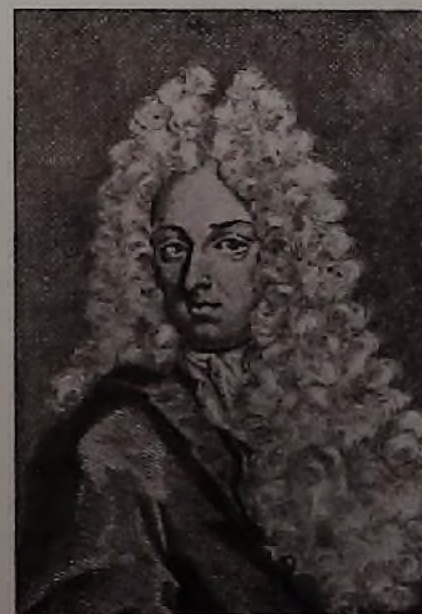
Portrait de Charles VI
(Vienne Kunsthistorische Museum)



Portrait
du Prince Eugène de Savoie

Savoie (10). Celui-ci s'y fit représenter par le marquis de Prié qui fit son entrée à Bruxelles le 16 novembre 1716. En attendant son arrivée, le comte de Königsegg fut chargé de l'administration du pays. Il reçut du magistrat, lors de son arrivée à Bruxelles, un don de 1.000 souverains.

Hercule-Joseph-Louis TURINETTI
marquis DE PRIE



Hercule Joseph Turinetti
marquis de Prié
(Bruxelles, Bibl. Royale -
Cabinet des Estampes)

Le nouveau gouverneur des Pays-Bas catholiques n'était ni Autrichien, ni de souche germanique. Né dans le Piémont, le 27 novembre 1658, il appartenait à une famille piémontaise

(10) *Eugène* (François de Savoie, dit le Prince) fils d'Eugène-Maurice, comte de Soissons et d'Olympe Mancini, naquit à Paris en 1663. Rebuté par Louis XIV, il offrit ses services à l'empereur d'Allemagne, devint généralissime de ses armées, et gagna sur les Français les batailles d'Ochstadt et de Malplaquet. Mort à Vienne en 1736. Il fut nommé par Charles VI, gouverneur des Pays-Bas catholiques mais s'y fit représenter par le marquis de Prié.

de Chieri, qui ne brillait ni par la noblesse, ni par l'opulence. Son père, président du conseil des finances du duc Charles-Emmanuel II de Savoie, avait acheté en 1668 la terre de Priero. Sa mère était une Valperga.

Entré dans la carrière diplomatique il avait démêlé quelques affaires délicates en faveur de l'Autriche auprès de la France et de Rome. Ses talents d'ambassadeur lui valurent de belles récompenses de la part de Charles VI. C'est à la demande du Prince Eugène de Savoie désigné comme gouverneur général des provinces belges mais trop absorbé par les affaires autrichiennes que Prié reçut le titre de ministre plénipotentiaire quasi équivalent à celui de gouverneur général. Dans la suite ses succès diplomatiques furent moins éclatants. Il lui fallut deux années de pourparlers pour obtenir des Hollandais la révision du traité de la Barrière réclamée par nos Etats provinciaux et indispensable à la relance économique de nos régions. Sa mission qui consistait principalement à réorganiser la gestion financière de notre administration, était compromise au départ par l'ignorance dans laquelle il se trouvait de la situation et des besoins économiques des Pays-Bas catholiques. Comme beaucoup d'autres il se heurta à la résistance farouche du Conseil d'Etat garant des privilèges locaux et soucieux de conserver ses prérogatives. Alors Prié décida de s'en passer et administra nos provinces avec des hommes de confiance. L'aristocratie écartée du pouvoir en éprouva un profond ressentiment. A ces difficultés s'ajoutait le fait que le ministre plénipotentiaire menait une vie dispendieuse. Là résidait son point faible.

Nous verrons ce qu'il advint par la suite du marquis de Prié.

L'ancienne organisation municipale de la ville de Bruxelles

Pour bien comprendre ce qui va suivre, il est nécessaire de connaître l'ancienne organisation municipale de la ville de Bruxelles. Dans son ouvrage intitulé "*Documents inédits*"

concernant les troubles de la Belgique sous le règne de l'empereur Charles VI, L. Gachard (11) nous en donne la constitution.

La commune de Bruxelles était représentée par trois membres, savoir : le collège du magistrat, le large conseil, les neuf nations ou corps des métiers.

Le collège du magistrat était composé : 1° de l'amman et du lieutenant-amman, en qualité d'officiers du prince. L'amman présidait, en son nom, à l'administration de la justice et de la police; il devait intervenir dans toutes les affaires qui concernaient le service du souverain et l'intérêt du public; il avait la préséance sur tous les membres du corps; 2° d'un premier bourgmestre, de sept échevins et de deux trésoriers, tirés des familles qui appartenaient aux sept lignages (*geslachten*) : ils étaient nommés par le gouvernement, sur une liste de vingt et une personnes que les lignages eux-mêmes formaient chaque année (12); 3° d'un sous-bourgmestre, de deux receveurs et de six conseillants (*raedtsmans*) tirés des nations; le choix de ces derniers membres se faisait de la manière suivante : après que le premier bourgmestre et les échevins avaient prêté serment, les nations leur présentaient quarante-neuf candidats, un de chaque corps de métier, entre lesquels ils éalisaient d'abord le bourgmestre des nations. Ensuite ils présentaient eux-mêmes aux nations cinq candidats pour la place de receveur (13), que celles-ci étaient en droit de conférer, et, ces deux opérations faites, ils prenaient les conseillants parmi les quarante-sept

(11) Gachard (Louis-Prosper) paléographe et historien, archiviste général du Royaume, naquit à Paris en 1800 et mourut à Bruxelles en l'an 1885. Il fut naturalisé Belge en 1821.

La bibliothèque des archives du Royaume, très insignifiante à l'arrivée de Gachard, prit un développement digne du dépôt. Il fut l'un des promoteurs les plus actifs de la commission d'histoire et il en devint secrétaire de 1850 à sa mort. En dehors de sa collaboration à diverses revues et publications de l'époque, il publia une trentaine d'ouvrages historiques parmi lesquels nous citerons notamment : *Collection de documents inédits concernant l'histoire de la Belgique* - Brux. 1833-1835 - 3 volumes - *Relation des troubles de Gand sous Charles-Quint* - Brux. 1846 - *Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste* - Brux. 1851-1852 - 2 vol. - *Analectes historiques* - Brux. 1856-1871 - 5 volumes - etc...

(12) A la Saint-Jean, en juin.

(13) Des deux receveurs, il y en avait un qui était toujours conservé dans son emploi.

candidats qui restaient. Le sous-bourgmestre, les receveurs et les conseillants avaient chacun la direction de celle des neuf nations à titre de laquelle ils étaient nommés.

Le surintendant et le receveur du canal ne faisaient point partie du collège du magistrat, ces officiers n'ayant été créés que dans le XVI^{ème} siècle : le premier était choisi par le gouvernement; l'autre l'était par les nations, sur une liste de cinq candidats, formée de la même manière que pour les places de receveurs de la ville.

L'aminan et le lieutenant-ammann étaient inamovibles. Les autres membres du magistrat devaient, d'après les chartes de la ville, être renouvelés tous les ans; mais il arrivait assez souvent que le gouvernement les maintint en fonctions pendant un plus long terme.

Le magistrat délibérait le premier, à la pluralité des suffrages, sur les affaires qui exigeaient le concours des trois membres de la ville; ensuite elles étaient portées devant le large conseil (weydenraedt).

Le large conseil, nommé ainsi pour le distinguer du conseil interne formé du sous-bourgmestre et des raedtsmans, se composait, aux termes du règlement du 12 août 1700 dont il sera question plus loin, de douze membres des lignages, ayant rempli les fonctions de premier bourgmestre, échevins, trésoriers et doyens de la draperie (laken gulde), et de douze membres des nations ayant été sous-bourgmestre, receveurs, doyens de la draperie, ou conseillants, les uns et les autres appelés selon l'ancienneté de leur serment, dans l'ordre qui vient d'être exprimé. Avant la réforme introduite en 1700, tous ceux qui avaient exercé l'une ou l'autre de ces fonctions entraient de droit au large conseil.

Le large conseil était convoqué par le magistrat; il décidait les affaires qui lui étaient soumises à la majorité des membres présents. Cette disposition avait été écrite dans le règlement de 1700. D'après celui de 1619, il fallait que plus de la moitié des membres eussent assisté à la séance pour que la résolution fut valable.

Le large conseil ne pouvait mêler à son opinion des objets étrangers à la proposition qui lui avait été faite; mais s'il avait des griefs ou des demandes à exposer, il était libre de le faire dans une remontrance séparée, adressée au magistrat d'abord, et, en cas que celui-ci n'y eût pas égard, au chancelier de Brabant. La même règle existait pour les nations.

Les neuf nations, qui étaient constituées sous l'invocation de Notre-Dame, de Saint-Gilles, de Saint-Laurent, de Saint-Géry, de Saint-Jean, de Saint-Christophe, de Saint-Pierre, de Saint-Nicolas, comprenaient tous les doyens et jurés en exercice des quarante-neuf métiers. Voici le nombre des métiers et celui des doyens ou jurés qui formaient chaque nation :

Notre-Dame,	4 métiers	14 doyens ou jurés
Saint-Gilles,	6 "	18 "
Saint-Laurent,	6 "	16 "
Saint-Géry,	5 "	17 "
Saint-Jean,	7 "	21 "
Saint-Christophe,	4 "	8 "
Saint-Jacques,	7 "	23 "
Saint-Pierre,	5 "	16 "
Saint-Nicolas,	5 "	15 "
Total	49	148

Il y avait des métiers qui comptaient quatre doyens; d'autres trois; d'autres où il y en avait deux; d'autres enfin où il n'y en avait qu'un.

Après que le premier bourgmestre et les échevins avaient prêté serment, ils nommaient les doyens ou jurés qui devaient servir durant le terme de la nouvelle magistrature, sur une liste double de candidats formée par les doyens sortants. Il y avait une exception à cette règle, relativement aux doyens des métiers qui composaient les nations de Saint-Laurent et de Saint-Christophe : ceux-ci étaient élus par le collège du serment de la draperie (laeken gulde), de concert toutefois avec le premier bourgmestre.

D'après la lettre que le gouvernement écrivait au magistrat, lorsqu'il le renouvelait, le bourgmestre et les échevins étaient tenus de prendre l'avis du chancelier de Brabant, avant de nommer le sous-bourgmestre, les receveurs, les conseillants et les doyens : mais le collège échevinal ne se soumettait pas toujours à cette disposition.

Les doyens avaient un arrière-conseil, dont les membres avaient voix délibérative aussi bien qu'eux.

La composition de cet arrière conseil fut modifiée à diverses époques. Avant 1528, tous ceux qui avaient rempli la charge de doyen, en quelque temps que ce fût, en faisaient partie : il fut restreint alors à un nombre de doyens anciens égal à celui des doyens servants, au choix de ces derniers (14). En 1618, la faculté d'en choisir les membres fut ôtée aux doyens; les Archiducs statuèrent qu'il serait toujours composé à l'avenir des doyens venant de sortir immédiatement de service. Enfin, en 1700, le nombre de 148 doyens dont il se composait fut réduit à 49, savoir un de chaque métier; et cet ordre de choses subsista jusqu'en 1794.

Chaque nation élisait un de ses membres, pour mettre à l'amende ceux d'entre eux qui contrevenaient aux règlements : de là le nom de boetmeester (maître d'amende ou syndic), qui lui était donné. Les boetmeesters portaient la parole, au nom de leur nation respective, lorsqu'elles avaient à faire quelque demande au magistrat, ou au chancelier de Brabant.

Une salle particulière était réservée à l'hôtel de ville (15) pour les assemblées des nations. A l'heure indiquée, le magistrat s'y transportait et exposait aux doyens, par l'organe du premier pensionnaire, l'affaire qui était le sujet de leur convocation. Il leur faisait remettre ensuite les actes de résolution des deux premiers membres; puis il se retirait. Alors, les doyens de chaque nation, réunis à leur arrière-conseil, se rangeaient en

(14) Ordonnance de Charles-Quint du 18 juin de 1528. Le vrai but de cette ordonnance, due à l'archiduchesse Marguerite, sœur de Charles-Quint, était de faire cesser l'opposition que le troisième membre formait trop souvent aux pétitions de subsides faites de la part du gouvernement. « J'ai par icelle retiré » l'autorité de la main du peuple » écrivait Marguerite à l'Empereur.

(15) C'était la grande salle dite la salle gothique.

cercle, délibéraient ainsi séparément, sans qu'il leur fût permis de s'aboucher avec les membres d'une nation voisine. Les résolutions étaient prises à la majorité des voix des doyens présents.

L'amman était obligé d'assister aux assemblées des nations, pour veiller à ce que les règlements y fussent observés.

Quelquefois les boetmeesters demandaient à cet officier d'être admis auprès du magistrat, pour en obtenir des éclaircissements que leurs nations jugeaient indispensables, ou bien ils lui exprimaient le désir de pouvoir conférer entre eux sous la couronne (16), c'est-à-dire au milieu de la salle. Ces points leur étaient ordinairement accordés sans observations.

C'était à un huissier de ville qu'était confié le soin de faire le tour de la salle, pour s'enquérir, auprès des différentes nations, si leur résolution était arrêtée. Dans le cas d'une réponse affirmative, le sous-bourgmestre, les receveurs et les conseillants venaient recueillir chacun l'opinion de la nation qu'il représentait, pour en rendre compte ensuite au collège du magistrat, qui faisait dresser acte par un de ses greffiers; après quoi, le magistrat revenait en corps dans la salle des nations, et le greffier y donnait lecture de cet acte, pour garantie de l'exactitude de sa rédaction. Cette formalité remplie, l'assemblée était dissoute.

Il n'était pas permis aux nations de s'expliquer par écrit sur les communications qui leur étaient faites.

Lorsque le résultat de leurs délibérations était un refus de consentement, le magistrat les assemblait derechef pour examiner de nouveau l'objet en discussion et renouvelait cette convocation jusqu'à ce que le consentement fût porté ou qu'il perdît l'espoir de l'obtenir. Il y eut des cas où les nations furent réunies jusqu'à cent fois et toujours infructueusement. D'autres fois, on les vit rester en permanence à l'hôtel de ville pendant

(16) Autrefois une couronne pendait au milieu de la salle. Le 5 janvier 1578, disent MM. Henne et Wauters, les nations replacèrent dans leur salle de réunion la couronne que la reine de Hongrie en avait fait enlever après les troubles de 1532; elles demandèrent et obtinrent ensuite le droit de pouvoir se convoquer elles-mêmes. (Histoire de Bruxelles, tome 1er, p. 475). Dans ces temps de commotions politiques, les nations de Bruxelles étaient devenues toutes puissantes.

ORGANISATION MUNICIPALE DE LA COMMUNE DE BRUXELLES

Collège du Magistrat

Trois membres :

Grand Conseil

Doyens ou jurés des neuf nations.

COLLEGE DU MAGISTRAT			GRAND CONSEIL	DOYENS OU JURÉS DES NEUF NATIONS
Officiers du Prince nommés par le souverain	Représentants des 7 lignages. Nommés par le Gouvernement parmi les 21 candidats présentés par les lignages.	Représentants des Nations. Nommés par le Bourgmestre et 49 candidats présentés par les nations	12 membres des lignages ayant rempli les fonctions de 1er bourgmestre ou trésoriers et doyens des drapiers. 12 membres des nations ayant rempli les fonctions de s/bourgmestre doyens de la draperie ou conseillers.	49 doyens nommés par les Bourgmestres et échevins sur une liste double de candidats formée par les doyens sortants à raison de un doyen par métier.
Amman Lt. Amman	1er Bourgmestre 7 échevins 2 trésoriers.	1 sous-bourgmestre ou bourgmestre 2 receveurs 6 conseillers.		N. Dame 4 arêtières St. Gilles 6 " St. Laurent 6 " St. Géry 5 " St. Jean 7 " St. Christo. 4 " St. Jacques 7 " St. Pierre 5 " St. Nicolas 5 " 49

plusieurs jours pour obtenir ce qu'elles demandaient; elles se faisaient apporter les aliments et ne bougeaient pas en dépit de la nuit.

On appelait les doyens qui formaient les nations : les bonnes gens des neuf nations, " de goeden mannen van de negen nationen "

Ce fut en 1421, après les efforts les plus énergiques, les plus persistants, les plus légitimes et qui aboutirent à une sanglante révolte contre les familles patriciennes qui détenaient toute l'autorité au sein de la commune, que les métiers de Bruxelles s'organisèrent en corps politique et se firent admettre au partage de cette autorité.

Les troubles de Bruxelles et l'arrestation des doyens

Dès l'avènement de Prié, de nombreux dissentiments s'élevèrent entre les nations et le marquis (17) et en premier lieu à propos de quatre réfugiés anglais à qui le marquis, contrairement à l'article 17 de la Joyeuse Entrée, refusait l'asile politique. La tension monta quand sous l'instigation de Gabriel De Haeze, doyen de la nation de Saint-Jean, les nations refusèrent de voter le subsidie ordinaire de 1717 sous prétexte que la ville d'Anvers avait obtenu une remise de sa quote-part. L'affaire fut portée devant une commission qui rejeta les raisons alléguées tout en reconnaissant qu'il était impossible de réclamer le subsidie de 1717 en même temps que ceux de 1715 et de 1716 qui n'avaient pas encore été perçus, et en insinuant qu'un vote rapide pourrait valoir une diminution de ces subsides. Plus tard les doyens refusèrent de donner la liste des candidats parmi lesquels on devait choisir leurs successeurs avant qu'un édit porté en 1704 sur l'administration de la ville fût révoqué. Prié accepta.

(17) La bataille que se livrèrent le marquis et les nations est rapportée de manière détaillée par Henne et Wauters dans leur Histoire de Bruxelles, t. II pp. 173 à 192 en omettant toutefois le revirement des doyens. Pour la levée des vingtlèmes de 1718, il ne fallut pas moins de nonante convocations. L. Galesloot dans Procès de François Anneessens, t. II, pp. 145 à 149 a publié les pièces prouvant jusqu'où allait l'engagement des doyens.

Convoqués le 2 juin 1717 pour faire le serment prescrit par le règlement additionnel du 12 août 1700, les doyens refusèrent (18). Cette ordonnance avait été rendue par le Conseil de Brabant et publiée le 18 août 1700 à la demande du prince-électeur de Bavière Maximilien II-Emmanuel. Redoutant une recrudescence des particularismes locaux, celui-ci avait entrepris de limiter les privilèges de la bourgeoisie en réduisant le nombre des doyens et les prérogatives des nations.

Pour justifier leur refus, les doyens firent valoir que les nations étaient lésées dans leurs privilèges, que ce règlement n'avait jamais été ni signé ni approuvé par Charles II et qu'il n'avait été mis en vigueur que sous l'usurpation du duc d'Anjou (19). Notons en passant que comme le souligne le réquisitoire du procès d'Anneessens, leurs prédécesseurs avaient toujours prêté le serment en question.



Portrait de Philippe V
roi d'Espagne et prince d'Anjou

Reconvoqués les 9 et 10 juin, les doyens promirent individuellement et unanimement de prêter serment sur tous les

(18) cfr. p. 10.

(19) Philippe V d'Espagne.

règlements à condition qu'un décret du Conseil de Brabant leur en intime l'ordre et que les arrière-conseils soient reconstitués comme avant la réglementation. Le Conseil de Brabant rendit deux décrets les 11 et 24 juin les pressant d'obéir. Alors que tout semblait rentrer dans l'ordre, les doyens contre toute attente opposèrent les 26 et 27 juillet un refus inébranlable.

Ils persistèrent dans leur refus tenant tête aux pressions exercées par les deux premiers membres des états de Brabant aux pressantes sollicitations de l'archevêque de Malines, Thomas Philippe de Alsatra, au désir manifesté par le prince Eugène de Savoie et enfin à l'ordre formel exprimé par l'Empereur lui-même. Ils étaient soutenus dans leur opposition par le lecture du "Luyster van Brabant" qui avait, comme nous l'avons dit,



Frontispice du "Luyster van Brabant"
(Bruxelles, Bibl. Royale)

ranimé l'ardeur des partisans de l'autonomie communale. Les décrets du Conseil de Brabant leur paraissaient entachés de nullité parce qu'ils contrevenaient aux libertés et aux privilèges garantis par les Joyeuses Entrées - même celle qui fut célébrée par le marquis de Prié en l'honneur du souverain - et par toutes les chartes concédées antérieurement (20). La politique d'opposition s'avéra momentanément payante pour les nations : profitant de la moindre occasion et de la faiblesse du pouvoir, elles obtenaient concessions sur concessions. Il est clair qu'elles essayaient de récupérer toutes les libertés qui leur avaient été arrachées lors des régimes antérieurs.

Le 24 mai 1718, bien que tout ait été tenté pour les circonvenir, les doyens refusèrent derechef de prêter le serment exigé. Un seul se désolidarisa, l'étainer Van Ypen. Dès que sa défection fut connue, la populace se jeta à sa poursuite. Comme il restait introuvable, la foule courut à la maison du bourgmestre Jean-Baptiste-Aurélien de Walhorn, dit Decker, considéré lui aussi comme traître et se livra au pillage. Le lendemain matin l'émeute n'était pas encore apaisée. Les nations en profitèrent pour durcir leur attitude. Le 19 juillet sous l'ordre du marquis, le Conseil de Brabant fut forcé d'annuler toutes les dispositions prises contrairement aux privilèges en vertu d'un compromis de 1481 statuant " qu'à l'avenir on ne tiendrait aucun compte des mandements, lettres ou actes dont la teneur serait contraire auxdits privilèges..." Contre son gré Prié désavouait implicitement la cour de justice et avalisait une législation que ses juristes auraient à combattre plus tard.

La lecture du décret du Conseil du Brabant n'empêcha pas de graves désordres. Le même jour vers dix heures du soir, une foule excitée s'en prit à la maison du chancelier et à la chancellerie même. Cette explosion de colère se comprend. Tout d'abord

(20) Dans le 2ème tome de *Documents inédits concernant les troubles de la Belgique sous le règne de Charles VI*, M. Gachard publie aux p. 408 à 464 la justification des doyens adressée à l'Empereur en 1719 et les références à toutes les libertés garantissant les droits des nations. L'avocat des doyens n'hésite pas à remonter à des garanties accordées par le duc Henri de Brabant (1234), à Jean Ier (1288), à la charte de Cortenbergh et à la charte Wallonne avec la confirmation donnée par Jeanne et Wenceslas. Le ton particulièrement soumis de cette justification contraste avec l'obstination des doyens en 1717 et en 1718.

l'attitude frondeuse des doyens n'était guère propre à calmer les esprits pas plus que la longueur des tractations entre le gouvernement et les nations. A cela s'ajoute que la situation sociale désastreuse entretenait un climat d'insécurité. Les historiens rapportent sans plus de précisions que des bandes de vagabonds et d'oisifs indifférents à la cause des doyens participaient volontiers aux échauffourées et en profitaient pour piller.

De nouveaux actes de vandalisme eurent lieu le 20 juillet. La populace saccagea entre autres la maison de l'échevin Cano, ami de Decker, la maison du second échevin Lasso, celle d'un pensionnaire des états de Brabant, Vandenbroeck, que deux compagnies de gardes bourgeoises ne parvinrent pas à dégager, celle d'un doyen nommé Van Muylder et enfin le refuge de l'abbé de Dieleghem, tous accusés de trahison à la cause des doyens.

Devant l'ampleur des désordres, Prié proposa au magistrat l'aide de ses troupes. Il était partagé entre le désir d'intervenir et la crainte qu'une telle intervention n'entraîne un affrontement avec les milices bourgeoises dont ses troupes, faute d'effectifs, ne sortiraient pas victorieuses. Par deux fois le magistrat refusa cette aide d'une manière catégorique et même offensante pour le pouvoir. Pour la bourgeoisie la partie était serrée. Les événements prenaient une tournure inattendue qui risquait de lui échapper et justement de provoquer l'intervention des forces armées. Finalement les milices bourgeoises et les troupes autrichiennes purent mettre fin aux actes de brigandage sans affrontement funeste, mais les premières avaient tiré sur la foule et fait des victimes. Fin juillet le calme était revenu mais les relations entre le gouvernement et le marquis restaient tendues. Une dépêche du 25 juillet ne laisse aucun doute sur les intentions de Prié. Il fallait écraser la bourgeoisie, abolir les privilèges et réduire le peuple à la misère pour rétablir l'ordre. Le seul obstacle à la répression était le manque d'effectifs et une certaine résistance de la part d'Eugène de Savoie et de la cour de Vienne à recourir aux moyens extrêmes. Les renforts arrivèrent fin 1718 et début 1719 parmi lesquels des vétérans de la guerre contre les Turcs. Un incident mineur en janvier 1719 permit au marquis, qui cette fois avait interdit toute intervention des milices, de faire occuper la ville militairement, de faire publier

le 11 février un édit contre les vagabonds qui déclencha les perquisitions.

Fort de sa puissance, le ministre put accomplir les actes de vengeance qu'il méditait contre les rebelles. Parmi ceux-ci cinq surtout s'étaient particulièrement compromis : Jean-François Lejeusne, sellier et carrossier, syndic de la nation de Saint-Jean, François Vander Borch, fabricant de draps, syndic de la nation de Saint-Laurent, André Coppens, maître maçon, doyen de la nation de Saint-Nicolas, Gabriel De Haeze, chaudronnier, doyen sortant de la nation de Saint-Jean et François Anneessens, doyen des métiers des Quatre Couronnés.

Conscient de la popularité dont jouissaient les personnalités précitées, Prié se garda à la fois d'agir trop promptement et trop ouvertement.

Du reste, les ordres de Vienne étaient impératifs : l'arrestation devait être discrète et ne soulever aucun tumulte. Prié décida donc de porter un acte d'accusation devant le Conseil de Brabant. Il s'assura en outre de la complicité des colonels Falck et Khevenhuller, clients assidus et donc bien connus des doyens. Le 14 mars, sous prétexte de les entretenir de commandes pour les corps de la garnison, on manda Anneessens et De Haeze chez le colonel Falck qui demeurait rue Sainte-Anne. Tandis qu'ils devisaient, Prié obtenait les décrets de prise de corps et envoyait un capitaine et une petite escorte pour surprendre et arrêter les doyens chez le colonel. Vander Borch et Lejeusne tombaient dans le même piège. Au cours de son procès, Anneessens donna lui-même le récit de cette arrestation qu'il considérait comme illégale : " Quand j'ai été arrêté, le 14 mars dernier vers dix heures du matin dans la rue de Sainte-Anne, chez un colonel des troupes impériales, on n'avait pas encore rendu un décret de prise de corps. Or, qu'on veuille avant tout me faire justice sur ce point. En effet, à peine me trouvais-je chez ce colonel, que je fus mis sous la surveillance de deux mousquetaires qui étaient à la porte, puis l'on me fit passer dans une chambre où je fus gardé par trois autres mousquetaires que commandait un officier. On me dit que j'étais arrêté au nom de Son Excellence le marquis de Prié et du seigneur comte de Wrangel, gouverneur de la ville. Peu de temps après, je fus conduit au milieu d'une escorte



La Steenpoort au début du XVIIIème siècle

militaire avec Gabriel De Haeze, au Sablon, dans un corps-de-garde, où je vis bientôt amener Lejeusne et Vander Borch, et tous quatre nous fûmes conduits dans la prison où je suis par les hommes du prévôt et par des militaires. Je trouvai ici le lieutenant amman, Borschaert, auquel nous demandâmes en vertu de quel droit, de quels ordres nous étions arrêtés. Il nous dit que c'était par ordre du marquis de Prié et du comte de Wrangel. Je lui demandai de m'exhiber ces ordres. Il me répondit qu'il les avait laissés chez lui. Tout cela est formellement en opposition à l'article 1er de la joyeuse-entrée et au compromis du 19 octobre 1481, inséré aux Placards de Brabant, t. I, p. 238 et j'excipe de mes droits à cet égard, ". Mais d'après la correspondance de Prié le décret aurait été lancé avant l'arrestation (21).

Les prisonniers furent conduits à la prison du Steenpoort où le maçon Coppens vint les rejoindre. Cette prison se trouvait dans la rue du même nom, en haut de la rue de l'Escalier. Il en reste des vestiges bien connus des Bruxellois dont une tour appelée " Tour Anneessens ".

D'autres doyens plus circonspects et peut-être prévenus à temps, parvinrent à s'enfuir et évitèrent ainsi le sort de leurs collègues.



(21) cfr. la très intéressante note de Galesloot qui a retrouvé le décret original du Conseil de Brabant, du 14 mars 1719. Cet historien nous dit que l'heure à laquelle il fut rendu n'est pas indiquée mais que le Conseil de Brabant, très scrupuleux, n'aurait pas voulu sortir des voies légales. Par ailleurs, il est arrivé au gouvernement d'arrêter des personnes sans mandat. (Procès de François Anneessens, t. I p. 262 et suivantes).

FRANÇOIS ANNEESSENS



*Portrait de François Anneessens
par Van Orley*

François Anneessens (22) naquit à Bruxelles dans la paroisse de Saint-Catherine, le 25 février 1660, de Josse Anneessens et de Catherine Van Hautem. Il fut admis, comme ardoisier, dans le métier dit des Quatre Couronnés (c'est-à-dire des maçons, des tailleurs de pierre, des sculpteurs et des couvreurs en ardoises). Il était aussi fabricant de chaises en cuir d'Espagne et en cette qualité, il appartient à un métier qui dépendait de la nation de Saint-Christophe et de la gilde de la draperie. Il fut élu en 1698. En 1700, il figure au nombre des quatre commissaires des " suppôts " ou membres du métier des Quatre Couronnés, et, le 26 mars 1706, il fut nommé l'un des trois commissaires chargés de conclure un accord, au nom de cette corporation, avec Mathieu de Saegher, ou de solliciter du magistrat l'autorisation de procéder contre ce maître-maçon.

(22) Les renseignements qui suivent sont puisés dans la Biographie nationale, tome premier.

Quoique ne possédant pas une grande fortune, Anneessens jouissait de la considération publique. Il remplissait fréquemment des fonctions qui le mirent en rapport avec des personnes notables de toute condition. Il devint l'un des chefs-doyens du Grand Serment de l'Arbalète, et fut, tour à tour, receveur de l'église du Sablon et maître de la fabrique de l'église de l'hôpital Saint-Jean. Ses qualités morales éclatèrent lors de son procès, pendant lequel il fit preuve d'une fermeté et d'une patience à toute épreuve. A l'heure de la mort, il déploya un courage qui frappa d'autant plus les esprits qu'il ne s'y mêlait aucune ostentation. Anneessens alliait à une piété sincère un sentiment profond de ses obligations comme citoyen.

La publication du "Luyster van Brabant" exerça évidemment une grande influence sur l'esprit d'Anneessens. On en trouve la preuve dans le souvenir qu'il avait gardé en prison de passages importants de ce livre. Le marquis de Prié l'accusa à tort d'avoir été banni en 1698 ou 1699; s'il prit part aux agitations de cette époque, ce ne fut que d'une manière peu apparente, car son nom ne figura pas alors sur la liste des doyens condamnés ou proscrits. Mais il conserva sans doute un vif ressentiment de l'humiliation que l'on affligea, en 1700, aux nations et métiers de Bruxelles, en leur imposant un règlement qui réduisait considérablement leurs droits et leurs prérogatives. Il ne faut donc pas s'étonner qu'il saisisse l'occasion de provoquer l'annulation de cet acte, qu'il considérait comme un attentat aux droits séculaires de la commune.

Dans les troubles qui éclatèrent en 1717, Anneessens devint nécessairement l'un des auteurs principaux du drame qui se termina par sa mort. Non seulement il était l'un des doyens d'un métier très considéré, mais il devint, en outre, le syndic (en flamand, boetmeester, littéralement le maître des amendes) de sa nation, c'est-à-dire l'organe, le chef des cinq métiers qui constituaient ce que l'on appelait la nation de Saint-Nicolas.

Anneessens réunissait les qualités nécessaires pour remplir ces importantes fonctions de manière à satisfaire ses commettants. " Quoiqu'il ne fût qu'un artisan et de médiocre extraction, dit la Gavette de Rotterdam du 25 septembre 1719, il avait une éloquence naturelle, beaucoup de lecture et une parfaite connaissance des lois et des privilèges du pays, qu'il avait soutenus, mais avec trop d'ardeur. " Une lettre du marquis de

Prié atteste l'exactitude de ce portrait, mais en attribuant au doyen des intentions qui étaient loin de son esprit. " Ayant beaucoup lu, dit le marquis, et étant un demi-savant, il avait assez de présomption et d'orgueil pour s'imaginer qu'il aurait pu mener le peuple de cette ville selon ses vues, et tenir tête au gouvernement sous le prétexte spécieux de maintenir les privilèges. Il s'était érigé en oracle ou, pour mieux dire, il égarait par ses discours, d'abord sa nation et ensuite les autres. Les réponses qu'il fit prouvent qu'il s'était figuré qu'il ne pouvait pas être condamné pour avoir soutenu les intérêts et les privilèges de la bourgeoisie. "

On a reproché à Anneessens d'avoir été l'instigateur des scènes de désordre et de pillages auxquelles une partie de la population de Bruxelles se livra en juillet 1718, mais il ressort à l'évidence des pièces du procès que celui-ci fit l'impossible pour prévenir et arrêter les pillages. Il prit lui-même les armes, courut de maison en maison pour réunir les gardes bourgeoises et passa plusieurs heures à la chancellerie, afin de la préserver. Il était si peu de connivence avec les émeutiers que ceux-ci le menacèrent de brûler sa maison si l'acte, que le Conseil de Brabant avait rendu, n'était pas conforme mot à mot avec la dernière requête présentée au nom des " nations ".

On reprocha également à Anneessens d'avoir répondu à cette question : " Voyez donc dans quel état tout cela se trouve ! " par ces mots : " Ce n'est pas assez, morbleu ! Ce n'est qu'une récompense bien méritée " et d'avoir proféré ces paroles avec une satisfaction mal déguisée. Le misérable qui attribua au doyen ces paroles criminelles se rétracta ensuite et se borna à affirmer qu'il s'était trouvé, après le pillage, avec Anneessens dans un cabinet de la chancellerie. Néanmoins le coup était porté et le ressentiment du Conseil de Brabant contre le tribun populaire ne pu que s'accroître lorsque ses membres entendirent formuler contre lui le reproche d'avoir contribué à la dévastation du lieu de leurs séances, du sanctuaire même de la justice.

Anneessens avait été marié trois fois. Il épousa successivement : le 18 février 1681, Jeanne-Marie Eydelot, qui mourut le 18 février 1686; le 8 mars 1687, Florence Gilson, qui décéda le 7 décembre 1702, et, le 17 novembre 1703, Françoise Govaerts. Sa première femme lui donna un fils, Egide, qui se maria le 15 juillet 1713, à Anne-Françoise Bernaerts, et une

filles Anne-Marie, qui devint la femme de l'ardoisier Bulincx. Il eut de Florence Gilson quatre enfants : l'architecte Jean-André Anneessens, dont nous parlerons ci-après; Nicolas-Joseph, qui s'allia, le 24 février 1718, à Marie-Florence Gilles; Marie-Anne et Ange-Albert. Sa troisième union resta stérile.

La famille du doyen partageait les idées de son chef et son attachement aux privilèges de la commune. A en juger par la déposition du syndic Willems, sa dernière femme et ses filles regardaient avec le dernier mépris ceux des chefs des métiers qui avaient cédé aux injonctions ou aux obsessions des membres du gouvernement. L'architecte Anneessens demanda en vain l'élargissement de son père sous caution. Il était loin de se douter de l'acharnement avec lequel le marquis de Prié poursuivait sa victime et des manœuvres de toute espèce qui étaient employées pour pousser le Conseil de Brabant dans les voies de la rigueur. Françoise Govaerts ne put même obtenir du tribunal qu'on laissât raser le prisonnier, et celui-ci dut marcher à la mort sans avoir la consolation de dire aux siens un suprême adieu.



La façade de la maison où demeurait Anneessens, rue de l'Hôpital 17, à Bruxelles

L'Instruction du Procès

(Les détails, ruses, pressions exercées par Prié dans l'instruction du procès sont tirés de la correspondance du marquis, des réponses d'Eugène de Savoie et des rapports des conseillers chargés de la tâche).

Comme nous l'avons écrit précédemment Prié avait saisi le Conseil de Brabant du soin de juger les inculpés. C'était, en effet, le principal corps judiciaire du duché. Il était composé de seize conseillers, répartis dans deux chambres, dont la composition était soumise au chancelier qui les présidait. Il jugeait au civil et au criminel. Sa juridiction s'étendait non seulement au duché de Brabant et au marquisat d'Anvers, mais encore au duché de Limbourg et aux pays dits d'Outre-Meuse. Ses arrêts demeuraient sans appel, sauf en cas de recours à la grande révision. Entre autres, la connaissance des cas royaux lui appartenait exclusivement dans toute l'étendue de la juridiction. Et comme il s'agissait en l'occurrence de sédition et de lèse-majesté, il lui appartenait de mettre en jugement les doyens arrêtés. La grande révision dont nous parlons plus haut s'appliquait uniquement aux causes civiles et non aux causes criminelles. En fait, Anneessens et ses co-accusés n'avaient aucun recours contre le jugement qui serait rendu et le droit de grâce appartenait exclusivement à l'empereur.

Comme dans toute action judiciaire l'instruction du procès qui nous occupe devait être confiée à l'office fiscal ou ministère public, représenté à cette époque au conseil de Brabant par Antoine François Charliers et par Guillaume de Hemptines, procureur général. Ces deux magistrats avaient déjà rempli la même tâche en 1700 lorsque l'électeur de Bavière fit poursuivre les doyens des métiers qui s'étaient compromis lors de troubles survenus à Bruxelles en 1698 et en 1699. Sous prétexte de maladie ou craignant de se rendre odieux aux yeux des Bruxellois, de Hemptines se refusa et laissa agir seul son collègue Charliers, magistrat compétent et laborieux, mais en même temps dur et inflexible. Il était né à Overijse le 12 juillet 1650, seigneur de Borch-Gravenbroeck, Buisseret, Odomont, etc... Il fut d'abord avocat, puis conseiller surnuméraire au conseil de Brabant et devint conseiller avocat fiscal le 28 mars 1691. Il

passait aux yeux de ses contemporains pour un sujet rompu aux affaires du palais mais aussi pour un juge impitoyable. Lors des troubles qui ensanglantèrent Bruxelles, il avait été la visée de la populace. Il dut même quitter sa maison et chercher refuge dans un couvent, sa vie étant en danger. Dans ces conditions, on comprendra aisément que dans l'acte d'accusation qu'il rédigea il eut le souci de charger autant que se peut les inculpés.

Le procureur général de Hemptines s'étant récusé, il appartenait au conseiller, dernier nommé, d'instruire les clauses criminelles et de les mettre en état d'être jugées. Cette tâche revint à Philippe Clériarde Duchesne, qui devait sa nomination au marquis. Il était né à Bruxelles et venait à peine d'être investi dans sa charge.

Malgré tout, Prié n'avait qu'une confiance limitée dans les agissements des magistrats brabançons. Non content de faire lui-même les plus vives instances pour stimuler leur ardeur, il voulut se faire remplacer auprès d'eux par une personne complètement à sa solde. Il fit donc appel au conseiller d'Etat Hubert de Tomheur qui malgré son origine bruxelloise était complètement à sa merci. Ce dernier reçut pour instruction d'accélérer la procédure et d'en presser le dénouement. Grâce à ces trois personnages et au bourgmestre de la ville, messire Walhorn, dit Decker, haï des Bruxellois et le leur rendant bien depuis le pillage de sa maison, le marquis était régulièrement tenu au courant du progrès de la procédure. Il désirait que cette affaire se terminât au plus vite. Le camouflet reçu du Prince Eugène de Savoie par sa lettre du 31 mai 1719, lui reprochant d'avoir fait appel à des officiers pour des "odieusités" avait refroidi la joie de son triomphe, mais par contre augmenté son désir d'en finir avec Anneessens et ses compagnons. Le premier surtout restait l'objet principal de son courroux. Il le soupçonnait d'être de connivence avec les bourgeois et la noblesse pour saboter son autorité aussi demanda-t-il au Conseil de faire appliquer la torture aux doyens pour les obliger à dévoiler le nom de ceux qui les avaient instigués et conseillés et qui, par conséquent, portaient l'entière responsabilité des troubles. Le Conseil ne fit pas droit à cette demande estimant que les aveux d'Anneessens suffisaient à entraîner sa condamnation. Le recours à la torture s'avérait dès lors inutile. Les membres du Conseil de Brabant ne

firent cependant pas ouvertement preuve de mansuétude à l'égard des inculpés. Ils leur refusèrent d'abord l'assistance d'avocats et de procureurs les traitant comme auteurs d'un crime de lèse-majesté. Ils leur refusèrent aussi la possibilité de s'expliquer par écrit.

Pendant les six mois et cinq jours que dura leur emprisonnement, les doyens furent tenus au secret le plus rigoureux au point de ne pouvoir rencontrer ni leur famille ni leurs amis. On poussa même la rigueur jusqu'à les empêcher de faire leurs pâques. Le marquis ayant su qu'ils se montraient de temps en temps aux fenêtres de la prison, pendant que des processions passaient dans la rue et qu'ils usaient de cette liberté pour crier et parler aux passants de leur connaissance, ordonna que l'on occultât presque entièrement les fenêtres de leurs cachots. Le caractère odieux de ces mesures indignait même ceux qui s'étaient montrés opposés aux doyens. Un prédicateur augustin osa s'élever ouvertement dans un sermon prononcé à Sainte-Gudule, contre l'iniquité de cette procédure et la barbarie des traitements qu'on leur infligeait. Les poursuites dirigées contre ce religieux n'intimidèrent pas le clergé. D'autres ecclésiastiques parlèrent dans le même sens du haut de la chaire de vérité.

Enfin les amis et les familles des accusés ne restèrent pas non plus inactifs. Le 22 avril Josse Van Laethem, doyen du métier des charpentiers, accompagné de trois ou quatre autres doyens de la nation de Saint-Nicolas se rendit chez le magistrat pour l'informer de l'intention qu'avaient les nations d'adresser une requête aux Etats en faveur des prisonniers. Celle-ci fut présentée au nom des épouses des détenus. Elles se plaignaient du traitement infligé à leur mari à l'encontre des lois et des privilèges du Brabant et suppliaient les Etats d'intercéder en faveur de l'élargissement des prisonniers. Dans leur séance du 25 avril, les Etats décidèrent qu'il ne serait pas donné suite à cette requête, attendu qu'elle n'était pas signée. Le lendemain, elle fut représentée dûment signée mais à nouveau rejetée sous prétexte qu'elle contenait des expressions peu modérées qui pourraient nuire aux prisonniers. Ils autorisèrent cependant leur Députation permanente à examiner si, dans le procès criminel intenté aux doyens, on s'était conformé aux anciens usages et au style accoutumé en pareilles procédures et à faire les démar-

ches nécessaires tant auprès du chancelier qu'auprès de l'office fiscal afin que le procès fût expédié le plus promptement possible.

L'avocat Descartes rédigea, au nom des nations, une supplique qui fut présentée au marquis de Prié. Le ministre refusa de la prendre en considération à moins qu'en même temps, ceux à charge de qui le Conseil de Brabant intentait une action de justice, n'en présentent une sous leurs noms et signatures en due forme et avec la soumission et le repentir requis. Forts de leur innocence, les inculpés refusèrent une démarche qu'ils jugeaient avilissante.

Les nations envoyèrent une nouvelle requête à Vienne qui resta lettre morte.

Comme il arrive toujours lorsqu'une cause célèbre tient le public en émoi, celle des doyens défrayait toutes les conversations et débordait même de nos frontières. La curiosité du public était d'autant plus grande que les arrêts qui allaient être prononcés contre les doyens pouvaient avoir de fâcheuses conséquences. Mais, on craignait peu pour la vie des accusés. Ni les ministres des puissances étrangères résidant à Bruxelles, ni la noblesse ne croyaient qu'il y aurait un arrêt de mort. De son côté la bourgeoisie était persuadée que le pouvoir n'oserait jamais répandre le sang d'un doyen de Bruxelles. Cette assurance attisait la colère de Prié qui écrit : " Tous ces préjugés marquent le peu de zèle qu'il y a ici dans la généralité pour ne pas dire la mauvaise disposition des esprits, pour le bien du service de Sa Majesté. Cela fait voir aussi combien il est nécessaire qu'on donne un exemple rigoureux de justice qui contienne cette bourgeoisie par la crainte, et la détrompe de la fausse opinion où elle a été par l'indulgence que l'on a eue, du temps passé, pour de pareils cas de sédition, que le gouvernement n'osera jamais punir les bourgeois du dernier supplice, et que l'on continuera à user des moyens de douceur et de clémence à leur égard. " (23)

Informé que l'instruction du procès était enfin terminée et que le conseiller Duchesne allait en faire rapport au Conseil, Prié fit venir chez lui Charliers et de Tombeur pour " voir ce

qu'il y avait encore à faire pour animer et envoyer le Conseil de Brabant à procéder avec toute la vigueur de justice dans les sentences qu'ils doivent prononcer à l'égard de toutes ces causes criminelles qui ont été intentées... " (Lettre du 31 juillet 1719).

Charliers soutenu par Tombeur lui conseilla d'écrire une lettre dans laquelle, au nom de l'Empereur, il leur intimait l'ordre d'envoyer une relation exacte des excès commis, preuves à l'appui, qui serait ensuite envoyée à Vienne. Ce document serait lu au Conseil de Brabant : " J'ai donc écrit la lettre dont je joins ici la copie (A) au conseiller rapporteur et aux fiscaux, afin de faire faire une plus sérieuse réflexion à tous ceux du Conseil de Brabant, lorsqu'ils sauront que Sa Majesté Impériale sera informé de tous les excès qui ont été commis, et des preuves qui résultent contre les criminels par l'instruction desdits procès qui a été faite par l'office fiscal. Le conseiller Duchesne l'a communiquée, ce matin, par manière de confiance, à ses collègues ce qui a étonné plusieurs, et a produit un bon effet, selon que le sieur Charliers vient de me rapporter " (Lettre du 31 juillet 1719). Un bon effet d'après Charliers. Mais, en même temps, cette lettre qui devançait les ordres de l'Empereur mettait les autres conseillers en garde contre la pression croissante exercée par le marquis sur le déroulement de la procédure si bien que Charliers et Duchesne durent reconnaître quelques jours plus tard " qu'ils n'auraient pu rien découvrir à l'égard des sentiments des conseillers, puisqu'ils se tenaient jusqu'ici dans un grand silence, et que cela ne pourrait se reconnaître que quand l'on viendra à opiner; que le succès était incertain, etc...

Continuant sur sa lancée, Prié alla jusqu'à menacer ses " fidèles " conseillers de l'intervention de conseillers auliques et autrichiens pour superviser la procédure du Conseil de Brabant, et de rapporter à Son Altesse Sérénissime le comportement des conseillers en question.

(à suivre)

(23) Lettre du 8 juin 1719.



RUTGER VELPIUS

IMPRIMEUR BRABANÇON
DES
XVI^e ET XVII^e SIÈCLES

Robert Wellens

L'imprimerie conquiert une place importante dans la vie sociale des Pays-Bas au XVI^e siècle. Les ateliers typographiques se multiplièrent rapidement et un grand nombre d'imprimeries qui se fondèrent alors dans les grandes villes se développèrent et fleurirent pendant plusieurs générations. Tel fut le cas de la maison Velpius. La famille des imprimeurs Van Velpen ou Velpius occupa une place importante dans l'histoire de l'imprimerie aux Pays-Bas. Le plus illustre représentant en fut sans conteste Rutger ou Roger Velpius qui travailla à Louvain, introduisit l'art typographique à Mons et termina sa carrière à Bruxelles comme imprimeur de la Cour. Son père, Renier Velpius, originaire de Diest, exerça le métier d'imprimeur à Louvain pendant une trentaine d'années. Il publia des ouvrages en français, en latin et en flamand, des pièces officielles telles que placards, édits et ordonnances et un grand nombre de thèses universitaires.

Né à Louvain vers 1540, Rutger Velpius apprit le métier d'imprimeur dans l'atelier de son père. Il fut aussi associé au travail d'un autre imprimeur louvaniste, Jean Maes. Déjà établi du vivant de son père, il fut d'abord libraire et éditeur. Les lettres d'admission de Rutger Velpius sont datées du 24 octobre 1564 et un privilège d'impression du 9 août 1565 le qualifia de libraire juré de l'Université de Louvain. Velpius se maria vers 1567. Il épousa Catherine Waen, fille de Jean Waen, d'origine écossaise. Ce dernier avait obtenu la permission de vendre des livres à Louvain par acte du 9 octobre 1546 et tenait bouti-



Fig. n° 1. Marque typographique utilisée par Rutger Velpius à Louvain et à Mons. — Copyright Bibliothèque royale Albert Ier, Bruxelles, Réserve Précieuse, L.P. 1913 A.

que de libraire. La Bibliothèque royale Albert Ier conserve 11 impressions de Jean Waen pour la période entre 1547 et 1562. Sa maison était située rue de Namur, à l'enseigne du « Château de l'Ange ». Il est probable que Rutger Velpius continua les affaires de son beau-père, car il s'installa à la même adresse et la conserva pendant une quinzaine d'années jusqu'à son départ pour Mons.

A sa profession de libraire, Velpius joignit bientôt la pratique de la typographie. Il reçut le certificat d'imprimeur juré le 20 juillet 1570, après un examen passé devant l'imprimeur anversois Aimé Tavernier, commis à cette charge par Christophe Plantin. Le document qui lui fut délivré déclarait qu'il connaissait bien le latin, le français et le flamand et quelque peu le grec. L'épreuve à laquelle Velpius dut se soumettre était une conséquence d'une ordonnance de Philippe II du 19 mai 1570 qui instituait la charge de prototypographe dans les Pays-Bas. Le titulaire de cette nouvelle fonction devait examiner ceux qui voulaient exercer l'art d'imprimer des livres et des gravures. Le 10 juin 1570, Christophe Plantin fut désigné comme prototypographe et entra immédiatement en fonction. Assisté d'un ou de deux maîtres-typographes, il octroyait des lettres d'examen, rédigées ensuite par un notaire, puis confirmées par le roi ou son lieutenant.

A Louvain, Rutger Velpius employa deux marques : une grande et une petite. La première se présente sous la forme d'un grand cartouche Renaissance, au milieu duquel s'élève une tour crénelée surmontée de l'ange exterminateur remettant l'épée au fourreau; au seuil de la porte, deux femmes, représentant la Justice et la Paix, s'embrassent. Au-dessus d'elles court une banderolle portant l'inscription « Justitia et pax osculate sunt. Psal. 84 ». De chaque côté du cartouche, un homme sauvage tenant une palme est représenté; aux angles, vases ou guirlandes de fruits et, au bas, les armoiries de la ville de Louvain (fig. n° 1). La marque de petite dimension était plus simple : dans un cartouche Renaissance, la Justice et la Paix, de face, drapées à l'antique, se donnent le baiser. Au-dessus de ce groupe, une banderolle portant les mots « Justitia et pax ». Aux angles, des guirlandes de fruits et, en haut, deux amours à mi-corps tenant une palme. Au bas du cartouche, les armoiries de Louvain.

L'exécution typographique des impressions de Rutger Velpius à Louvain est celle d'un bon atelier du temps; certains de ses livres étaient illustrés de gravures sur bois. Trente-cinq impressions de Rutger Velpius à Louvain sont conservées à la Bibliothèque royale Albert Ier à Bruxelles.

Comme son père, Rutger Velpius imprima de nombreuses pièces officielles, notamment des placards, suite à un privilège spécial du 26 juillet 1578 (fig. n° 2).

ORDONNANCE
OV PLACCART
DE NOSTRE SIERE LE

Roy, par laquelle sa Ma^{te} a ordonné & stabilie
son Conseil & Chancellerie de Brabant, dedans la
Ville de Louvain, Chiefville de Brabant. Reuo-
quant, & cassant le Conseil, & Chancelle-
rie, qui a esté par devant ordonné en
la ville de Bruxelles.



Imprimé en Louvain par Rutger Velpius Libraire
Juré au Chateau de l'Ange.
ANNO 1578.
Avecq Privilege de sa Ma^{te}

Fig. n° 2. Page de titre d'un placard imprimé par Rutger Velpius à Louvain en 1578. — Copyright Bibliothèque royale Albert Ier, Bruxelles, Reserve Précieuse, L.P. 1913 A.

En 1580, Velpius quitta Louvain pour aller s'établir à Mons. Il y était installé à la date du 31 mai 1580. Son arrivée marqua les débuts de l'imprimerie dans la capitale du Hainaut. L'imprimerie ne prit naissance à Mons qu'à une époque assez tardive. Avant 1580, il y existait déjà des libraires qui vendaient des livres imprimés pour eux dans d'autres centres, surtout à Anvers. Mons n'était pas le siège d'une université, mais elle possédait un collège renommé, le collège de Houdain, établissement d'humanités fondé en 1545 par le magistrat urbain. Le manque de livres et la difficulté de s'en procurer furent parmi les raisons invoquées par les autorités montoises et le recteur du collège de Houdain, lorsqu'en 1579, ils sollicitèrent de Philippe II l'autorisation d'introduire l'imprimerie à Mons. Elle leur fut accordée par lettres patentes datées de Maestricht le 14 janvier 1580. Un autre élément favorisa la naissance de l'art typographique à Mons: le prince de Parme, Alexandre Farnèse, installa provisoirement le siège du gouvernement à Mons, alors que la plupart des villes des Pays-Bas étaient agitées par les troubles. Il arriva à Mons le 24 avril 1580 et y resta plusieurs mois. Dès lors, la capitale du Hainaut ne pouvait plus se passer de presses, car il en fallait pour publier les actes du prince.

A Mons, Rutger Velpius s'installa dans une maison sise sur le « Nouveau Marché », que la ville avait fait aménager à ses frais pour servir d'habitation et d'atelier à l'imprimeur. En 1581, il transféra son établissement rue Neuve. Pendant les cinq années que dura le séjour de Velpius à Mons, une quarantaine d'ouvrages rédigés en français, en latin et en anglais sortirent de ses presses, surtout des documents officiels et des textes politiques, des relations sur les événements du temps et des pamphlets, dont « Le Renart découvert » qui illustrait la campagne de dénigrement lancée contre Guillaume le Taciturne. Tous les pamphlets publiés par Velpius au cours des années montoises de sa carrière furent autant d'appels à la vengeance et au crime contre le prince d'Orange.

Velpius conserva pour Mons la vignette qu'il avait précédemment utilisée à Louvain et qui rappelait l'enseigne du « Château de l'Ange » que portait dans la ville brabançonne son établissement typographique.

Au commencement de l'année 1585, Rutger Velpius quitta Mons pour Bruxelles. Peut-être estima-t-il que la capitale des Pays-Bas offrait un champ plus vaste à son activité. Toutefois, on peut se demander si Velpius ne fut pas surtout un agent du pouvoir et un protégé du gouvernement, dans la mesure où il le suivit dans ses diverses pérégrinations. Il est curieux de remarquer que Velpius arriva à Mons peu après Alexandre Farnèse et qu'il s'installa à Bruxelles dès que l'ordre y fut rétabli et que la ville redevint le siège du gouvernement des provinces



Fig. n° 3. Marque typographique utilisée par Rutger Velpius à Bruxelles. —
Copyright Bibliothèque royale Albert Ier, Bruxelles. Réserve Précieuse.
L.P. 1129 A.

SERMON
F V N E B R E
 FAICT PAR LE REVER^{me}
 EVESQUE DE NAMVR, MESSIRE
 IACQUES BLASEVS, AVX FVNE-
 RAILLES DV TRESPATHOLIQUE,
 tresault & trespuissant Prince & Monar-
 que Philippe 2. Roy des Espagnes &c.
 CELEBREZ EN BRVSSELLES EN
 l'Eglise de S^{te}. Coedele, le dernier iour de Decembre, de l'An 1598.
 En la preséce du Seren^{te}. Prince André Cardinal d'Au-
 strice, Gouverneur des Pays bas, Cap. Gen. &c.



A BRUXELLES.
 Par Rutger Velpius, Libraire & Imprimeur iuré à
 l'Aigle d'or pres la Court, l'An, 1599.
 Avec Privilège.

Fig. n° 4. Page de titre d'une impression bruxelloise de Rutger Velpius. —
Copyright Bibliothèque royale Albert Ier, Bruxelles. Réserve Précieuse.
L.P. 1129 A.

du Sud. Peu après l'arrivée de Velpius à Bruxelles, la place d'imprimeur du roi devint vacante, suite au décès de Michel Van Hamont, survenu le 24 octobre 1585. La situation était donc favorable pour Velpius, d'autant plus que l'unique confrère de Van Hamont, Jean Van Brecht, imprimeur de la régence calviniste, dut cesser ses activités en 1586. Velpius rencontra néanmoins un rival en la personne de Jean Mommaert, rentré de Salamanque en Espagne où il avait séjourné pendant les troubles. Le 31 juillet 1585, il obtint l'autorisation de s'établir comme imprimeur libraire et brigue, ainsi qu'un imprimeur anversois, Guillaume Van Parijs, la place de Michel Van Hamont. Ils ne furent choisis ni l'un ni l'autre, car la charge d'imprimeur du roi fut confiée à Rutger Velpius. Devenu l'imprimeur officiel, Velpius acheta une propriété dans le haut de la ville, « L'Aigle d'or », Montagne de la Cour, à deux pas du palais. Il accomplit sa dernière étape en acquérant la bourgeoisie le 4 janvier 1586. Vers la même époque, il entra dans la confrérie de Sainte-Croix, érigée en l'église Saint-Jacques-sur-Coudenberg.

Dès son installation à Bruxelles, Velpius abandonna complètement son ancienne vignette et adopta une marque représentant dans un cartouche une aigle bicéphale éployée chargée en cœur d'un crucifix avec la légende : « Sub umbra alarum tuarum protego nos » (fig. n° 3). Il utilisa aussi une petite marque à l'aigle noire et une marque à l'aigle blanche. Il est difficile de se faire une idée précise de l'activité de Velpius dans le domaine de l'impression. Signalons toutefois que la Bibliothèque royale Albert Ier à Bruxelles possède 170 impressions bruxelloises de Rutger Velpius pour la période s'étendant de son départ de Mons à 1600. Il publia un grand nombre de pièces officielles et de circonstance (fig. n° 4) ainsi que des livres en tout genre, notamment des œuvres d'auteurs espagnols : Pedro Cornejo, Juan-Vicente Peliger, les traités militaires de Sancho de Londoño et de Diego de Salazar, et, en 1607, une édition du « Don Quichotte » de Cervantes. En 1598, Rutger Velpius, à l'approche de la vieillesse, s'associa à son gendre Hubert Anthoine, qui avait épousé sa fille Catherine en novembre 1594. Ils profitèrent de la cessation des hostilités et de la Trêve de Douze Ans pour multiplier les productions de leur atelier typographique et développer leurs affaires. Velpius resta à la tête de la firme pendant dix-sept ans, jusqu'à sa mort survenue en 1614 ou 1615. Rutger Velpius, de même que Jean Mommaert, ouvrit une période importante dans l'histoire de la typographie bruxelloise. Fondateurs de maisons puissantes et durables, ils restèrent les seuls à satisfaire jusque vers 1620, les besoins d'une clientèle toujours plus nombreuse.

Robert Wellens
Chef de Section aux Archives Générales
du Royaume à Bruxelles.

BIBLIOGRAPHIE

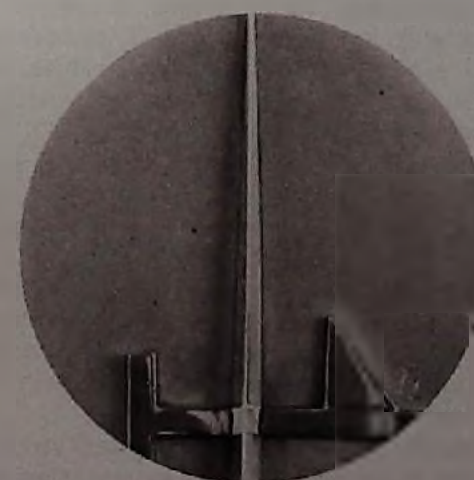
R. Chalon, *Rutger Velpius, imprimeur à Mons*, dans « Bulletin du Bibliophile belge », t. Ier, 1845, p. 9-12. — E. Van Even, *les imprimeurs Velpen (1539-1880)*, dans « Bulletin du Bibliophile belge », t. IX, 1852, p. 317-319. — A. Wauters, *Documents pour servir à l'histoire de l'imprimerie dans l'ancien Brabant*, dans « Bulletin du Bibliophile belge », 2^e série, t. III, 1856, p. 73-74. — H. Rousselle, *Annales de l'imprimerie à Mons depuis 1580 jusqu'à nos jours*, Mons, Bruxelles, 1858, p. 41-44, 48, 127-152. — J.-B. Vincent, *Essai sur l'histoire de l'imprimerie en Belgique depuis le XVe jusqu'à la fin du XVIIIe siècle*, dans « Bulletin du Bibliophile belge », 2^e série, t. VI, 1859, p. 174. — Ch. Ruelens, *La Confrérie de Sainte-Croix à Bruxelles*, dans « Revue d'Histoire et d'Archéologie », t. II, 1880, p. 222. — A. Pinchart, *Confrérie de la Sainte-Croix à Bruxelles*, dans « Archives des Arts, Sciences et Lettres », 1^{ère} série, t. II, Gand, 1883, p. 155. — Ph. Rombouts, *Certificats délivrés aux imprimeurs des Pays-Bas par Christophe Plantin*, Anvers, Gand, 1881, p. 13 (Maatschappij der Antwerpsche Bibliophilen, n° 10). — P. Bergmans, *Une curiosité bibliographique. Sur un pamphlet imprimé à Mons en 1580*, dans « Annales du Cercle Archéologique de Mons », t. XXIII, 1892, p. 154-157. — A. Vincent, *Les Velpius imprimeurs et libraires*, dans « Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique », t. VII, 1908, p. 415-427. — P. Verheyden, *Drukkers actrooien in de 16^e eeuw*, dans « Tijdschrift voor Boek- en Bibliotheekwezen », t. VIII, 1910, p. 220-221. — E. Poncelet et E. Matthieu, *Les imprimeurs montois*, Mons, 1913, p. 6-10 (Société des Bibliophiles belges séant à Mons, n° 35). — A. Vincent, *La typographie en Belgique (sauf Anvers) au XVI^e siècle*, Bruxelles, 1926, p. 14, 20-21, 35-36. — A. Vincent, *L'imprimerie et l'édition à Bruxelles au XVI^e siècle* (Catalogue d'exposition), Bruxelles, 1942, p. 76-102. — Fr. Schauwers, *Druk en uitgave te Brussel in de XVI^e eeuw*, dans « De Gulden Passer », t. XX, 1942, p. 295. — P.-E. Claessens, *Les Velpius et les Anthoine-Velpius, 1542 à 1689* dans « Brabantica » t. II (1^{ère} partie), Bruxelles, 1957, p. 337-342. — J. Peeters-Fontainas, *Bibliographie des impressions espagnoles des Pays-Bas méridionaux*, 1985, 2 vol. — Chr. Piérard et P. Ruelle, *Les premiers livres imprimés à Mons*, Mons, 1988 (Société des Bibliophiles belges séant à Mons, n° 45). — E. Cockx-Indestege et G. Glorieux, *Belgica typographica, 1541-1600*, t. Ier, *Bibliotheca Regia Bruxellensis*, Nieuwkoop, 1988, p. 559-562, 581-582, 587-588.

Dans le feuillage
 un rêve
 restait caché
 parlant d'amour
 avec l'obscurité
 quand vint à passer
 une sylphide
 qui noua dans son voile
 l'enchantement du moment
 Et c'est ainsi
 qu'on assista
 aux noces secrètes
 d'un papillon de nuit
 et d'une fleur de printemps
 Le lendemain
 on pouvait voir
 une statue de plumes bleues
 se déplacer
 sur le sourire d'un nuage.

Freddy Taminiaux (Les Roses de Sable)

La Médaille d'Or des Architectes Belges

par Victor MARTINY



C'est à la Société Centrale d'Architecture de Belgique - Société royale et centenaire - qu'appartient depuis 1962, le privilège de gérer et d'attribuer le Prix de la Médaille d'Or des Architectes belges, la plus haute distinction qui soit décernée dans notre pays en matière architecturale.

L'idée d'une telle récompense naquit au lendemain de l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles 1958 au sein de laquelle la Société Centrale d'Architecture de Belgique avait œuvré en vue d'y présenter le panorama de l'architecture belge contemporaine dont la Classe 37/1 avait eu la responsabilité.

Ce fut donc tout naturellement que celle-ci, son rôle terminé, céda à la S.C.A.B. le boni du capital réalisé en la circonstance (soit 47 240 F) à charge pour la bénéficiaire d'instituer un prix triennal d'architecture de probité professionnelle et c'est sous l'impulsion de l'architecte Josse Franssen, ancien président de la Classe 37/1 devenu président de la S.C.A.B., que fut alors fondé le « Prix de la Médaille d'Or des Architectes belges » afin, dit l'exposé des motifs - rappelant ainsi la décision de l'auto-financement de l'entreprise - « de perpétuer l'altruisme, l'abnégation, l'indépendance dont - à l'occasion de l'Exposition de 1958 - la corporation des architectes a fait preuve ».

Le règlement, élaboré en vue de l'attribution de la distinction, rappelle en premier lieu que « le Prix de la Médaille d'Or des Architectes belges entend affirmer l'esprit de corps des architectes désireux d'accorder à certains des leurs un témoignage tangible d'estime confraternelle, dans une absolue indépendance », et qu'il « a pour but d'honorer avant tout des architectes aux réalisations peut-être restreintes, mais d'une sincérité architecturale indéniable afin d'attirer sur leur œuvre la consécration publique qu'elle mérite ». Il s'agit « d'honorer des architectes notoires, à l'œuvre éloquente », pour autant qu'ils soient « architectes belges d'une rigoureuse probité professionnelle » (1).

Comme son nom l'indique, le Prix est matérialisé par une médaille d'or 18 carats, de 70 mm de diamètre, d'un poids de 65 gr, présentant à l'avant une fine gravure suggérant le niveau et la perpendiculaire qui symbolisent la rectitude du comportement de tout architecte digne de son titre, œuvre du sculpteur Frans Lamberechts, et, au revers, les nom et prénoms du lauréat ainsi que le millésime de l'attribution. Un diplôme - jusqu'ici dessiné par le graphiste De Roeck - authentifie celle-ci par la signature de tous les membres du jury.

Quelque triennale, la Médaille d'Or des Architectes belges ne fut attribuée que trois fois depuis sa création et les lauréats successifs furent les architectes J.J. Eggericx - décédé le 22 avril 1963, Louis Herman de Koninck et Léon Stynen (3).

La première des cérémonies qui marquèrent l'événement, chaque fois présidée par le président en exercice de la Société Centrale d'Architecture de Belgique, eut lieu le 20 janvier 1962 dans la grande salle des conférences de l'hôtel Ravenstein (4).

(1) Voir annexe 1. Approuvé le 27 janvier 1961, le règlement subit quelques modifications lors des réunions ultérieures du jury : en 1964, le 3e paragraphe fut supprimé en raison de la création récente de l'Ordre des architectes et les conditions d'âge furent abandonnées.

(2) La médaille a chaque fois été frappée par les bijoutiers J. Buntinx et J. Bianpalm.

(3) Voir à l'annexe 2, la composition des jurys successifs.

(4) « La Médaille d'Or des Architectes belges à un Ancien de l'Académie ». In *Annuaire S.A.D.Br.*, 1962-1963, p. 198, III.

Herman Teirlinck, membre de l'Académie flamande (5), Léon Stynen, alors Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et des Arts Décoratifs, Josse Franssen, président de la Société Centrale d'Architecture de Belgique et Eugène Delatte, ancien élève du lauréat, y prirent successivement la parole devant un public nombreux que rehaussait la présence du général comte André de Méëus d'Argenteuil, grand maître de la Maison de la reine Elisabeth (6). Un déjeuner, servi dans les salons de l'hôtel Atianta, clôtura la manifestation.

La deuxième cérémonie tint ses assises au même endroit que la précédente, le 11 mai 1965 en présence de Georges Bohy, ministre des travaux publics, Henri Janne, ministre de l'éducation nationale et Léon Cappuyns, vice-gouverneur du Brabant (7). On y entendit l'architecte Josse Franssen, promoteur du Prix, P.J. Stevens, président de la Fédération royale des sociétés d'architectes de Belgique, Renaat Braem, représentant le Conseil national de l'Ordre des architectes et Jean Wynen, ancien élève de Louis de Koninck (8). Un cocktail offert par la Société Centrale d'Architecture dans le salon de Cordoue, puis un banquet au restaurant La Trattoria, permirent à tous les participants de manifester personnellement leur sympathie à l'architecte honoré. Prolongeant la remise du prix, l'œuvre antérieure à 1950 de l'architecte Louis Herman de Koninck fut exposée - pour la première fois - par les soins de la S.C.A.B. dans la salle de l'Office des métiers d'art de la Province de Brabant. C'est le député permanent R. Haegdorens qui procéda au vernissage le 17 février 1966 (9).

La troisième cérémonie de la remise de la Médaille d'Or, le 23 septembre 1973, eut pour cadre la salle du Conseil provincial du Brabant mise gracieusement à la disposition de la S.C.A.B. par les autorités provinciales dans le cadre des manifestations du centième anniversaire de la société qu'elles patronnaient (10).

(5) Voir annexe 3.

(6) Les discours de Josse Franssen et de Léon Stynen ont été publiés dans *La Maison*, Bruxelles, n° 2, février 1962, pp. 44-47, III.

(7) « La Médaille d'Or des Architectes belges au Confrère Louis de Koninck », in *Annuaire S.A.D.Br.*, 1966, pp. 90-93, III.

(8) Les discours de Josse Franssen, Renaat Braem et Jean Wynen ont été publiés dans *La Maison*, Bruxelles, n° 7, juillet 1965, pp. 216-219, III.; celui de M. Stevens est resté inédit.

(9) « Exposition rétrospective des œuvres de H.L. de Koninck, membre d'honneur de la S.A.D.Br. », in *Annuaire S.A.D.Br.*, Bruxelles, 1967-1968, p. 127, III.

(10) « La remise de la Médaille d'Or des Architectes belges », in *Bulletin du centième anniversaire de la Société Centrale d'Architecture de Belgique*, n° 9-11, juin-août 1973, pp. 1-16, III. On y trouva tous les discours qui furent prononcés tant au banquet qu'à la séance académique.

On y vit monter à la tribune les architectes F. Kemps, qui parla au nom des anciens élèves de Léon Stynen, P.E. Vincent, professeur à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et des Arts Visuels et D. Craet, président du Conseil national de l'Ordre des architectes. Une réception suivit dans les salons de la députation permanente, avant que l'assemblée ne se retrouve autour de la table du banquet qui eut lieu au Royal Léopold Club où de nouveaux discours furent prononcés.

Une exposition rétrospective de l'œuvre des trois premiers lauréats de la Médaille d'Or des Architectes belges, organisée par la S.C.A.B. du 8 au 25 novembre 1973 dans la salle de l'Office des métiers d'art du Brabant, permit au public de prendre conscience d'une architecture à la mesure de l'homme vue au travers de trois créateurs qui, pour avoir été contemporains, n'en sont pas moins personnels dans leurs conceptions de l'organisation de l'espace (11).

Les documents qui suivent n'ont d'autre but que de prolonger cette confrontation et de rappeler combien, voulue par des hommes au comportement exempt de toute compromission, l'architecture peut en dehors de son but utilitaire, jouer un rôle éminemment culturel.

(11) - Exposition rétrospective des lauréats de la Médaille d'Or des Architectes belges, in *Bulletin du centième anniversaire de la Société Centrale d'Architecture de Belgique*, n° 12, mars 1974, pp. 4-5, ill.

1. Remise de la Médaille d'Or des Architectes belges à l'architecte J.J. Eggerloix, le 20 janvier 1962. De gauche à droite : MM. V.G. Martiny, président de la S.A.D.br., Ch. Duvier, président de la F.A.B., L. Stynen, Directeur de l'ENSAAD, J. Franssen, président de la S.C.A.B., le lauréat, MM. Eug. Delaite et M. Brunfaut. (Photo Los Frères Hains).

2. Remise de la Médaille d'Or des Architectes belges à l'architecte Louis H. de Koninck, le 11 mai 1965. De gauche à droite : M. Bohy, ministre des travaux publics, le lauréat et M. L. Goppuys, Vice-gouverneur du Brabant. A l'arrière, l'architecte J.P. Blondel, Mme Martiny, MM. Max Winters, membre de l'Institut, Dumont, chef de cabinet du ministre de la culture, G. Kestelin, greffier provincial. (Photo G. De Hens).

3. Remise de la Médaille d'Or des Architectes belges à l'architecte L. Stynen, le 23 mars 1973. A l'avant plan, le lauréat encadré par Mme Stynen et M. D. Craet, président du Conseil national de l'Ordre des Architectes. On reconnaît, à l'arrière plan, M. R. Pavar, représentant le ministre de la culture française; M. H. Janssens, président de l'Académie royale de Belgique; Ch. Courmont, député permanent du Brabant. A droite, l'architecte G. Brunfaut, M. Dubois, ministre secrétaire d'état à l'aménagement du territoire et M.S. Février, président du Conseil provincial. (Photo Y. De Hens).

Légendes de la page 53



SOCIETE AOTALE FONDÉE EN 1872



SOUS LE PATRONAGE DU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES
MINISTRES DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA CULTURE ET DE LA
FÉDÉRATION ROYALE DES SOCIÉTÉS D'ARCHITECTES DE BELGIQUE.

a été décerné à l'architecte LEON STYNEN en témoignage de confraternelle estime

[illegible]

Diplôme du Prix triennal d'Architecture « La Médaille d'Or des architectes belges ». Composition de De Roock. Impression de l'atelier graphique de l'ENSAAV. 83 cm x 48 cm.



1. EGGERICX (Jean, Jules, dit J.J.)

Après des humanités gréco-latines accomplies par intermittence à l'athénée et à l'Institut St-Boniface à Ixelles, étudie la chimie et la biologie à l'Université Nouvelle, avant d'être élève d'Acker à l'Académie des beaux-arts de Bruxelles dont il n'acheva pas le cycle complet des études.

Stagiaire chez Horta (magasin Wolfers, hôtel Aubecq, hôpital Brugmann). Chambon, Dewin, etc...

Architecte au service des usines d'aviation de la Daimler Company à Coventry pendant la guerre 1914-1918, il fit ses premières armes dans l'enseignement de l'architecture et de l'urbanisme au Gaius College de Cambridge en 1916, où il publia une étude urbanistique de la ville universitaire.

Architecte et Urbaniste au Service des Régions dévastées de 1919 à 1921. Il est directeur du Champ d'expériences de l'Etat pour les matériaux nouveaux au chantier de La Roue.

Dès 1921, il attire d'emblée l'attention avec une œuvre d'envergure sociale et collective à laquelle il consacrera toute sa vie : les cités-jardins Le Logis et Floréal à Boitsfort.

De 1923 à 1937, il s'associe avec l'ingénieur R. Verwilghen pour certains travaux plus techniques.

A 43 ans, il devient professeur des cours d'architecture et de jardin, à l'Institut Supérieur des Arts Décoratifs (La Cambre), fonction qu'il exerce jusqu'en 1928 pour le premier et 1937 pour le second. De 1945 à 1954, il y enseignera aussi l'urbanisme. Entretemps, en 1937, il a été nommé architecte du gouvernement auprès de l'Exposition internationale de Paris.

Membre de la Société Centrale d'Architecture de Belgique de 1919 à 1947, puis de la Société belge des urbanistes et architectes modernistes, Chevalier de la Légion d'Honneur, il reçoit la première Médaille d'Or des Architectes belges en 1962.

Oeuvres représentatives

Maison paternelle à Uccle (1912); plan d'urbanisme de Cambridge (1916); urbanisation et architecture des cités ouvrières de Comines, Zonnebeke, Elverdinghe (1919-1921); urbanisme et architecture des cités-jardins Le Logis et Floréal à Watermael-Boitsfort y compris écoles gardiennes, bibliothèques, magasins, centre commercial, théâtre, équipements sportifs, consultation de nourrissons, en collaboration avec Louis Vander Swaelmen pour l'aménagement général et les plantations (1921-1963); villa Van de Kerchove à La Panne (1923); appartements l'Escale à La Panne (1923); villa Major Broad à Uccle (1923); Home des enfants du Hainaut à Bredene (1923-1927); 12 appartements à Boitsfort, avenue des Ortolans (1923-1924); Hôtel Marcel Wolfers-Petrucci à Ixelles, rue de Praetere (1924-1926); Hôtel Van de Perre, avenue Hamoir à Uccle (1925-1927); Pavillon belge à l'Exposition de Paris, participation avec V. Bourgeois et R. Verwilghen (1925); tour le Fer à cheval à Boitsfort (1925-1927); projets d'appartements au Floreal, avec salle de fêtes, etc. non réalisé (1925); couvent des Dames de la doctrine chrétienne à Virton (1926-1929); 72 appartements et centre commercial, salle de fêtes et centre médical, garages, etc. aux Trois Tilleuls à Boitsfort (1926-1929); Pavillon Le Sphinx à l'Exposition d'Anvers (1930); Hôtel Verwe-Lefebure, avenue Ad. Buyt à Ixelles - dénaturé depuis (1926-1929); villa Nykerk à Dilbeek (1926); Centre de santé de la Croix Rouge, rue du Pinson à Boitsfort - transformé depuis (1928); concours P.T.T. (1929); Sobeco*, immeuble à appartements, avenue de la Couronne à Ixelles (1929-1933); magasin Adam, rue Montagne de la Cour - démolit; Centre belge de puériculture à Etterbeek (1931-1933); concours d'urbanisation de la rive gauche à Anvers (1933); immeuble à appartements, avenue de France à Anvers (1932-1933); salle de fêtes Le Logis - modifiée depuis (1932); salle de fêtes Akarova - modifiée depuis (1932); immeuble Sobeco*, avenue de Broquaville (1932-1935); urbanisation du quartier du Tomberg aux abords de l'hôtel communal de Woluwe-St-Lambert - modifié

(1933); théâtre de l'Exposition de Bruxelles - démolit (1934-1935); Pavillon Floréal - démolit (1933-1935); Pavillon de l'Electricité - démolit (1933-1935); Pavillon du Gaz* - démolit (1935); Pavillon Het Laatste Nieuws - démolit (1935); Résidence Léopold*, 62 appartements, square de Meeûs (1934-1937); villa Fontaine à Leuze (1934-1935); immeuble à appartements, avenue Adolphe Lacomblé à Schaerbeek (1935); immeuble à appartements, avenue de l'Hippodrome à Ixelles - modifié depuis (1935); immeuble à appartements, boulevard du Jardin Botanique à Bruxelles - modifié depuis (1935); Bureaux Cochard, rue Charles Parenté à Bruxelles (1935); maison de Maître Kirkpatrick, rue de l'Abbaye à Bruxelles - modifiée (1935-1936); Orphelinat rationaliste à Forest (1935); Cité Tuinbouw - urbanisation et plantations, à Evere (1936); Siva*, voie d'accès à l'aérodrome de Melsbroeck - transformé complètement, en collaboration avec Van Kriekinghe (1936-1939); urbanisation du Heymbosch et du Laerbeekbosch à Jette-St-Pierre (1936); Pavillon de la Belgique à l'Exposition de Paris*, avec H. Van de Velde (1935-1937); ministère des affaires économiques*, square de Meeûs - transformé (1937-1940); immeuble à appartements à Anvers avec l'architecte Somers, rue de la Justice (1937); 2 villas à Oostduinkerke - démolies (1937-1940); maison Devolder, avenue des Statuaires à Uccle (1937); immeuble de Keukeleire à Laeken (1936-1938); maison Pensis au Dieweg (1936-1937); immeuble à appartements, avenue des Nations, avec Pierre Pirenne (1938-1940); Exposition de Liège, projet Multifir Grisard (1938-1939); Cité administrative* - projets non réalisés (1939); aménagement de l'hôtel Camu, rue de l'Abbaye - démolit (1939-1940); usines De Bolle, à Alost (1940); bureaux Cazals à Bruxelles (1944); La Carbochimique à Tertre - projets non réalisés (1945); urbanisation de la commune d'Evere - non réalisée (1946); urbanisation de la ville d'Ostende, nouveau plan général, avec l'ingénieur de la ville (1946-1955); immeuble social Marie Thumas, à Louvain - modifié complètement (1947); Institut national pour l'amélioration des conserves de légumes à Wezembeek - modifié (1948); maison de Maître Favart à Uccle - aménagement et extension (1949-1950); hôtel J. del Marmol à Uccle (1950-1951); aménagement de la Banque Lambert à Bruxelles (1951-1952); extension de l'immeuble de la Caisse nationale des pensions pour employés à Ixelles (1950-1959); urbanisme de la commune de Watermael-Boitsfort (1952-1954); usines à Braine-le-Comte - modifiées depuis (1952-1955); villa Fourcalt à Uccle (1954); bâtiments à l'entrée du cimetière d'Uccle (1956-1958); extension de la Banque de Bruxelles - modifiée (1958-1960); bureaux, chaussée de La Hulpe à Boitsfort - œuvre posthume (1963).

N.B. Les œuvres marquées d'un astérisque ont été conçues et réalisées en collaboration avec l'ingénieur Raphaël Verwilghen de 1923 à 1937.

URBANISATION D'ANVERS RIVE GAUCHE



J.J. Eggerix — Projet présenté au concours pour l'aménagement de la rive gauche de l'Escaut à Anvers, en collaboration avec l'ingénieur R. Verwilghen, 1933. (Photo J.C. Faidherbe).



J.J. Eggerix — Cité « Le Logis » à Boitsfort. Escalier des Trois Tilleuls, 1924. (Photo Duquenne).



J.J. Eggerix — Hôtel Van de Perre, avenue Hamoir à Uccle, 1925-1927. (Photo les frères Némelín).



J.J. Eggericx — Immeuble d'appartements, square de Meeûs à Bruxelles, en collaboration avec l'ingénieur R. Verwilghen, 1934-1937. (Photo les frères Némerlin).



J.J. Eggericx — Home des Enfants du Hainaut à Bradene, 1923-1927 (Photo Sergysel).



J.J. Eggericx — Immeuble, chaussée de la Hulpe à Botselart. Œuvre posthume modifiée, 1963. (Photo les frères Némerlin).



J.J. Eggericx — Théâtre de l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles, 1934-1935. (Photo J.C. Faidherbe).



J.J. Eggerlix — Cité «Le Logis» à Boitsfort. Avenue du Ramier et square de la Frégate. 1925-1927. (Photo les frères Némerlin)



J.J. Eggerlix — Immeuble d'appartements et salle de spectacles, avenue de l'Hippodrome à Ixelles, en collaboration avec l'ingénieur R. Verwiltghen, 1935. (Photo J.C. Faiderbe)



J.J. Eggerlix — Hôtel Wolfers, rue de Praetere à Ixelles. 1925-1926. (Photo Duquenne)



J.J. Eggerlix — Cité «Floréal» à Boitsfort. Immeuble à appartements et magasins au Fer à Cheval, 1925-1927. (Photo Duquenne)



J.J. Eggerlax — Clinique de Pédiatrie « War Memorial », 1932 (Photo J.C. Feldherbe)



J.J. Eggerlax — Pavillon de la Belgique à l'Exposition de Paris, en collaboration avec Henry van de Velde et Raphaël Verwilghen, 1936-1937. (Photo J.C. Feldherbe)

Orientation bibliographique

1. M. CASTEELS, *L'Art Moderne Primitif*, Paris, 1930, pp. 72 et 91.
2. A. GUISLAIN, *Bruxelles Atmosphère*, Paris, Bruxelles, 1932, pp. 185, 190 et 191.
3. G. BRUNFAUT, « L'architecte Jean Eggerlax », in *Le Document*, Bruxelles, n° 80, 1931, 20 p., ill.
4. *La Belgique active Monographie des communes belges et biographie des personnalités*, Bruxelles, 1931 p. 177, portr.
5. G. BRUNFAUT, « Un maître bâtisseur - Jean Eggerlax », in *Bâtir*, Bruxelles, n° 1, 15 décembre 1932, pp. 3-8, ill.
6. V. BOURGEOIS, *Rapport Général de l'Exposition Universelle de Bruxelles 1935*, Édition Armand Stievenard, tome I, 1935, pp. 119-120 et 139-140.
7. Eug. DE SEYN, *Dictionnaire biographique des sciences, des lettres et des arts en Belgique*, t. I, Bruxelles, 1935-1936, p. 435.
8. M. SCHMITZ, *L'architecture moderne en Belgique*, Bruxelles, 1937, pp. 14-15, 17, 19, 19 et 30.
9. Hugo VAN KUYK, *Modern Belgian Architecture*, New-York, 1948, pp. 5, 6 et 22, ill.
10. P. LAVEDAN, *Histoire de l'Urbanisme*, Paris 1952, tome II, p. 36, pl. XVII.
11. H. VEHENNE, « Du baguillage à la cité radieuse », in *Le Soir*, Bruxelles, 26 août 1952, p. 1.
12. THIEM-BECKER, *Allgemeines Lexikon der Bildenden Künste des XX Jahrhunderts*, Leipzig, 1955, p. 15.
13. Louis VERNIERS, *Bruxelles et son Agglomération, 1830 à nos jours*, Bruxelles, 1956, pp. 342-343.
14. L. STYNEN et J. FRANSSEN, « La Médaille d'Or des Architectes belges », in *La Maison*, Février 1962, pp. 44, 47, ill.
15. F. HAZAN, *Dictionnaire de l'architecture moderne*, 1963, p. 292.
16. Eug. DELATTE, « Jean J. Eggerlax (1884-1963) », in *Supplément au bulletin hebdomadaire d'information de la S.C.A.B.*, Bruxelles, n° 31, août 1963, 2 p.
17. L.H. DE KONINCK, « J.J. Eggerlax, 1884-1963 », in *Architecture 63*, Bruxelles, n° 53 juillet-août 1963, pp. 210-213, ill.
18. P.L. PLOUQUET, « J.J. Eggerlax, maître architecte et humaniste », in *Le Phare dimanche*, Bruxelles, 30 juin 1963.
19. P.L. PLOUQUET, « Hommage à J.J. Eggerlax, architecte et paysagiste », in *La Maison*, n° 7, 1963, pp. 101-104.

20. V.G. MARTINY, « L'Architecture en Belgique depuis 1900 jusqu'à nos jours », in *L'Industrie de la Construction*, Bruxelles, 1966, pp. 101-102 et 104-106, III.

21. G. BRUNFAUT, A. GUISLAIN, P.L. FLOUQUET, « Jean Eggerix, 1884-1963 », in *Catalogue de l'Exposition Antoine Pompe et l'effort moderne en Belgique, 1890-1940*, Bruxelles, Musée communal d'Ixelles, 1969, pp. 117-118, III., portr.

22. M. RAGON, *Histoire Mondiale de l'Architecture et de l'Urbanisme*, Tournai 1972, Tome II, pp. 148 et 201.

23. G. BEKAERT, *La Construction en Belgique, 1945-1970*, Bruxelles, 1971, pp. 50-99, 119, 128, 130, 136, 262, 263, 301, 309 et 319, III.

24. *Bruxelles. Guide d'Architecture, 1890-1972*, Bruxelles, 1972, pp. 40-42 et 54-56, III.

Divers articles de la main de J.J. Eggerix ou relatifs à ses œuvres ont en outre été publiés dans les revues *La pointe sèche* (1908-1914); *Haro* (1913); *Cambridge de poche* (1914); *La Cité* (1919-1930); *La Nervie* (1925); *Les Trois Tillands* (1927); Institut Supérieur d'Architecture *La Cambre* (1930); *Ophouwen* (1933); *Bâtir* (1938); *Modern Style* (1940-1941); *L'édifice et son milieu* (*La Cambre*), (1942, 1943 et 1944); *La Maison* (1953, 1960, 1962, 1963 et 1966); *Elle* (1962); *Rythme* (n° 38); *Comment je suis devenu architecte* - inédit (1962).



II. de KONINCK (Louis, Herman)

Fils d'Adolphe-François de Koninck, artiste peintre décorateur et de Marie-Jeanne Wante, né à Saint-Gilles-lez-Bruxelles le 31 mars 1896.

Il cumule quatre années d'études d'architecture, entreprises dès 1912 à l'Académie des beaux-arts de Bruxelles, avec des cours de dessin et de décoration alors qu'il est déjà détenteur du diplôme de géomètre-arpenteur. La guerre terminée, il fait son service militaire au 3e régiment d'artillerie à ce moment en occupation sur le Rhin; puis comme collaborant chez les architectes G. Charle, J.B. Dewin, Ln Bochoms et Fd Petit, il partage ses activités personnelles avec celle d'architecte-conseil de la première société de construction qui invente, façonne et utilise des éléments préfabriqués en béton. Plus tard, inventeur lui-même d'un système de construction par voiles en béton-armé, son projet est classé premier à l'unanimité au concours organisé en 1932 par le « Groupement professionnel des Fabricants de Ciment de Belgique ». Mais en 1925, il a été reçu une Médaille d'argent à l'Exposition internationale des arts décoratifs à Paris. Il obtiendra le Prix Van de Ven en 1936.

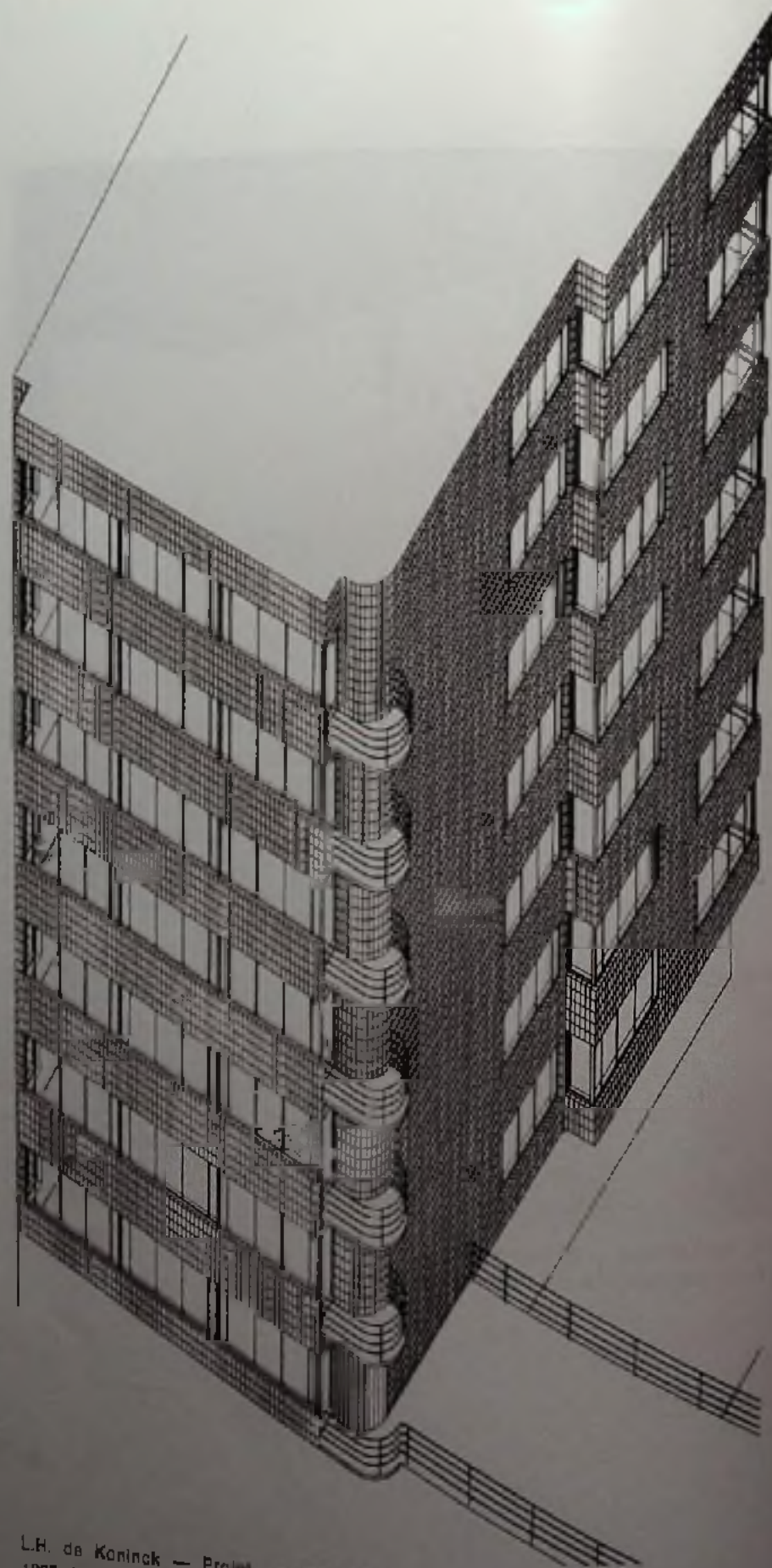
Grand Prix de la Classe 23, Groupe V de l'Exposition des Arts et Techniques de Paris en 1937, il est classé 1er à l'unanimité au concours ouvert en vue de la reconstruction du théâtre de la Monnaie, en 1941. La même année, il est appelé à enseigner à l'Ecole de la Cambre, charge qu'il occupe encore de nos jours (1973). Président d'honneur de la Classe « Architecture » de l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles, en 1958, Président d'honneur de la S.B.U.A.M., membre d'honneur de la S.A.D.Br. et de la V.A.V., il est appelé à la présidence de la Société Centrale d'Architecture de Belgique, en 1962. La Médaille d'Or des Architectes belges lui fut attribuée en 1964.

Oeuvres représentatives

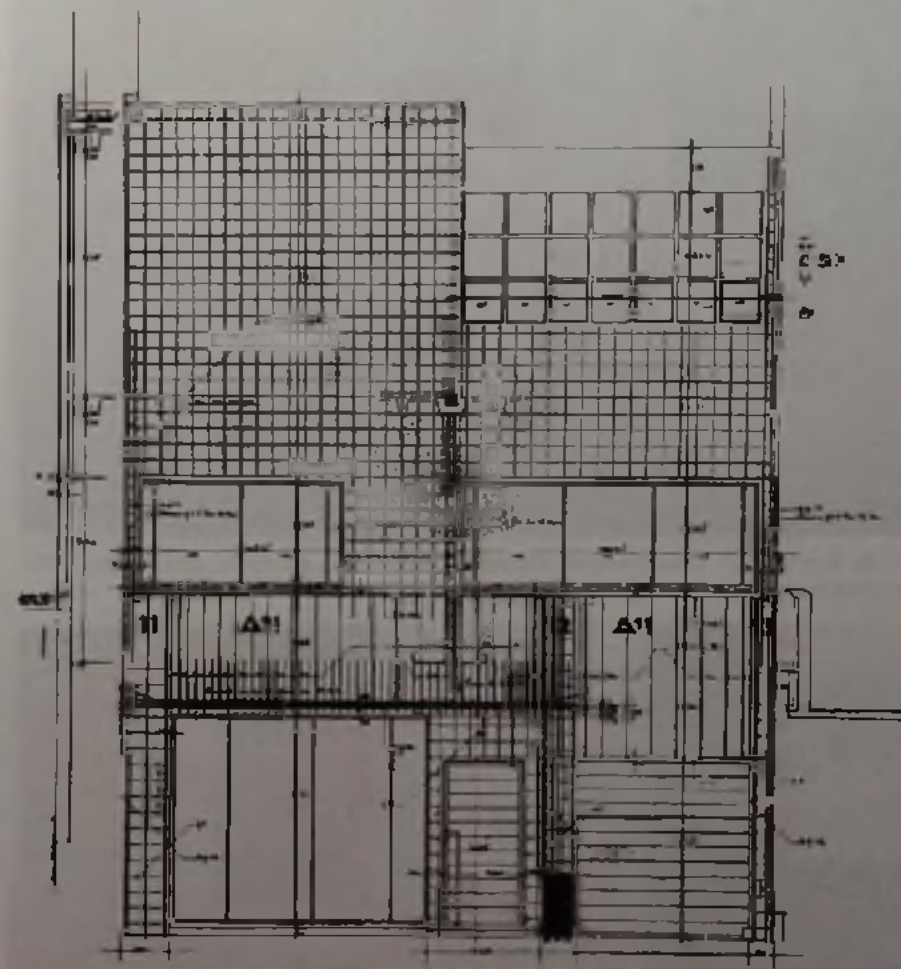
Villa Van Hamme à Auderghem (1920); villa Campo à Auderghem (1921); usine Geba à Ostende (1921); Le Perroquet, rue de la Reine à Bruxelles (1922); l'hippodrome de Bredene, au titre d'architecte-conseil et d'architecte d'exécution (1922); immeuble, boulevard Général Wahis à Schaerbeek (1923); habitations 49 et 47 avenue Fond-Roy à Uccle (1923 et 1926); maisons Haverbeeke et Hiroux à Auderghem (1928); immeuble Alban, boulevard de Waterloo à Bruxelles (1928); habitations minimum plateau de Triboulet à Liège (1930); villa Canneel à Auderghem (1930); hôtel Dotremont, avenue de l'Echevinage à Uccle (1930); ensemble 65 à 87 square Coghen à Uccle (1933); villa à Godinne (1933); villa du Dr J. Ley, avenue du Prince d'Orange à Uccle (1934); villa Nisot, avenue de la Grande Espinette à Rhode-St-Genèse (1934); bungalow Pâque, à Uccle (1934); Pavillon de la Publicité à l'Exposition de Bruxelles (1935); Immeuble de rapport, 21, avenue Foestraets, à Uccle (1935); Immeuble Bastien, 28, rue de l'Ermitage, à Ixelles (1935), agrandissement de la Clinique Longchamps à Uccle - extension (1935) et surélévation (1950); villa Paquebot, au Zoute (1936); villa Berteaux, 58, avenue du Fort Jaco à Uccle (1937); Immeuble Van de Ven à Anvers (1937); habitation, 17, avenue Jacques Pastur à Uccle (1938); extension de l'Ecole Decroly, avenue Montana à Uccle (1938); projet classé 1er à l'unanimité pour la reconstruction du théâtre de la Monnaie, en collaboration avec Jn Snacken (1941); plan d'urbanisation de la ville de Huy (1942); Architecte des Sections belges des expositions Urbanisme et Habitation à Paris et à la Triennale de Milan (1947); 41 maisons pour la cité-jardin de Woluwe-St-Pierre à Stockel (1950); villa G. Gobert à Sterrebeek (1965); Immeuble de bureaux avenue Louise à Bruxelles (1966); villa résidentielle, 105, avenue Fond-Roy, à Uccle (1967).



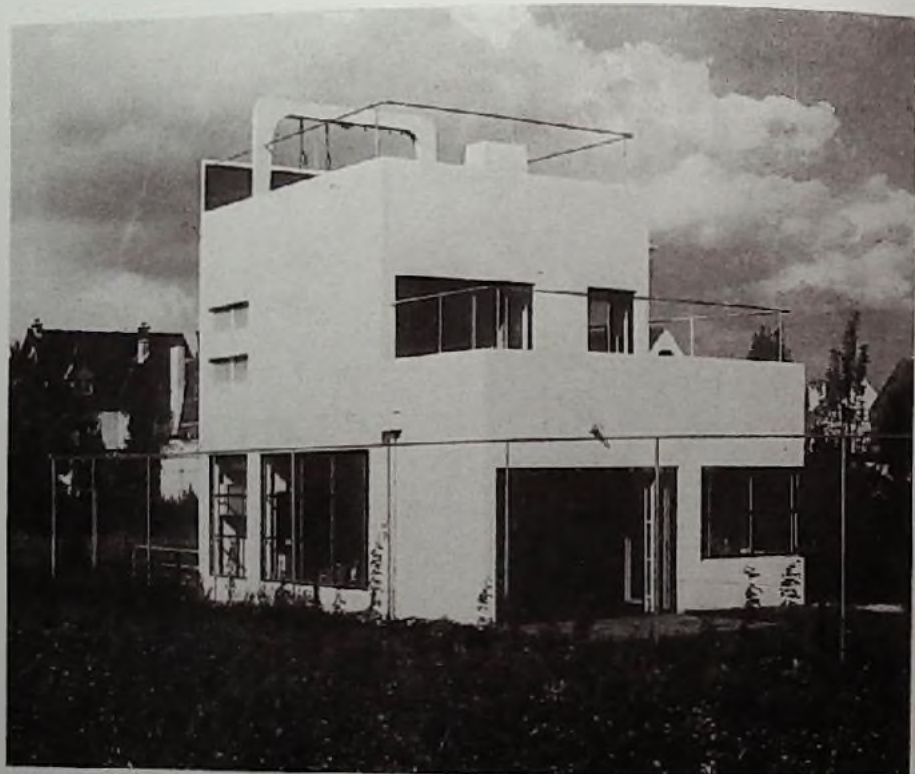
L.H. de Koninck — Bibliothèque de la maison du peintre Lenglet à Uccle, 1928, (Document Archives d'Architecture Moderne)



L.H. de Koninck — Projet — non réalisé — d'un immeuble à appartements.
1928. (Document Archives d'Architecture Moderne).



L.H. de Koninck — Plan d'exécution de la façade de la maison du collectionneur
Dotremont à Uccle, 1931. (Document Archives d'Architecture Moderne).



L.H. de Koninck — Villa Caneel élevée à Auderghem en 1931, détruite en 1970. (Document Archives d'Architecture Moderne)



L.H. de Koninck — Villa Gobert, Fablolaan à Sterrebeek, 1965. (Document Archives d'Architecture Moderne)



L.H. de Koninck — Square Coghen à Uccle, 1936 (Document Archives d'Architecture Moderne)



L.H. de Koninck — Villa du docteur Ley, avenue du Prince d'Orange à Uccle, 1934 (Document Archives d'Architecture Moderne)



L.H. de Koninck — Villa « Paquebot » au Zoute, 1935
(Document Archives d'Architecture Moderne)

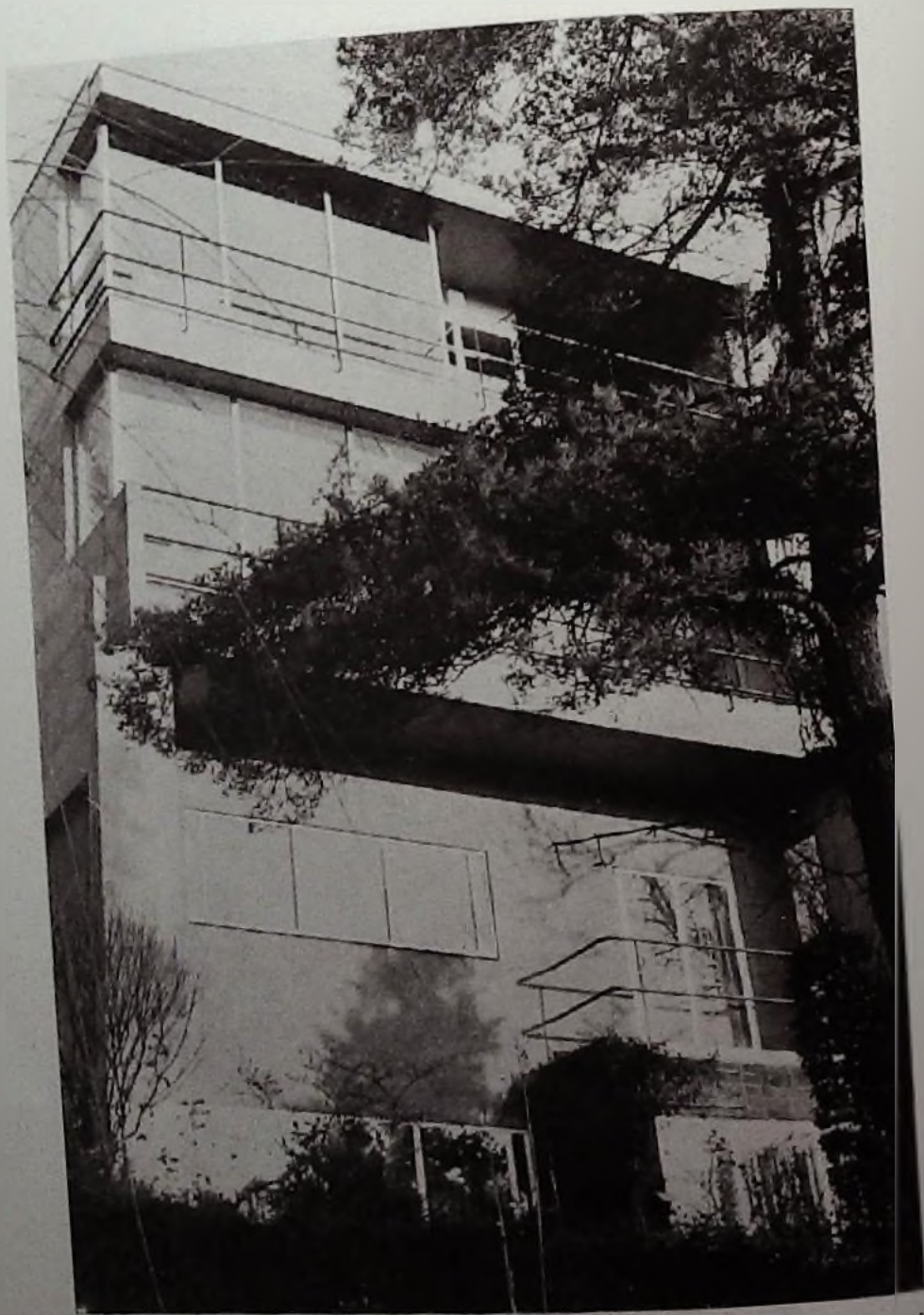
L.H. de Koninck — Habitation personnelle de l'architecte,
avenue Fond'Roy à Uccle, 1924. (Document Archives
d'Architecture Moderne)



L.H. de Koninck — Maison et atelier du peintre Lenglet
à Uccle, 1926. (Document Archives d'Architecture Moderne)

L.H. de Koninck — Villa Bertheaux, avenue du Fort Jacq
à Uccle, 1937. (Document Archives d'Architecture Mo-
derne).





L.H. de Koninck — Habitation personnelle de l'architecte, avenue Fond'Roy à Uccle, rehaussée de deux niveaux d'appartements, 1968 (Document Archives d'Architecture Moderne).



L.H. de Koninck — Entrée de l'habitation personnelle de l'architecte, avenue Fond'Roy, 1924. (Document Archives d'Architecture Moderne).

E. HENVAUX, « L.H. de Koninck, architecte », in *La Cité*, Bruxelles, 1927, n° 6, pp. 57-64, ill.

A. BONTRIDDER, *L'architecture contemporaine en Belgique*, Anvers, 1963, p. 65, ill.

Architecture 64, Bruxelles, 1964, n° 58, numéro consacré à L.H. de Koninck.

V.G. MARTINY, « L'Architecture en Belgique depuis 1900 jusqu'à nos jours », in *L'Industrie de la Construction*, Bruxelles, 1966, pp. 101-102.

A. BONTRIDDER et P. PUTTEMANS, « L.H. de Koninck, 1896 », in *Catalogue de l'exposition Antoine Pompe et l'effort moderne en Belgique 1890-1940*, Bruxelles, Musée communal d'Ixelles, 1969, pp. 174-176 ill., portr.

R.L. DELEVOY, « L.H. de Koninck », in *Information*, Bruxelles, ENSAIV, feuille n° 51, 1969-70, 3 p.

G. BEKAERT, *La Construction en Belgique, 1945-1970*, Bruxelles, 1971, pp. 47, 50, 53, 83 et 98, ill.

Bruxelles. Guide d'architecture, 1850-1972, Bruxelles, 1972, pp. 50-51, ill.

Hugo VAN KUYK, *Modern Belgian Architecture*, New-York, 1948, pp. 5 et 13.

R. DELEVOY et M. CULOT, « L.H. de Koninck », in *Catalogue de l'Exposition* organisée à Londres du 1er au 15 octobre 1973, Kruishoutem, 1973, 202 p., ill., portr.

Fr. STRAUVEN, « Louis-Herman de Koninck », in *A +*, Bruxelles, n° 5, février 1974, pp. 17-18 et pp. 32-45, ill., portr. (avec une autobiographie illustrée, pp. 18-31).

Divers articles de la main de Louis H. de Koninck ou relatifs à ses œuvres ont, en outre, été publiés dans les revues *La Cité* (1930-1932); *La Revue documentaire* (1931); *L'Époque* (1933); *Clarté* (1934); *L'Emulation* (1938); *La Maison* (1945); *L'Éducation ménagère* (1948); *L'Entreprise* (1963); *Rythme* (n° 40); *La Nervie* (1925).



III. STYNEN (Léon, Marie, Jean, René)

Fils de Léonard Jean-Baptiste Stynen, sculpteur décorateur, et de Marie Emille Clemen, né à Anvers le 15 juillet 1899.

Fit ses études moyennes à Melle, Wimbledon et Anvers, de 1909 à 1916, année au cours de laquelle il entra à l'Académie des beaux-arts de sa ville natale qu'il fréquenta deux ans avant d'entamer des études supérieures d'architecture à l'Institut des beaux-arts jusqu'en 1921.

Le service militaire achevé, il remporte, en 1924, le Prix du concours triennal de la Société royale des Architectes d'Anvers.

Il fait lui-même débiter sa carrière personnelle en 1930, par une œuvre qui attire d'emblée l'attention : le casino de Knokke, malheureusement complètement défiguré de nos jours.

A 40 ans, après avoir remporté le Prix Van de Ven, en 1938, Stynen commence une carrière parallèle d'enseignement de l'architecture qui le mènera à la direction des écoles nationales supérieures d'architecture d'Anvers d'abord, en 1946, de Bruxelles ensuite, en 1950.

Membre du Jury central d'architecture et du Conseil supérieur de l'urbanisme dès 1945, il devient président du Groupe « Bâtiment et habitation » de l'Exposition universelle de Bruxelles en 1958.

Membre de la Koninklijke Maatschappij voor Bouwkunst van Antwerpen dès 1924, il s'affilie à la Société Centrale d'Architecture de Belgique en 1960.

Membre de l'Académie Royale de Belgique depuis 1962, Grand Officier de l'Ordre de Léopold, il reçoit la Médaille d'Or des Architectes belges en 1972.

Oeuvres représentatives

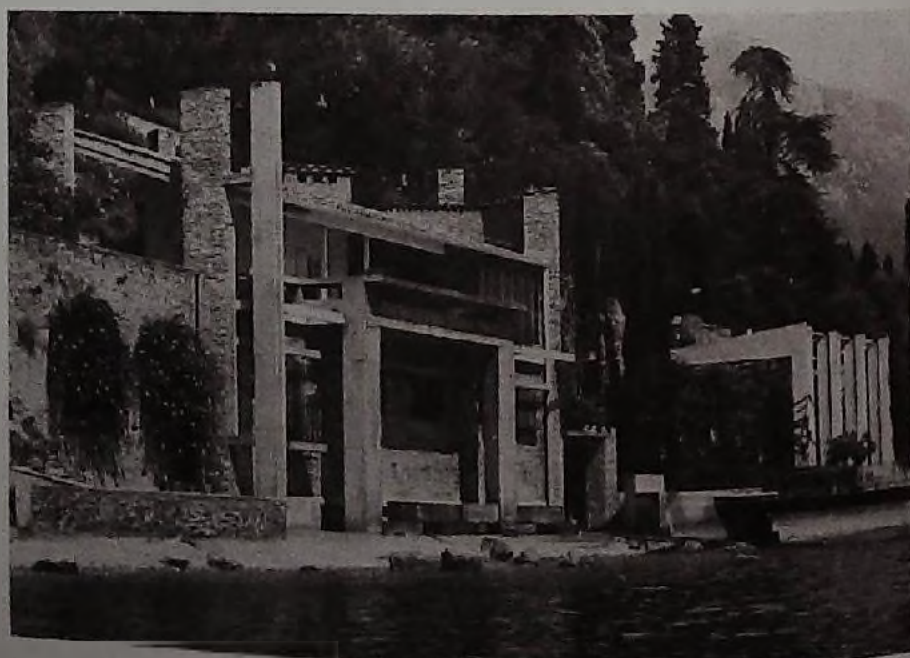
Habitation à Boom (1929); Pavillons des arts décoratifs et De Beukelaer à l'Exposition d'Anvers (1930); casino de Knokke (1930); habitation du Dr Nyssen, Lozanastraat à Anvers (1931); Résidence Bombay à Anvers (1932); habitations Verheyden et personnelle, Kolonielaan à Anvers (1933); projet présenté au concours international pour l'aménagement de la rive gauche de l'Escaut à Anvers (1933); immeuble d'appartements à Anvers (1933); pont sur l'Escaut à Anvers (1933); cinéma Rex à Anvers (1935); maisons de série, rive gauche à Anvers (1935); habitation pour un médecin à Ekeren (1936); maison de campagne De Beukelaer à Brasschaat (1936); appartements duplex, Van Eycklei à Anvers (1937); home pour enfants convalescents, à Anvers (1937); cinéma Eldorado à Bruxelles (1938); aménagement du paquebot Baudouinville (1938); Pavillon belge à l'exposition internationale de New-York, en collaboration avec H. Van de Velde et V. Bourgeois (1939); imprimerie du journal Volksgazet (1946); ateliers et salle d'exposition Chrysler à Anvers (1947); école industrielle à Melle, en collaboration avec M. Wynants (1948); casino d'Ostende (1950); consulat des Etats-Unis d'Amérique à Anvers (1951); villa à Kappelenbosch (1955); centre administratif à Bruxelles (1956); Conservatoire royal de musique à Anvers (1956); hall d'accueil à l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles (1958); pont sur l'Alzette à Luxembourg (1958); Centre culturel d'Uccle (1958); siège de la S.A. Belgium petroleum à Anvers (1959); centre administratif et technique de la Régie des télégraphes et des téléphones à Bruxelles (1960); grands magasins d'habillement C. et A. à Anvers, Gand, Courtrai, Charleroi, Namur, Woluwe, Bruxelles et Bruges (1960); grands magasins Métaux Gallé à Anvers (1960); maison sur le lac de Garde à Bogliaco (1960); église de pèlerinage à Harelbeke (1962); tailleurie de diamants et bureaux Brachfeld à Anvers (1964); bourse des diamants à Anvers (1966); services spéciaux de la société Arpic Atlas Copco à Anvers (1966); bâtiment de la Kredietbank à Anvers (1968); siège et bureaux de la Caisse Générale d'Epargne à Anvers (1968); Esso Motor hôtel à Anvers (1970); bureaux administratifs de l'Office national des vacances annuelles à Bruxelles (1973).



L. Stynen — Siège de la S.A. Belgium Petroleum à Anvers, 1959. Signe d'Or de la S.B.U.A.M. en 1964. (Photo P. Tombeur).



L. Stynen — Maison de campagne De Beukelaer à Brasschaat, 1936.



L. Stynen — Maison personnelle de l'architecte au bord du lac de Garde à Bogliacco, 1960.



L. Stynen — Habitation à Boom, 1928.



L. Stynen — Maisons de série, rive gauche de l'Escaut à Anvers, 1935.



L. Stynen — Casino d'Ostende, 1950.



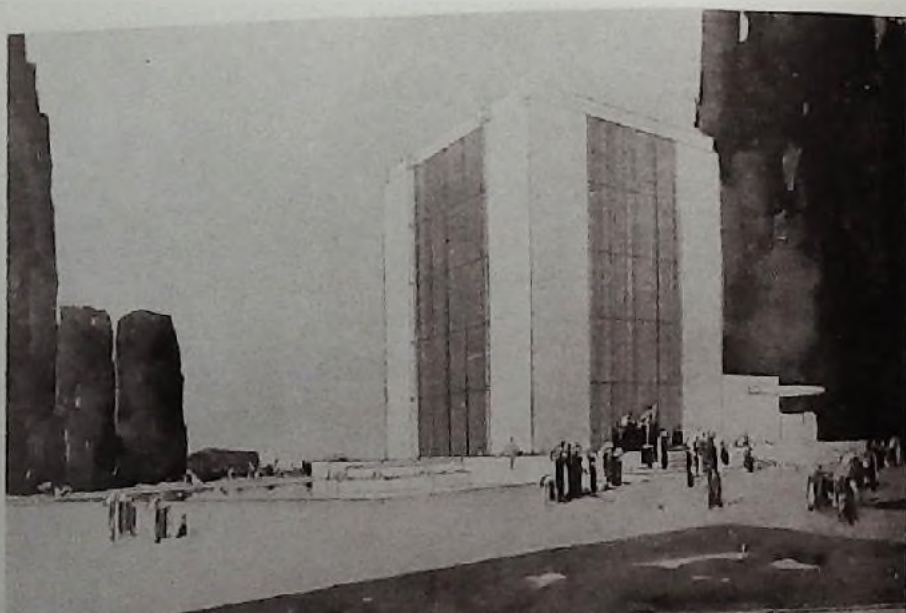
L. Stynen — Casino de Knokke, 1930.



L. Stynen Immeuble à appartements à Anvers, 1932.



L. Stynen — Habitation personnelle de l'architecte, Kolonielaan à Anvers, 1933.



L. Stynen — Pavillon De Beukelaer à l'Exposition d'Anvers, 1930.



L. Stynen — Villa à Kapellenbosch, 1955. (Photo P. Tambour).

Orientation bibliographique

- Monographie L. Stynen, in *Publieca Antwerpen*, 1930-35, III.
- P.L. FLOUQUET, « L'Architecture vivante en Belgique », in *L'Art vivant*, 1936, p. 84, III.
- P. YORKE et F. GIBBERD *The modern flat*, Glasgow, University-press, 1936, pp. 108-109, III.
- M. SCHMITZ, *L'Architecture moderne en Belgique*, Bruxelles, 1937, pp. 18 et 49, III.
- A. PICA, *Nuova architettura nel mondo*, Milano, Hoepli éd., 1938, pp. 34 et 229, III.
- Huldebetoon L. Stynen*, 1965.
- H. VAN KUYCK, *Modern Belgian architecture*, New-York, 1948, pp. 5, 16, 17 et 30, III.
- W. ENZINCK, « Ontmoeting met architect Stynen », in *Architectura*, 1948, n° 2, III.
- « Habitation pour mineurs » (interview), in *La Maison*, 1948, p. 166, III.
- S. GIEDION, *Dix ans d'architecture contemporaine*, 1951, p. 184, III.
- A. BONTRICER, *L'architecture contemporaine en Belgique*, Anvers, 1963, p. 69, III.
- Léon Stynen, *Architekt*, plaquette publiée à l'occasion du 65e anniversaire de l'Intéressé, Anvers, Nationaal Hoger Instituut voor Schone Kunsten, 5 novembre 1965.
- H. RASCH, « Utopie », in *Form*, 1965, p. 33, III.
- V.G. MARTINY, « L'Architecture en Belgique depuis 1900 jusqu'à nos jours », in *L'Industrie de la Construction*, Bruxelles, 1966, pp. 110, 111 et 231, III.
- I. DEBOUTTE et W. DE SIMPELAERE, « Pionniers van de nieuwe architectuur in West-Vlaanderen », in *Kontak*, 1968, p. 255, III.
- R. BRAEM, « Léon Stynen, 1899 », in *Catalogue de l'exposition Antoine Pompe et l'effort architectural en Belgique 1890-1940*, Bruxelles, Musée communal d'Ixelles, 1969, pp. 167-168, III, portr.
- G. BEKAERT, *La construction en Belgique, 1945-1970*, Bruxelles, 1971, pp. 43-53, 61-62, 66, 67, 83, 84, 100-101, 103, 120, 124, 130, 131, 134, 136, 276, 282 et 348, III.
- G. NELLENS, « L'époque héroïque des années 70 » in *Chronique du temps passé*, 1971, p. 7, III.
- Bruxelles. Guide d'architecture 1890-1972*, Bruxelles, 1972, pp. 84-85, III.
- Divers articles de la main de Léon Stynen ou relatifs à ses œuvres ont, en outre, été publiés dans les revues *l'Emulation* (1933 et 1936); *Bâtir* (1935, 1936, 1938, 1939 et 1963); *Constructions cinéma et théâtre* (1937); *L'Ossature métallique* (1935, 1939 et 1953); *Reliefs* (1939); *Clarté* (1939); *Le document* (1939); *Vandaag* (1941); *L'Art de bâtir* (1942 et 1958); *La Maison* (1946, 1962, 1963 et 1964); *L'Ossature métallique* (1953); *International Lighting review* (1954); *Habitat et Habitations* (1955); *Bouwen en wonen* (1956); *La décoration* (1956); *La Construction* (1960); *Acier-Stahl-Stiel* (1960); *Het Bouwweek* (1960); *Chronique des travaux publics* (1961); *Bouw* (1965); *Kontak* (1973); *Bouwkunst en Wederopbouw* (1941); *Bulletin de l'A.I.G.* (1954); *Architektuur en beschaving* (1966); *Idea* (1969); *Reliefs* (1939); *XXIe Congrès international des architectes* (1958); *Parthenon S.U.A.B.* (1966); *Architekon* (1973).

Annexe 1.

Règlement du Prix de la Médaille d'Or
des Architectes belges

« En hommage à la Classe 37/1, à laquelle fut dévolue la tâche de présenter l'Architecture belge contemporaine lors de la confrontation internationale de l'Exposition de Bruxelles, en 1958;

Afin de perpétuer l'altruisme, l'abnégation, l'indépendance dont, en ces circonstances, la corporation des architectes a fait preuve;

Avec l'espoir que la cohésion confraternelle qui les anime contribuera à hâter l'institution de l'Ordre des Architectes et le reclassement de leur profession, que l'élite des leurs réclame de longue date;

La Société Centrale d'Architecture de Belgique fonde le Prix de la « Médaille d'Or des Architectes Belges ». Prix triennal d'Architecture.

Sous le patronnage de :

Monsieur le Ministre des Travaux publics et de la Reconstruction,

Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique,

Monsieur le Ministre des Affaires culturelles,

La Fédération Royale des Sociétés d'Architectes de Belgique.

Ce prix sera décerné suivant les modalités ci-après du règlement.

Art. 1. — Le Prix de la « Médaille d'Or » des Architectes belges entend affirmer l'esprit de corps des architectes desirux d'accorder à certains des leurs, un témoignage tangible d'estime confraternelle, dans une absolue indépendance.

Il a pour but d'honorer avant tout des architectes aux réalisations peut-être restreintes, mais d'une sincérité architecturale indéniable, afin d'attirer sur leur œuvre la consécration publique qu'elle mérite. Il a pour but aussi d'honorer des architectes notoires, à l'œuvre éloquente.

Le Prix est réservé aux architectes belges, âgés d'au moins quarante ans, légalement immatriculés en Belgique,

d'une rigoureuse probité professionnelle et remplissant leur devoir corporatif en étant affiliés à une société professionnelle d'architectes existant actuellement.

Art. 2. — Le Prix comportera l'attribution d'un diplôme d'honneur et d'une médaille d'or, à l'exclusion de toute libéralité pécuniaire qui altérerait le caractère d'insigne dignité que l'on entend conférer à ce Prix.

Le diplôme d'honneur sera un dessin ou une impression graphique originale.

La médaille, en or fin, symbolisera, outre les emblèmes professionnels, la solidarité corporative des architectes et portera en gravure les noms du lauréat et la date d'attribution.

Art. 3 — C'est le jury lui-même qui propose à ses membres une ou plusieurs candidatures à l'attribution du Prix de la Médaille d'Or, sur proposition de tout confrère qui aurait bien voulu la formuler.

Aucune attribution ne pourra se faire dans l'assentiment préalable du confrère proposé.

Art. 4 — Le Prix sera décerné pour la première fois en 1961, par un jury permanent, composé comme suit :

- 1) Le Président en exercice de la Société Centrale d'Architecture de Belgique;
- 2) Le Président de la Fédération Royale des Sociétés d'Architectes de Belgique;
- 3) L'ancien Président du Groupe 37, l'architecte Léon Stynen;
- 4) Les membres du Bureau de l'ancienne Classe 37/1, les architectes : Josse Franssen, Hugo Van Kuyck, Gérard et R. Braem;
- 5) Les membres de l'ancienne Classe 37/1, M. Reubsaets, Inspecteur général au ministère des Travaux publics et les architectes : R. Bastin, A. Bernard, G. Bontinck, S. Brigode, Maxime Brunfaut, C. Carlier, E. Delatte, Grosemans, G. Herbosch, Panis, Robert Puttemans, J. Stevens et W. Valcke;
- 6) Trois architectes qui se sont déjà distingués par la qualité de leur œuvre. Ils seront désignés tous les 3 ans par les membres du jury cités plus haut;

7) Un délégué de l'Union Nationale des Etudiants Architectes de Belgique.

Les membres du jury nommément cités ont la faculté, en cas d'empêchement motivé, de voter par lettre recommandée adressée à la Société Centrale d'Architecture de Belgique.

En cas de décès ou de démission de l'un des membres nommément cités, le jury sera réuni en vue de désigner un successeur. Cette désignation se fera à la majorité simple des membres du jury, soit la moitié des voix plus une. Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle réunion sera décidée ultérieurement et, cette fois, le vote interviendra à la majorité simple, soit la moitié des voix des membres présents plus une, quel que soit le nombre de présences.

Les délibérations du jury devront avoir lieu pendant le mois de janvier de l'année d'attribution du Prix. La décision qui interviendra se fera à la simple majorité, comme ci-dessus.

Le jury, dans des cas exceptionnels, pourra également attribuer le Prix à titre posthume.

Art. 5 — Les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par le jury qui statuera valablement, sans appel, dans les formes précitées à l'article 4.

Ce même jury aura toute faculté pour compléter, préciser, amender même le dit règlement, si des circonstances ultérieures le justifient, sans toutefois en trahir l'esprit qui l'anime.

Le Secrétaire,

Le Président, »

Annexe 2.

Jurys successifs de la Médaille d'Or des Architectes belges

Le 7 février 1961 : MM. J. Franssen, président de la S.C.A.B.; J. Moutschen, président de la Fédération royale des Sociétés d'architectes de Belgique; L.

Stynen, ancien président du Groupe 37 de l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles 1958; H. Van Kuyck, M. Gérard et R. Braem, membres du Bureau de l'ancienne Classe 37/1; H. Reubsaets, inspecteur général au ministère des travaux publics; R. Bastin, A. Bernard, G. Bontinck, S. Brigode, M. Brunfaut, Ch. Carlier, Eug. Delatte, R. Grosemans, G. Herbosch, R. Panis, R. Puttemans, P.J. Stevens, W. Walcke, Y. Blomme, V. Bourgeois et E. Van Steenberghe, architectes (ces trois derniers désignés le 27 janvier 1961).

Le 22 décembre 1964 : MM. V.G. Martiny, président de la S.C.A.B.; J. Stevens, président de la Fédération royale des Sociétés d'architectes de Belgique; L. Stynen, ancien président du Groupe 37 de l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles 1958; J. Franssen, H. Van Kuyck, M. Gérard et R. Braem, membres du Bureau de l'ancienne Classe 37/1; H. Reubsaets, inspecteur général au ministère des travaux publics; R. Bastin, A. Bernard, G. Bontinck, S. Brigode, M. Brunfaut, C. Carlier, Eug. Delatte, R. Grosemans, G. Herbosch, R. Panis, R. Puttemans, W. Walcke, A. Jacquemain, J. Dupuis et P. Félix, architectes (ces trois derniers désignés le 14 décembre 1964).

Le 24 octobre 1972 : MM. V.G. Martiny, président de la S.C.A.B.; D. Craet, président du Conseil national de l'Ordre des architectes; E. Draps, président de la Fédération royale des Sociétés d'architectes de Belgique; J. Franssen, H. Van Kuyck, M. Gérard et R. Braem, membres du Bureau de l'ancienne Classe 37/1 de l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles 1958; H. Reubsaets, inspecteur général au ministère des travaux publics; R. Bastin, A. Bernard, G. Bontinck, S. Brigode, M. Brunfaut, Ch. Carlier, E. Delatte, R. Grosemans, G. Herbosch, R. Panis, R. Puttemans, P.J. Stevens, W. Walcke, Mme Pesleux-Kao, L.H. de Koninck et Ch. De Meutter, architectes (ces trois derniers désignés le 27 septembre 1972).

De nombreux membres du jury usèrent de la faculté, prévue par l'article 4 du règlement, de voter par correspondance. Jamais on ne vit de délégué de l'Union nationale des étudiants de Belgique.

Annexe 3

Discours prononcé le 20 janvier 1962
par Herman Teirlinck, membre de l'Académie flamande
(traduction de l'architecte Albert Bontridder)

« Madame Eggericx,
Mon Cher ami,

A la demande de la Centrale d'Architecture, j'ai accepté avec gratitude de participer à l'hommage qui sera rendu à un grand architecte, malgré que - à première vue - il m'a semblé étrange de devoir utiliser le néerlandais, alors que jamais nous n'avons échangé un mot dans cette langue. J'ai appris depuis que le but n'était pas de sacrifier à un puéril dosage linguistique mais de marquer la présence de vos nombreux admirateurs et amis flamands dans une manifestation qui rassemble en fait tout le pays autour de vous.

En effet, une figure nationale est ici couronnée d'or et des lauriers les plus enviés dont peut s'enorgueillir la carrière d'un architecte.

Je ne suis pas architecte, et ne me permettrai pas de porter un jugement technique sur vos mérites.

Mais je vous ai vu pendant des années à l'œuvre à l'école de la Cambre où j'avais, aussi bien qu'il m'était possible, à porter la charge de la direction comme successeur de Van de Velde.

J'ai apprécié votre ponctualité, votre patience exemplaire et votre tolérance, votre effort d'approfondissement de toutes les valeurs spirituelles, votre quête si rassurante de ce qui est noble et beau, et l'enthousiasme que vous pouviez - par cela même - susciter parmi vos disciples. Car on n'occupe pas une chaire d'enseignement par l'autorité seule d'une formation éclairée, mais davantage par la sérénité qu'impose la sagesse due à l'expérience.

La profession ne s'acquiert pas pour elle-même. Elle est une voie vers un niveau plus élevé où la responsabilité sociale s'épure et s'impose en fonction d'une dignité humaine indiscutable.

J'ai vu cet architecte privilégié, qui hésitait à introduire dans ses cours le terme beauté - par respect pour son contenu mystérieux - conduire son auditoire vers la reconnaissance des besoins de la collectivité. Il tempé-

rait l'enthousiasme juvénile par une soumission librement consentie à la règle et à la mesure. Il professait la foi dans une solidarité humaine qui ne peut être nourrie par des rêves, et dont les aspirations sont nécessairement axées sur le bonheur des hommes.

D'ailleurs ne voit-on pas de nos jours, et de plus en plus, que la beauté tant estimée par l'artiste, ne laisse qu'une trace vaine lorsqu'elle n'améliore pas notre sort, et ne nous apporte pas un surcroît de sécurité.

Certes, il y a des disciplines artistiques qui se suffisent et s'accomplissent dans la solitude. Je ne refuse pas les œuvres les plus hermétiques. Elles pourraient être en effet les plus précieuses. Mais l'architecture, de par sa nature, ne cherche pas à briser une telle réserve. Elle est de nos jours plus vivante que jamais, car soumise aux exigences de la réalité, de la raison et de la fonction. La personnalité artistique d'Eggericx s'identifie parfaitement avec la simplicité et la clarté de sa doctrine pédagogique. Celle-ci ramène toutes les thèses au principe de l'abri familial et de la protection de la communauté organisée, et en conséquence à la mission économique et sociale d'un urbanisme qui se doit d'unir la prospérité et l'ordre humain au bonheur de l'homme.

Je pense ici au privilège de l'architecture sur les autres arts, à savoir qu'elle peut allier la valeur de l'actualité à la pérennité d'un style. Et Eggericx sait qu'un style, tel celui auquel il collabore en notre époque, a toujours été le signe puissant d'une entente humaine qui, hélas, n'est jamais définitive.

Maintenant que le progrès foudroyant d'une science géniale ne refuse apparemment pas de prêter ses conquêtes étonnantes sur la matière à une destruction possible du monde, des apôtres comme Eggericx érigent des refuges d'où ils guettent assidûment, dans le calme et l'espoir, un avenir habitable.

D'une raison pondérée, d'une intelligence claire, d'un esprit créateur, d'une foi tenace et le sang bruisant d'amour, ainsi sont faits les bâtisseurs de la Paix.

Nous rendons hommage aujourd'hui à un tel bâtisseur. C'est un honneur pour nous de pouvoir en témoigner de la gratitude.

Mon Cher ami, c'est la même chose, croyez-le bien, dans toutes les langues. »

HYPERBOLE

Imaginez une longue rue
Bordée de maisons vides
Où ne passerait que le vent,
A perte de vue,
Un ciel livide.
Une longue rue
Où ne vivraient plus de gens.
Même n'aimant pas les hommes,
Je les appellerais,
J'aurais tellement peur
Si personne ne venait.
Si seulement je savais
Qu'il y a encore au moins un homme,
Alors, dans cet étrange veuvage,
Je serais en paix.
Une terre sans vivant,
Quel cauchemar ce serait !
Imaginez une rue
Où ne soufflerait que le vent,
Une longue rue aux fenêtres fermées
Par de hauts volets
Que n'ouvriraient plus jamais
Les vivants,
Une terre insensée.

JEAN PIERARD (Dessins essentiels Ed. LABOR).

JACQUES M. MALDAGUE
Membre de la Société Royale d'Archéologie de Bruxelles

La fontaine monumentale du Grand Sablon à Bruxelles

Archives et textes anciens - 1^{ère} partie

« Nous tenons à rendre hommage au Comte J. de Borchgrave d'Altena, Conservateur en Chef Honoraire des Musées Royaux d'Art et d'Histoire, qui nous suggéra de faire connaître le résultat de nos longues recherches, à Monsieur Maurice Duwaerts, Directeur du Service de Recherches Historiques du Brabant, qui en assure la publication, au Professeur Marcel Berge, pour toute sa cordialité. »

La fontaine surmontée d'une Minerve, érigée au Grand Sablon entre 1741 et 1751 par Thomas Bruce, comte d'Ailesbury, a donné lieu à des descriptions et des interprétations assez divergentes.

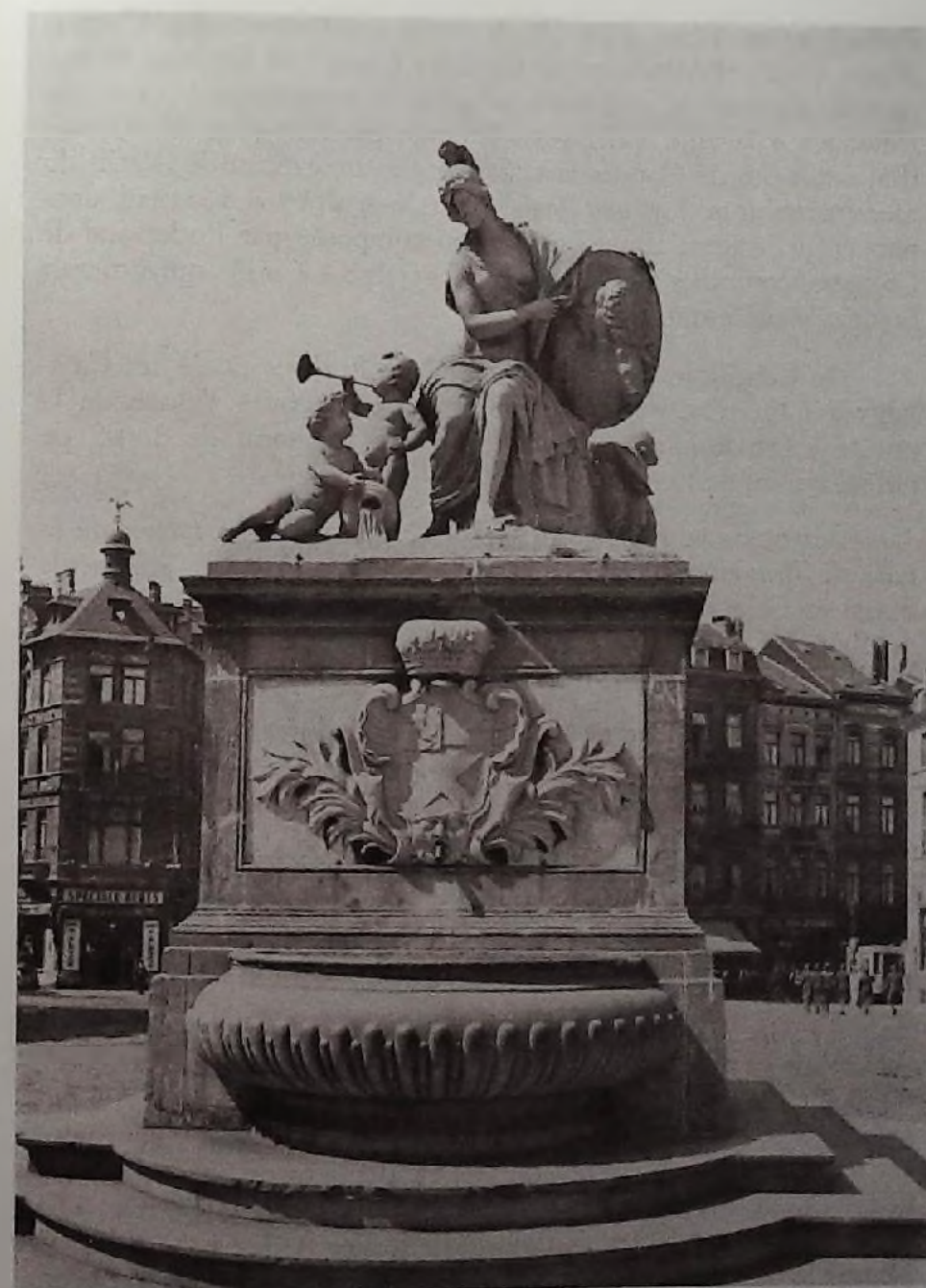
Il s'agit d'une des anciennes fontaines qui subsiste encore in situ à Bruxelles; son caractère esthétique et les souvenirs historiques qui s'y rattachent méritent quelque attention et ce, d'autant plus que bien des documents qui la concernent sont demeurés inédits.

Jean de Beckets, alias Didace de Saint-Antoine, bruxellois (1) fut le premier à en parler dans sa *Description Historique, Chronologique et Géographique du Duché de Brabant*, parue à



(Photo A.C.L. Bruxelles)

La fontaine de Minerve, place du Grand Sablon. La déesse est environnée des trois génies.



(Photo A.C.L. Bruxelles)

Bruxelles en 1756 (2). Il écrivait notamment que Thomas Bruce, comte d'Ailesbury, tint à faire ériger une fontaine monumentale au Sablon, face à son hôtel, pour témoigner de sa reconnaissance à la ville qui l'avait hébergé pendant plus de 40 ans; il ajoutait que le Comte de Calenberg avait exécuté le dessin du monument dont Jacques Bergé était le sculpteur. L'auteur donnait enfin le texte d'une inscription composée par Roderique de Cologne, conseiller de Charles de Lorraine (2 bis), qui ornerait bientôt le piédestal.

De Cantillon, dans ses *Délices du Brabant et de ses Campagnes* (3), n'hésitait pas, lui non plus, à faire l'éloge de la nouvelle fontaine, mais sans mentionner les noms de Bergé, de Calenberg ou de Roderique.

Ces noms se retrouvent en 1782 dans la *Description de la ville de Bruxelles* publiée chez de Boubiers (4) tandis que seuls Bergé et Calenberg sont cités en 1785 dans la deuxième partie de l'*Abrégé de l'Histoire... de la ville de Bruxelles* de l'abbé Mann (5).

Henne et Wauters (6), en 1845, n'informent pas beaucoup plus que leurs devanciers du XVIII^e siècle, bien qu'ils aient consulté des textes conservés aux Archives de la ville (7).

Il faut attendre 1890 pour en savoir davantage grâce à Gachard (8) qui, soucieux de faire mieux connaître la personnalité de Thomas Bruce au moment où l'on achevait la restauration de la fontaine, révéla quelques-uns des sentiments de lord d'Ailesbury.

Mais en 1913 apparaissent des discordances sous la plume d'Hector de Backer : à la dernière page de la " Notice préliminaire " à la publication du *Journal pour l'année 1743* du comte Henri de Calenberg : " Le comte de Calenberg est artiste, avons-nous dit. Toutefois, nous n'en avons qu'une seule preuve; elle se trouve dans la " Description de Bruxelles ", de (p. 63) l'abbé Manne... Ce beau monument a été exécuté par Joseph Beyer, d'après les dessins du Comte de Calenberg ". Puis, dans le second tome consacré au *Journal du Comte Henri de Calenberg* contenant des notices biographiques sur les personnages mentionnés dans le *Journal* où un article est consacré à Thomas

Bruce d'Ailesbury, se retrouve l'idée que c'est le comte de Calenberg qui dessina la fontaine (10).

Il y a donc deux points étranges à examiner : l'apparition du nom de Joseph Beyer, et Calenberg, considéré comme l'auteur du projet pour la fontaine - ici, selon Mann.

L'erreur " Joseph Beyer " du texte reproduit par H. de Becker ne vient pas de Mann, ce qui du reste serait impossible, Joseph Beyer ayant vécu après 1785; c'est un sculpteur viennois, né le 28 février 1843 (11); quant au Comte de Calenberg, il semblerait bien - jusqu'ici - avoir fait les projets pour la fontaine, mais Mann n'en dit pas plus (12); il renvoie à l'année 1751 de la première partie de son étude où il ne parle pas du Comte de Calenberg (13); d'autre part, dans l'introduction du *Journal*, c'est un autre ouvrage que celui de Mann qui est indiqué en référence (14); ainsi, dans la même étude, la conviction que le Comte de Calenberg - " artiste " - fit les dessins de la fontaine est empruntée, une première fois à l'abbé Mann cité comme seule référence, et puis, paradoxalement, à un ouvrage anonyme. Le passage indiqué en référence par Bacha et De Backer est le suivant : " Ce monument a été érigé en 1751, et exécuté par Jacques Bergé, sculpteur de Bruxelles, d'après les dessins du Comte de Calembert, "... (15) Un problème pourrait surgir ici si toutefois le texte de l'abbé Mann n'eut été présenté par les auteurs et si la seconde référence eut été inexacte ou obscure; on aurait alors pu penser à une confusion des textes; mais les deux sources ont été consultées. Reste à savoir pourquoi le témoignage de Mann est considéré comme la seule preuve? Si les présentateurs du *Journal* avaient considéré l'ouvrage anonyme comme une œuvre préliminaire de Mann qui signe trois ans plus tard une *Description* de Bruxelles, ils l'auraient, semble-t-il, indiqué.

Le problème du rôle exact joué par le Comte de Calenberg reste entier : a-t-il exécuté les dessins pour la fontaine ?

Fernand Donnet, l'un des derniers historiens après Guillaume Des Marez (16) à s'être occupé du monument, publie une lettre (17) qui éclaire sur les *additions que Bergé proposa* pour la perfection de l'ouvrage (18).

On inclinerait donc de plus en plus à prendre parti pour la thèse de l'abbé Mann et des textes indiquant l'intervention du Comte Henri de Calenberg dans la genèse de l'œuvre. Mann n'indique pas l'origine de son renseignement, lorsqu'il écrit que le Comte de Calenberg avait fait " les dessins " pour le monument. La chose est d'importance, car on peut penser que Bergé *a lui-même* réalisé le projet et que, ayant augmenté les dimensions des sculptures et voyant son travail achevé, il estima qu'il était nécessaire d'y ajouter une figure.

Il manquerait ici un élément qui justifierait pleinement l'importance du rôle joué par le Comte, un élément qui fortifierait les phrases de Mann, de l'anonyme et de ceux qui font intervenir Calenberg, ou bien... *qui lui donnerait une autre signification*. Cet élément se trouve dans le codicille du 12 octobre 1741, publié par Gachard et dont nous n'avons vu, manuscrit, qu'un extrait (19) (Annexes VII et VII bis). Le texte en est clair, le Comte de Calenberg *fit faire* un dessin ou modèle, sans plus. A-t-il suggéré, a-t-il jugé, apprécié simplement un projet qu'il fit exécuter, a-t-il dicté des suggestions de d'Ailesbury ? Il semble que le Comte fit faire un modèle seulement dans le but de pouvoir fixer des délais pour le travail, les sommes à payer, et avoir ainsi une base pour établir un contrat - ce modèle aurait été exécuté par Bergé lui-même (cf. Annexes VIII et V); il ne semble pas, à la lecture de ces lignes, qu'Henri de Calenberg soit l' " inventeur " du monument, c'est-à-dire l'auteur des dessins dont parlaient entre-autres l'abbé Mann et l'auteur de la *Description* non signée de Bruxelles; désormais, on peut voir dans les mots de l'abbé : " d'après les dessins du Comte de Calenberg ", soit la nuance : les dessins que le Comte fournit à Jacques Bergé après les avoir fait faire, soit encore : d'après les dessins ou le modèle que le Comte de Calenberg, *intermédiaire* entre le Lord et les entrepreneurs dont Bergé en premier lieu, fit faire par celui-ci - ce qui ressort du reste de la lecture des annexes VIII (et V) -, afin de bien préciser ce qu'il y aurait à accomplir pour telle somme d'argent promise.

L'intervention du Comte se limite donc à avoir donné le dessin du groupe avec la nuance de fourniture, et non de création du projet.



Fragment du plan de Bruxelles (J. Harrewyn) > 1708. Sous le n° 9 on voit le *Paerde merckt* avec, vers le centre, une petite construction rappelant celle des fig. 11 et 12. L.D. n° 24 (A.V.B. n° 13). (Est. SII 39525. Plano) C.Pl. IV 10240.

(Photos Bibliothèque Royale Bruxelles)



Fragment du plan de Bruxelles (gravé par Harrewyn le Jeune, édité par Eugène-Henri Fricx). 1711. On aperçoit le *Paerde merckt de Savel*, sans indication de fontaine. La légende renvoie notamment à la *Porte de Halle* (n° 26), à l'*Hôtel de Bournonville* (n° 22), au *monastère des P.P. Minimes* (n° 46), à l'*église du Sablon* (n° 10), au *monastère des Lorraines* (n° 61), à la *Paroisse de la Chapelle* (n° 8), à la *Steenpoorte* (n° 34) et au *monastère des Brigittines* (n° 63). L.D. n° 26 C. PL. ea III 556.



Fig. a.

(Photos Bibliothèque Royale Bruxelles)



Fig. b.

Fig. a et b.

Feux d'artifice place du Grand Sablon, d'une suite de 9 (?) pl. commémorant les fêtes de Bruxelles à l'occasion de la prise de Buda sur les Turcs, le 11 septembre 1686 par Romeyn de Hooghe (Amsterdam, 1645. Haarlem, 1708).

a Pl. 4. Excellentiss. plan. H. 419 / L. 554.

b Pl. 6. Noctem. plan. H. 413 / L. 555.

On y voit la fontaine monumentale ornée d'une statue équestre de Charles II, fils de Philippe IV, roi d'Espagne de 1666 à 1700. Elle sera détruite.

Si les descriptions anciennes de la Fontaine de Minerve se ressemblent, elles apportent souvent chacune des éléments complémentaires qui permettent au total de se faire une idée assez complète du monument et de son contexte urbain.

On n'a que peu d'éléments expliquant ce qui a précédé directement la fontaine; dans une *Description de la Ville de Bruxelles* publiée en 1743 (20) on lit seulement (p. 101) que la place du Sablon est nommée Marché au foin, que les troupes de la garnison s'y "assemblent tous les jours pour la Parade en relevant la garde", que l'Hôtel d'Elsbury (sic) borne le petit côté de la place, que le monastère des Religieuses appelées Lorraines est situé de l'autre, que la place est bordée de "belles Maisons la plupart modernes et couvertes d'ardoise en mansarde et en pavillon", que l'eau de la fontaine est la meilleure de la ville, que "c'est un des plus agréables endroits, où on respire un bon air à cause de la hauteur du terrain". L'auteur ajoute que les habitants de l'endroit sont des gens de condition et note d'une manière charmante que la place du Sablon est suivie d'une autre "plantée de beaux arbres, où l'on voit tous les jours jouer à la paume par les jeunes gens de cette Ville qui sont très adroits dans cet exercice. Elle n'a pas d'autre nom que la place du Sablon. L'Eglise de Notre-Dame bâtie entre ces deux places, est très belle" - style tout séduisant pour décrire le petit Sablon.

La Description de J. de Beckers commence par l'idée magique accordée au chiffre 7 : il y a 21 fontaines à Bruxelles : "on n'a pas borné ces fontaines au nombre de sept, mais à trois fois sept" (20 bis).

L'auteur indique qu'il y a 14.000 maisons à Bruxelles et plus de 100.000 habitants, ce qui justifie une abondante fourniture en eau de source outre l'eau de la Senne.

On lit encore que c'est le jour de Saint-Charles Borromée (le 4 novembre) en 1751, que la fontaine fut érigée; suit une description du monument : groupe de marbre de Gênes, représentant Minerve avec les portraits en médaillons de Leurs Majestés, accompagnée de la Renommée et de l'Escaut, ainsi que d'un troisième génie tenant l'écusson, le médaillon et la "pique" de la déesse; le piédestal a 13 pieds de H., il est pourvu de deux



Un bassin

(Photos de l'auteur)



Le troisième génie montrant
le bouclier.



Le médaillon.

grands bassins sur escaliers de pierre bleue, fournissant " abondamment de l'eau à tout le voisinage " - la meilleure de toute la ville. C'est le Comte de Calenberg qui a fourni le dessin du groupe qui fut exécuté par Bergé; le Comte d'Ailesbury a offert le monument.



(Photo de l'auteur)

Les deux génies à gauche
de Minerve. La Renommée et l'Escaut.

L'auteur donne les inscriptions - fort appréciées des savants - du piédestal, dues à Roderique de Cologne, " Conseiller Intime de S.A.R. le Duc Charles de Lorraine " (21).

Dans ses *Délices du Brabant*, Philippe de Cantillon, un an après la *Description* de Jean de Beckers décrit le monument avec une originalité surprenante :

le début de ce texte - généralités sur les fontaines bruxelloises - semble inspiré de De Beckers, mais la suite renseigne pour la première fois sur ce qui avait existé avant l'ouvrage de J. Bergé : un système de planches... et offre une description personnelle, vivante, où l'auteur ne s'en tient plus seulement aux grandes lignes, mais regarde réellement avant de décrire; la fonction décorative du monument est considérée avec soin, sans oublier son caractère de fontaine publique; le passage se termine sur une réflexion touchant la valeur esthétique de l'ouvrage.

L'idée de 7 revient : " Les fontaines, quoiqu'en plus grande quantité que les places et le reste, (...) triplent ce nombre impair " ; vient ensuite un éloge de l'eau du Sablon : " très pure et fort légère ". Des planches ont été remplacées par 4 jets d'eau et 4 bassins. Minerve est ici " une femme de taille humaine, assise sur un banc de verdure, et que l'on interprète pour la Déesse Pallas " ; on lit encore, dans cette combien pittoresque description, que l' " eau jaillit de la bouche d'une tête hideuse, hérissée de vipères, et dont les contorsions manifestent le dépit d'une envie inutile ". Quant à l'accès à l'eau de la fontaine, il semble que les abords du monument n'étaient pas aisés : " le peuple n'y puise l'eau qu'avec des tubes de bois, ou de fer blanc, et n'en approche de plus près qu'à une grille de fer dont elle est fermée de toutes parts. La garnison y pose nuit et jour des sentinelles qui veillent à sa sûreté contre les mal-faisans ". Enfin, selon l'auteur, la fontaine est " trop simple pour sa petitesse et trop écrasée pour sa masse " (22).

De 1760 date une description très succincte de la fontaine - en flamand, dans les *Relevé et cartes des fontaines, sources, puits et pompes de Bruxelles* (23), accompagnée de plans des canalisations d'eau. Cela ne manque pas d'intérêt, plongé cette fois dans le domaine des sources et même des tuyauteries qui acheminaient l'eau au Sablon, le lecteur est amené à envisager l'aspect utilitaire du monument (qui fut, d'après ce manuscrit, installé en 1753).

Dans la *Description* anonyme publiée chez de Boubers, on lit que les armoiries de Lord d'Ailesbury sont sculptées sur deux faces du piédestal, avec le mot *fuimus*, et que ces armoiries sont soutenues par deux " têtes de Mascaron, qui vomissent de l'eau " ; l'auteur donne ensuite les inscriptions du piédestal ; celles-ci ne correspondent pas tout à fait aux inscriptions actuelles : la principale différence est qu'au lieu d'avoir *Ioannes Bruce haeres erigi curavit*, on a : *Thomas Bruce thomae...* ; enfin, il reprend l'idée erronée que le monument fut exécuté par Jacques Bergé d'après les dessins du Comte de Calenberg.

En complément d'information, l'auteur ajoute qu'à l'une des extrémités de la place se trouve l'hôtel du Général Chanclos, ex-hôtel d'Ailesbury (24).



Les armoiries.

(Photo de l'auteur)

L'abbé Mann, dans la 2^e partie de son ouvrage, différencie les places du Sablon par " Grande " et " Petite ", n'apporte pas de nouveaux renseignements en ce qui concerne la fontaine, reprend l'erreur des précédents : l'affaire des " dessins du Comte de Calenberg " ; il ne donne pas les textes du piédestal ; à propos de la place, l'abbé note que le Grand Sablon a servi de place d'armes, mais qu' " aujourd'hui la parade est sur la Place-Royale " (25). Dans la 1^{ère} partie, à l'année 1751, il rappelle la date et le lieu de décès du Lord : le 16 décembre 1741 à Bruxelles, indique qu'on posa le 4 novembre " les statues et autres ornemens, qui le décorent " et donne la date de la mort de Bergé : le 16 novembre 1756 (26).



1 (Photo Bibliothèque Royale, Bruxelles)



2 (Photo Bibliothèque Royale, Bruxelles)



3 (Photo B.R., Bxl)



4 (Photo B.R., Bxl)



5 (Photo B.R., Bxl)



6 (Photo B.R., Bxl)



7 (Photo B.R., Bxl)



8 (Photo B.R., Bxl)

1
Fragment du plan de Bruxelles (Jacob van Deventer) ± 1550-54. On aperçoit, à gauche de l'église, sur la place, le poel du Sablon. *L.D. n° 1 (A.V.B., n° 1) C. Pl. R. II 69.*

2
Fragment du plan de Bruxelles (e.d. dans : Guicciardini, Lodovico. *Description... Anversa, G. Silvio, 1567, fol.*) 1567. Le poel du Sablon (sous le n° 23) présente un aspect original par rapport aux autres représentations, et se rapproche des suppositions générales de P. Bonenfant. (*L.D. n° 2 (A.V.B., n° 2 bis) L.P. VB10056B.*

3
Fragment du plan de Bruxelles (de Braun et Hogenberg). 1572. On aperçoit le *Peerde markt* avec le poel du Sablon. *L.D. n° 3 (A.V.B. n° 3) C. Pl. e.d. III 3271.*

4
Fragment du plan de Bruxelles (e.d. Munster, Sébastien et Belle-forest, François) 1575. Le *Peerde markt* et le *Savelpoel*. *L.D. n° 4. C. Pl. III 7595. (A.V.B. 2 ter.)*

5
Fragment du plan de Bruxelles (éd. Guicciardini, 1612). 1582. On aperçoit, mal indiqué, le poel du Sablon. *L.D. n° 6 (A.V.B. n° 2) C. Pl. e.d. III 3272.*

6
Fragment du plan de Bruxelles (E.d. dans : Guicciardini, Lodovico. *Belgicae... Amsterdam, G. Blaeu, 1635.*) 1635. Echelle réduite du plan de 1582 (*L.D. n° 6*) Cf. Fig. 8. *L.D. n° 9. C. Pl. III 7607.*

DANKAERT indique : « Ce plan à petite échelle mais de gravure fine et nette offre une image réduite du plan de 1582 (n° 6). (...) Le Grand Sablon et toutes les rues sont trop larges ; (...) Malgré la date, les rues Isabelle et Neuve ne sont pas tracées, la situation représentée n'est donc pas strictement conforme à la réalité, bien qu'elle ne soit pas davantage identique à celle retenue pour l'autre plan de Guicciardini. Egalement différents du grand plan sont les moulins (...) ».

Tout ceci explique la présence, sur le plan, du poel place du Sablon, alors qu'il fut supprimé en 1612. L'auteur n'en parle pas.

7
Fragment du plan de Bruxelles (Martin de Tailly). 1640. On voit le *forum Equorum*; le poel n'existe plus ; on aperçoit au bas de la place un petit monument. *L.D. n° 10. Est. S. IV 14835-14844.*

8
Fragment du plan de Bruxelles (Amsterdam, Blaeu, 1649). 1649. Au bas du *Forum Equorum* on aperçoit un petit monument rappelant un peu celui qui est représenté sur le plan de Tailly. *L.D. n° 11. (A.V.B. n° 5) C. Pl. III 3282.*

Afin de donner au lecteur une idée exacte de ce type de description, nous estimons justifiée la transcription en annexe de celle qui parut en 1782 dans *Le Voyageur dans les Pays-Bas Autrichiens*, ou *Lettres sur l'Etat actuel de ce pays*, Amsterdam, chez Changuyon - Emmanuel - Flon, Bruxelles, 1782, (Voir annexe XXVII) et enfin de celle - inédite - de P.A.C. Merjai (19 septembre 1788) extraite du manuscrit mis ensemble en 1805 (Voir annexe XXVIII).

Malgré les indications complémentaires qu'y apportèrent notamment Henne et Wanters, Gachard et Donnet, l'historique du groupe n'a jamais été éclairé par une connaissance précise des textes qui en motivèrent l'érection. Aussi nous a-t-il paru intéressant de les publier.

Le Grand Sablon fut occupé primitivement en son milieu par un "marais" dit Zavelpoel (27) qui fut comblé en 1615 et remplacé partiellement par une fontaine en 1661 (28). L'arrivée à Bruxelles de Thomas Bruce, comte d'Ailesbury, pair d'Angleterre, forcé d'émigrer en raison de ses opinions politiques, puis son installation au Grand Sablon allaient avoir les plus heureuses conséquences sur l'esthétique de la place (29).

En effet, étant donné l'accueil bienveillant que lui réserva Bruxelles pendant plus de 40 ans, Thomas Bruce voulut marquer sa reconnaissance à la ville et décida d'ériger une fontaine au Sablon (30).

Le 18 août 1741 (annexes V et VI), une convention fut établie entre le Comte d'Ailesbury et Jacques Bergé, sculpteur.

Selon cette convention, Bergé s'engageait à sculpter en marbre blanc de Gênes une Minerve de huit pieds de haut tenant un médaillon où seraient représentées en bas-relief, sur la face principale, les effigies de la Reine de Hongrie et de Bohême (future impératrice Marie-Thérèse) et du Grand Duc de Toscane (son époux, François I de Lorraine, futur Empereur d'Allemagne - en 1745) et sur l'autre (restée nue) celle de

l'Archiduchesse Gouvernante des Pays-Bas (Marie-Elisabeth, sœur de Charles VI et tante de Marie-Thérèse) (30 bis) en outre, un génie appuyé sur une urne (l'Escaut) et un génie soufflant dans une trompette (La Renommée). Il devait perfectionner deux mascarons (d'où sortirait l'eau de la fontaine) de sept pieds de long sur trois pieds de haut ébauchés dans les deux grands panneaux du piédestal en pierre bleue par ceux qui exécuteraient celui-ci; il devait livrer le marbre, se conformer au modèle déposé chez Thomas Bruce et dont lui-même possédait une réplique - pouvant toutefois ajouter des embellissements sans prétendre en percevoir un supplément d'honoraire, dessiner en grandeur nature le piédestal et en faire un petit modèle en bois destiné aux entrepreneurs; les travaux seraient exécutés en vingt mois pour 5000 florins argent courant, soit 1600 fl. pour l'achat du marbre, une partie du restant payable au fur et à mesure de l'avancement des travaux et selon l'avis du Lord, et tout le restant lorsque le groupe serait placé sur son piédestal.

Dans le codicille du 12 octobre 1741 (annexe VII), le Lord exprimait la volonté que, s'il mourait avant la mise en place de la fontaine, l'exécution en serait achevée et qu'on en réclamerait les frais à ses banquiers à Londres; il y était rappelé que les entrepreneurs demandaient 6000 fl. courants pour l'exécution de la fontaine, (nous référant aux textes précédents, il y a donc 1000 livres pour le piédestal), et qu'il fallait que les armes (30 ter) figurassent sur le piédestal, accompagnées d'une inscription et du mot *Orate*, au bas, au lieu de devise. La ville de Bruxelles accepta d'entrer dans les vues de Thomas Bruce (Annexe VI). Hélas, ce dernier devait mourir le 19 décembre 1741, sans avoir vu se réaliser son projet (31).

Le choix par Bruce du sculpteur Bergé (32) fut des plus judicieux; en 1749, ce dernier, conscient de sa mission, relance le magistrat de la ville pour obtenir son intervention dans l'accélération des travaux d'achèvement du monument; il adresse une supplique aux Magistrats de Bruxelles (annexes VIII et IX; voir note 33) dans laquelle il rappelle la chronologie des événements relatifs à la construction de la fontaine; il indique qu'il a exécuté l'ouvrage en temps requis [soit vers le 18 avril 1743 (18 août 1741 + 20 mois)], que depuis on est dans l'inaction et qu'il a la garde du monument, ce qui l'oblige à payer un

gros loyer pour l'immeuble qui l'abrite; il ajoute qu'il a dû congédier ses ouvriers et qu'il se trouve désœuvré depuis six ans (on est donc en $1743 + 6 = 1749$), qu'on lui doit encore 500 fl. (il a donc touché $5000 - 500 = 4.500$ fl.), qu'il a taillé la statue de Minerve plus grande que prévue, sans rien exiger en supplément; il propose en outre d'exécuter un troisième génie destiné à équilibrer le groupe, et de tailler les armes dans du marbre blanc.

Un mémoire (annexe X) rédigé vers la même époque s'ouvre sur les raisons qui ont motivé l'arrêt dans la reconstruction de la fontaine et expose les propositions faites pour y remédier : le comte d'Ailesbury laissa, pour satisfaire ses dernières volontés, un capital de 20.000 fl. en différentes rentes sur les Etats de Brabant; son exécuteur testamentaire, M. t'Kint (33 bis) pouvait en disposer. Des 20.000 fl., le Lord avait soustrait une pension viagère de 4000 fl. au bénéfice du Comte de Douglas; M. t'Kint ne disposait plus ainsi que de 16.000 fl., et se trouva en partie empêché d'accomplir son rôle d'exécuteur testamentaire. La mort de M. Douglas, survenue après, libéra les 4000 fl.; mais le décès de M. t'Kint laissa la succession sans exécuteur. 6000 fl. étant originellement prévus pour l'exécution du monument, 4500 furent utilisés et il reste d'autres sommes à payer, dont 1300 fl. aux domestiques; mais les 4000 fl. sont suffisants et même excédentaires à condition que la somme puisse être dépensée. Il appartiendra aux représentants de feu le Comte d'Ailesbury à Londres de régler cette affaire; il est dans l'intérêt de ceux-ci de commettre à Bruxelles une personne qui traiterait avec le Magistrat de la Ville et les créanciers de feu le Comte d'Ailesbury. Il faudrait donc écrire aux tuteurs du jeune Lord d'Ailesbury, pour le mettre au courant, tout en l'avertissant qu'en cas de refus, il y aurait lieu " d'avoir recours aux moyens que fournit la Justice ".

Le 18 mars 1749 un mémoire (annexe XI) fut rédigé dans ce sens et confié par le bourgmestre van der Dilft et le pensionnaire Lion à Mylord Craffordt à Bruxelles, qui partait pour Londres le même jour, afin d'intervenir auprès de l'héritier de Lord d'Ailesbury. Ce mémoire rappelle naturellement les rétro-actes de l'affaire (34).

Enfin, on y fait le point de la situation : les ouvrages décrits dans la convention sont achevés; les autres, soit le piédestal, l'escalier, les deux bassins, ne sont pas entamés; Bergé accepte d'exécuter ces travaux pour 1.000 fl.; lorsque tout sera terminé, la Ville s'engage à faire à ses frais les fondations et à installer les buses permettant à la fontaine d'entrer en service; le Magistrat espère que la Ville obtiendra de l'héritier du défunt les fonds nécessaires à l'achèvement du monument.

Le 16 février 1750 (annexes XI, XII, XIII), le Magistrat rappela aux tuteurs du jeune Lord, à Londres, leurs obligations morales : le décès de Lord Craffordt ayant fait surgir de nouvelles incertitudes, il se pouvait que la lettre et le mémoire du 18 mars 1749 ne soient pas parvenus à destination, puisqu'aucune réponse n'avait atteint le Magistrat. (Voir notes 35 et 43, celle-ci consacrée à la généalogie de Thomas Bruce et à son " héritier " qui autorisa l'achèvement de la fontaine, tour à tour appelé jeune Lord, jeune Comte d'Ailesbury etc. dans les archives que nous publions, et où il n'est fait mention d'aucun nom ou lien de parenté avec le défunt, qui apporterait quelque précision concernant l'identité de celui qui allait jouer un rôle capital dans l'achèvement de la fontaine, et qui cependant demeurerait dans ces papiers, mystérieux jusqu'au bout).

Peu après cette mise au point, un mémoire fut adressé au chevalier Dormer (35 bis), fondé de pouvoirs de l'héritier de Bruce, en vue de le mettre au courant de tous les faits précédents. Voir annexe XIV et note 36).

La Ville s'était fait de la situation un tableau extrêmement pessimiste, car tout s'arrangea et le 20 octobre 1750 (annexe XV), une Convention fut signée par James Dormer, représentant la famille à Bruxelles et par R. van Langhendonck, au nom du Magistrat : Jacques Dormer, ayant reçu les pleins pouvoirs de la part du jeune Comte d'Ailesbury, déclarait payer à Bergé : 453 fl. dus pour le groupe, 1000 fl. pour le piédestal en pierre bleue et 2610 fl. pour les panneaux avec les armes en marbre blanc de Gênes et le génie supplémentaire.

Neuf jours plus tard, cette convention fut approuvée par la Ville (annexe XVI). Le jour suivant (annexe XVII, voir note 37) par un acte passé devant le notaire A. Catoir, (37 bis), les

obligations du sculpteur et de tous ceux impliqués dans la réalisation du travail, furent précisées en vue d'arriver à la production d'un vrai chef-d'œuvre.

Dès lors, les affaires allaient suivre leur cours : le 30 octobre 1750 (annexe XVIII, le texte définitif de l'inscription à apposer sur le piédestal de la statue fut fixé; le 8 mai 1751, (annexe XIX) des premiers engagements financiers furent pris par Dormer et peu après, (annexes XX et XXIII, voir note 38) Jacques Bergé reçut 1500 florins et ensuite 2263 florins; le 22 juillet, (annexe XXI) la Ville chargea ses trésoriers et receveurs d'autoriser le placement des fondations de la fontaine et le 9 octobre (annexe XXII, voir note 39) assurait les frais de l'ins-



[Prote Bibliothéque Royale Bruxelles]

cription elle-même. S'il faut en croire Foppens (40), il fallut attendre cependant l'année 1755 pour que soit parachevé l'ouvrage de Bergé, puisqu'en cette année seulement fut placée l'inscription.

Ainsi fut finalement réalisé le vœu de Thomas Bruce, après plus d'une dizaine d'années où les difficultés ne furent épargnées à ceux qui en assumèrent les responsabilités (41).



[Fonds Bibliothèque Royale Bruxelles]

h

- 20 a. La « fontaine sur le Grand Sablon » illustrant le Plan Routier de Bruxelles (Bruxelles, chez J. Coché) $\pm$ 1796.
- b. Fragment du plan Routier de Bruxelles (Bruxelles, chez J. Coché) $\pm$ 1796. Au centre, la place du Grand Sablon. L.D. n° 66. C. PL. c.a. 111 7591.

Nous croyons utile de résumer ici pour nos lecteurs la note biographique suivante, relative à Jacques Bergé, que nous devons à l'obligeance de Monsieur Marcel Bergé, son parent collatéral.

Jacques Bergé naquit à Bruxelles, en la paroisse Sainte-Catherine, le 15 mai 1696 (et non 1694 comme le disent tous les auteurs), fils de Louis et d'Elisabeth van den Borre, il décéda en la même paroisse le 16 novembre 1756. Il fut apprenti sculpteur chez François Delfier (on pourrait aussi lire Delpier (1713-1714) et l'élève du sculpteur Nicolas Coustou, (Lyon, 8 janvier 1658 - Paris, le 1 mai 1733) dont on connaît les travaux pour Louis XIV. Il parcourut l'Italie et séjourna longtemps à Rome.

En 1722 il fut reçu franc-maître de la corporation des Quatre Couronnés, et devint en 1729 directeur de l'Académie de Dessin, de Bruxelles. Il travailla surtout pour les Prémontrés. Lors de l'arrivée de François-Etienne de Lorraine, le futur Empereur François I, le 5 septembre 1731, il fut appelé par l'archiduchesse Marie-Elisabeth pour exécuter le buste de l'époux de Marie-Thérèse (South Kensington Museum). Il voyagea en France, notamment pendant la guerre de succession d'Autriche, lors de l'invasion des Armées de Louis XV commandées par le Maréchal de Saxe en mai 1745, il reçut un passeport signé « au nom du Roy de France » par le sieur Delaporte, « du camp devant Tournay » lui permettant de « voyager armé contre les voleurs » qui infestaient les routes et les campagnes, à la condition de ne pas dépasser les limites de la Somme, de la Bourgogne et de l'Alsace.

Il vécut en célibat. Il partageait son atelier avec le peintre van Mestraeten, possédant en commun une bonne galerie de tableaux, où figurait notamment un paysage de Rubens qui fut vendu à sa mortuaire et acquis par M. le Maître, armateur à Gand. Il fut le maître de Jacques De Koninck. Parmi ses amis et relations on citera le nonce du Pape, les sculpteurs Théodore Verhaegen, le chevalier Gabriel de Gruppello, ainsi que le peintre Augustin Coppens.

Ceuvres de Jacques Bergé dont on connaît l'emplacement, classées par ordre chronologique.

- 1726 TRANSFIGURATION, bois. H.0.82. Bruxelles. Musées Royaux des Beaux Arts de Belgique. 97/50. — Exécuté pour l'église Notre-Dame du Finistère, à Bruxelles.
- 1727 FRONTON DE LA PORTE D'ENTREE DU PALAIS DE JUSTICE A BRUGES. Marbre, Cour du Franc. SAINT DE-VANT DES GUERRIERS, A PROXIMITE D'UN CIMETIERE. Bas-relief, terre cuite. Malines. Musée Diocésain (dispersé à Louvain et à Anvers).
- STELE AVEC DES ANGES. Terre cuite. Malines. Musée Diocésain (dispersé à Louvain et à Anvers).
- QUELQUES SCULPTURES, notamment une HARPISTE. Marbre. Commandées par Frederic II pour le Vestibule du château de Sans-Souci, Potsdam. Château de Sans-Souci (?).
- CHAIRE DE VERITE. Bois. Ath. Eglise Saint-Julien.
- REPAS DU SOIR. Bas-relief, terre cuite. Museum voor Schone Kunsten, Gent.
- FETE DE PACHA. Bas-relief, terre cuite. Museum voor Schone Kunsten, Gent.
- 1729 MONUMENT DES ABBES DE PARC. Marbre. Héverlée. Abbaye de Parc, BOISERIES DE LA SACHRISTIE. Heverlee. Abbaye du Parc.
- 1730 ANGE AUX BRAS LEVES. Maquette de statue d'autel, terre cuite H.0.42. Bruxelles. Musée Communal Maison du Roi.
- 1732 UN PAPE (ALEXANDRE VII ?). Statuette, terre cuite. H.0.415. Bruxelles. Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique 15/9.
- 1733 LE MARTYRE DE SAINT PIERRE. Bas-relief, bois peint en blanc. H.1.23.L.2.16. Bruxelles. Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique. 11/5. — Exécuté pour orner la fontaine de Gruppello, à la Maison des Poissonniers à Bruxelles.
- LA MORT D'ANANIE ET DE SAPHIRE. Bas-relief, bois peint en blanc. H.1.23.L.2.16. Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique. 12/6. — Pendant du précédent. (Exécuté également pour la Maison des Poissonniers).

- 1734 L'ADORATION DES MAGES. Bas-relief, terre cuite. H.0.565 L.0.66. Bruxelles. Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique. 16/10.
L'INNOCENCE. Groupe, terre cuite. H.0.40. Bruxelles. Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique. 14/8.
- 1735 APOLLON. Groupe, terre cuite. H.0.40. Bruxelles. Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique. 13/7. 14/8.
GLADIATEUR MOURANT. Statue monumentale, marbre. H.0.77.L.1.56. Château de Madame Stas de Richelle à Melle (?)
- 1736 AUGUSTIN COPPENS ? PEINTRE BRUXELLOIS. Buste, terre cuite. H.0.27. Bruxelles. Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique. 18/13.
LA PAQUE JUIVE. Haut relief, terre cuite. H.0.6.35.L.0.385. L.0.385. Bruxelles. Musée Communal Maison du Roi.
- 1737 CAEN TUANT ABEL. Haut relief, terre cuite. H.0.59.L.0.45. Bruxelles. Musée Communal Maison du Roi.
PROPHETE. Bas-relief, terre cuite. H.0.58.L.0.40. Collection Professeur Marcel Bergé.
- 1738 BOISERIES DU CHCEUR ET DU MAUSOLEE. Heverlee. Abbaye de Parc.
- 1739 MORT DE MELEAGRE. Haut relief, terre cuite. H.0.56.L.0.58. Bruxelles. Musée Communal Maison du Roi.
- 1742 LA PAQUE JUIVE. Bas-relief, marbre. Ninove. Abbaye.
LA DERNIERE CENE. Bas-relief, marbre. Ninove. Abbaye.
CINQ PORTE-LUMIERES AVEC BRANCHES. Bruxelles. Maison du Cornet (Grand'Place).
CHAIRE DE VERITE : LA CONVERSION DE SAINT NORBERT. Bois. Louvain, Eglise Saint-Pierre. — Exécutée pour l'abbaye des Prémontrés de Ninove.
LUTRIN AVEC DEUX ANGELOTS PORTANT LES SYMBOLES DES VERTUS THEOLOGALES. Marbre. Ninove. Eglise.
DEUX SARCOPHAGES AVEC ARCADES ORNEES. Marbre. Ninove. Eglise.
- 1743 ENFANT TENANT UNE TORCHE RENVERSEE. Statue. Terre cuite (?) Avignon. Musée Calvet.

- 1745 TOMBEAU DE JEAN-BAPTISTE DE SMET, EVEQUE DE GAND. Marbre. Gand. Cathédrale Saint-Bavon.
- 1747 LA VIERGE A L'ENFANT. Groupe, terre cuite. H.0.43. Musée Communal Maison du Roi.
- 1749 FRANÇOIS I DE LORRAINE, EMPEREUR D'ALLEMAGNE. Buste, terre cuite. London. Victoria and Albert Museum.
- 1751 LA FONTAINE MONUMENTALE DE MINERVE. Groupe, marbre. Bruxelles. Place du Grand Sablon.
- 1753 L'AMOUR. Statuette, terre cuite. H.0.28. Bruxelles. Musées Royaux des Beaux Arts de Belgique. 17/12.
- 1756 AUTEL DU CHCEUR ET BAS-RELIEFS. Marbre. Ophain-Bois-Seigneur-Isaac. Eglise Sainte-Aldegonde.
LA DERNIERE CENE. terre cuite. Yvetot. Musée.

NOTE SUR LA VALEUR ESTHÉTIQUE DE LA FONTAINE

Les mérites esthétiques de la fontaine du Sablon n'ont pas échappé à nos historiens. Guillaume Des Marez décrit le monument dans son Guide de Bruxelles (Les Monuments Civils) dont il signa la préface en 1928 (pp. 188-189). Pierre Bautier, qui fut président de la Société Royale d'Archéologie de Bruxelles, s'occupe de l'œuvre de Bergé dans "L'Art en Belgique", publié sous la direction de Paul Fierens à Bruxelles, par la Renaissance du Livre (1re édition 1939, page 386 avec figure). Le distingué conservateur de nos Musées royaux des Beaux-Arts y reprend à Paul Vitry quelques lignes concernant la fontaine, où il est question d' "une délicieuse Minerve, assise en costume d'opéra" et accompagnée "de petits génies sortis d'un panneau de Boucher". Tout cela est vrai si l'on veut insister sur le charme des figures animées d'une œuvre qui est tout autre qu'une composition aimable traitée dans l'esprit d'un siècle qui connut la douceur de vivre. En réalité, la fontaine doit être jugée sur place. Il ne s'agit pas d'un groupe modelé pour être placé dans un salon ou dans le hall d'un palais mais d'une œuvre qui tient en plein air et mériterait de se détacher sur des frondaisons. Le socle bien dessiné, avec ses deux vasques rehaussées de godrons et de rudentures, ses blasons encadrés de larges feuillages, est encore dans l'esprit de la première moitié du XVIIIe siècle où les souvenirs baroques se juxtaposaient aux nouveautés du classicisme français. Jacques Bergé était, en son temps, antique et moderne à la fois; il emprunte à Rome une Minerve tout en la créant dans l'esprit de son temps, avec une grande science dans les modelés et le traitement des draperies. Les petits génies qui entourent la déesse ont des prédécesseurs dans l'œuvre de Duquesnoy, au XVIIe siècle. On observe que la fontaine du Sablon se présentait au moment de son achèvement, dans un cadre architectural d'un gabarit qui répondait mieux à ses proportions. Il y avait alors, sur la place nombre de maisons à pignons d'une élévation modérée.

J. de B.

Juillet 1974

NOTES

(1) *Biographie Nationale*, t. IV, Bruxelles, 1873, col. 779-781, article signé E.-H. J. Reusens.

(2) Chez J.J. Boucherie, 1re éd. 1756, pp. 102, 103.

(2 bis) Roderique (Jean-Ignace de), né à Malmedy, en 1697, n'avait que vingt ans quand il entra dans l'ordre des Jésuites, qu'il quitta au bout de huit années; il fit plusieurs voyages en France, puis se rendit à Cologne, où il épousa une veuve qui possédait le privilège impérial pour le journal politique français *Gazette de Cologne*. Sous la direction de Roderique, cette feuille prospéra. Très versé dans la politique des cours, il fut consulté par le prince Charles de Lorraine, avant la conclusion de la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748. Il mourut le 8 avril 1756, et fut enterré dans le corridor du cloître des pauvres Clarisses, ainsi qu'il l'avait demandé, par testament. (*Biographie Universelle*, t. 38, Paris, 1824, pp. 358 et 359).

(3) ou *Description des Villes, Bourgs et principales Terres Seigneuriales de ce Duché*, Amsterdam, 1757, pp. 14 à 16.

(4) *Description de la Ville de Bruxelles, enrichie du plan de la ville et de perspectives*, Bruxelles, chez J.L. de Houbers, 1782, pp. 17 et 18. Il s'agit d'une sorte de guide, comme indiqué dans l'avertissement: « nous avons voulu donner un guide au voyageur, qui le mette en état de voir tout ce qui mérite... »

(5) T.-A. MANN, *Abrégé de l'Histoire ecclésiastique, civile et naturelle de la Ville de Bruxelles, et de ses environs; avec la Description de ce qui s'y trouve de plus remarquable*; 3 part., Bruxelles, 1785; 2e partie, p. 211.

Au nom de l'abbé Mann, à propos de l'histoire de Bruxelles, se joint celui de J.-F. Foppens; on lit notamment dans la *Biographie Nationale* que Mann « travaille à divers mémoires pour l'Académie et à son *Abrégé de l'histoire ecclésiastique, civile et naturelle de la ville de Bruxelles*. La partie historique de cet ouvrage est de J.-B. Foppens; la troisième partie, celle qui traite de l'histoire naturelle est de Mann. Il paraît prouvé que ce savant faisait à d'autres de larges emprunts et les publiait en se bornant à y ajouter quelques observations personnelles, sans mentionner la source de ses emprunts ». (*Biographie Nationale*, t. XIII, Bruxelles, 1894-95, col. 348 (Article signé RENARD A.-F., c. 343-355)).

D'autre part, G. Griffiths rappelle que Henne et Wauters ont cité parmi leurs précurseurs « l'abbé Mann, qui avait fait imprimer « sous son nom une chronique manuscrite de Bruxelles par le chanoine Foppens » (G. Griffiths, *Les Sources de la «Chronique abrégée de la Ville de Bruxelles» de J.F. Foppens pour l'époque calviniste (1570-1585)* in *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, CXVII, 3e livraison, Bruxelles, 1952, p. 177).

Griffiths enchaînait en écrivant : « Après avoir exprimé leur mépris pour les « erreurs les plus grossières » commises par ledit abbé, les auteurs nous annoncent qu'ils se sont appuyés sur « d'importants manuscrits » de la Bibliothèque Royale, manuscrits qui leur parurent « vierges encore de toute investigation ». Je ne sais si la chronique de Foppens peut avoir figuré parmi les manuscrits ainsi qualifiés, mais j'ai remarqué que les auteurs renvoient constamment le lecteur à « Foppens » : (p. 177) (en note : sans indications de page ou de numéro de manuscrit) 21 fois pour la seule période 1578-1585. Pour cette raison seule, il devient intéressant de savoir quelle valeur exacte doit être attribuée à sa chronique ». (G. Griffiths, *Les Sources...*, op. cit., p. 178) Le texte de Henne et de Wauters paraît ambigu, au cas où la chronique de Foppens est comprise parmi les manuscrits envisagés, puisque les deux historiens reconnaissent que Mann la publia. Ou bien faisaient-ils allusion, la première fois, à une chronique manuscrite de Foppens conservée à l'hôtel de Ville de Bruxelles, où ils étaient archivistes, et la seconde, à d'autres textes ; il s'agirait alors du MS. 2911 ; en effet, parmi les 2 manuscrits de cet auteur conservés aux Archives de la Ville de Bruxelles, le 2911 semble y être depuis très longtemps parce que la mention de son achat ne figure pas dans les dossiers *ad hoc* de la Ville constitués depuis ± 1850 ; le second, le MS. 2955 fut acquis en 1867 de Mr. Ed. Van der Straeten (acquisition de la Ville n° 18 de 1867) soit 22 ans après la publication de Henne et Wauters, donc ils ne pouvaient y faire allusion avant.

Remontons à l'abbé Mann. D'une part, dans la *Biographie Nationale*, on considère que Mann utilisa Foppens pour ses deux premières parties, la troisième étant le fruit de ses travaux personnels, d'autre part Henne et Wauters sont plus nuancés, écrivant que l'abbé joignit à la chronique de Foppens « une description succincte de la ville et de ses monuments », ce qui voudrait dire que la première partie seule de son étude serait de Foppens. Griffiths indique « La Chronique Abrégée de la Ville de Bruxelles n'a jamais été imprimée » (et en note) « A part le remaniement publié par l'abbé MANN, sous le titre d'Abrégé de l'histoire ecclésiastique, civile et naturelle de la ville de (p. 181) Bruxelles et de ses environs, avec la description de ce qui s'y trouve de plus remarquable (Bruxelles 1785), 3 vol. Sous les numéros 17.135 - 17.137 et 20.285 - 20.287, la Bibliothèque Royale possède deux exemplaires avec notes écrites de la main de l'auteur en vue d'une nouvelle édition, qui n'est jamais parue ». (G. GRIFFITHS, *Les Sources...*, op. cit., p. 182). A notre avis, l'abbé Mann a remanié l'étude de Foppens pour constituer la première partie de son ouvrage, et s'est servi de la même source pour la deuxième.

Nous allons examiner aux années 1741 et 1761 les manuscrits que G. Griffiths a étudiés à la Bibliothèque Royale à Bruxelles, en considérant comme « dénominateur commun » le MS. 2955 conservé à

l'Hôtel de Ville, cet auteur en ayant déterminé l'originalité. (Voir annexes XXIV et XXV).

Quel manuscrit de la *Chronique* Mann a-t-il utilisé et où a-t-il encore cherché pour écrire ses notes sur la fontaine du Sablon ?

On peut écarter le MS. 14.987 du XIX^e siècle. Tous les autres peuvent avoir été utilisés, précédant 1785, date de la parution de l'étude de l'écclésiastique.

Le MS. 17.149 continué par d'autres mains jusqu'en 1785, se terminait en 1755 lorsqu'il était considéré comme la 2^e partie d'un tout formé par la combinaison Ms. 17.117 - 17.149 (G. GRIFFITHS, *Les Sources...*, op. cit., pp. 182-183).

En réduisant le problème au Sablon, le MS. 17.117 ne joue aucun rôle, puisqu'il se termine en 1583 - date rectifiée par Griffiths - (ibid.), et le MS. 17.138 ne contient pas de passage consacré à la fontaine.

Les passages intéressant le Sablon dans les MSS. 17.116 et 10.281 sont fondus en un seul, à l'année 1751 ; (rien en 1741) ; et en plus, mise en ordre, mise au point, suppression des redites et de ce qui semble inutile, ajoute d'une date importante (décès du Lord, 18 décembre 1741).

Ces constatations s'accordent parfaitement avec l'idée de Gordon Griffiths qui situe le MS. 10.281 après les autres (G. GRIFFITHS, *Les Sources...*, op. cit., p. 182 et écrit : « En conclusion il nous semble que toute référence à la « Chronique de Foppens » devrait se faire au MS. 10.281 de la Bibliothèque Royale et que, pour étudier les « états » de celui-ci, il faudrait le comparer surtout avec le MS. 2955 de l'Hôtel de Ville » (Ibid., p. 185).

Si l'on compare maintenant le passage du MS. 10.281 avec son semblable du MS. 17.116, on remarque que les textes correspondent ; seule différence : dans le dernier MS. le N.B. relatif au décès du Lord et à sa sépulture a été supprimé.

Des éléments précis, que nous ne pouvons développer ici, faute de place, nous autorisent à pratiquement conclure que le passage étudié du MS. 17.116 est la copie de celui du MS. 10.281. Quant à savoir quand le MS. 10.281 est entré à la Bibliothèque Royale à Bruxelles, les grands catalogues n'en disent rien, ce qui semble indiquer que ce MS. y était de longue date - enlevé et déposé à la Bibliothèque Nationale française, puis restitué à la Bibliothèque Royale de Belgique (J. VAN DEN GHEYN, S.J., *Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque Royale de Belgique*, t. 8, Histoire de Belgique (histoire particulière) : Anvers et Brabant. (5266-6069), Bruxelles, 1908, p. 380 : « 5815 (10.281). J. FOPPENS. Chronique de Bruxelles, 1647-1760... XVIII^e siècle... L'estampille rouge aux faisceaux de la Bibliothèque Nationale de Paris, se trouve f.1 et f.234v... ».

Après de nombreuses analyses des diverses copies de la Chronique, nous avons pu réduire celles-ci au nombre de quatre en ce qui

concerne notre problème : n° 2 ou MS. 2911, n° 3 ou MS. II.4408 (on a constaté la similitude entre MS. II.4408 et MS. 17122 MS. 17123,

3

n° 4 ou MS. 10.281 (cf. similitude entre MS. 10.281 et 17116).

A ce tableau on peut ajouter la version de l'édition anonyme éditée par de Boubers - 1782 - que l'abbé Mann doit avoir eue sous les yeux lorsqu'il rédigea son propre texte.

Rappelons qu'il ne s'agit pas de déterminer quel manuscrit Mann a bien pu avoir utilisé, mais bien de savoir où il a cherché pour écrire ses notes sur la fontaine.

Plusieurs constatations permettent de penser que Mann a utilisé le MS. 10.281 qui se trouvait à la Bibliothèque Royale. On saisit mieux l'importance, ici, de ce manuscrit, où le texte unique relatif au Sablon est ordonné, divisé en notes et en N.B. Mann s'inspira de Foppens pour la seule première partie de son étude - ce qui explique cette division de la matière par années. Lorsqu'on compare Mann et Foppens, il faut d'abord considérer la première partie de l'étude de l'abbé, puis éventuellement la deuxième, comme c'est le cas ici au mot *Brigittines*, où il utilisa le N.B. de Foppens. Dans la première partie, il suivit l'organisation du MS. 10.281 où il trouva une rubrique sur le Sablon.

Nous avons jusqu'ici montré l'intervention du MS. 10.281 dans l'élaboration du texte de Mann concernant le Sablon, à l'année 1751, dans la première partie de son étude, et au mot *Brigittines* dans la deuxième partie.

On a ainsi épuisé - au moins pour ce qui touche la fontaine du Sablon et Lord d'Ailesbury - la source constituée - pour Mann - par le MS. 10.281.

Il nous reste à situer la *Description* anonyme, dont l'organisation interne est toute différente de la 2e partie du travail de Mann, puisqu'il s'agit en réalité d'une sorte de guide. Dans l'Avertissement, on peut lire : « La *Description de Bruxelles*, que nous offrons au Public, sera utile aux étrangers. (...) Nous avons voulu donner un guide au voyageur, qui le mette en état de voir tout ce qui mérite (...) *Description de la Ville de Bruxelles*... chez J.L. de Boubers... op. cit. p. III. Or, dans la deuxième partie de son travail, l'abbé donne une description détaillée de l'ouvrage de Bergé à *Places du Sablon* (*Grande et Petite*); une rapide confrontation de la 2ème partie de l'étude de Mann et du texte descriptif de ce guide permet d'assurer que l'abbé s'est au moins servi de ce dernier.

Nous avons pu établir que entre Boubers et Foppens - MS. 10.281 - les rapports (pour le Sablon) sont inexistant. Mais nous avons déterminé des liens certains entre Foppens - MS. 10.281 - et Mann ! Bien sûr, mais en spécifiant première partie de l'étude de Mann et la note consacrée aux *Brigittines* de la deuxième partie. Ainsi, après avoir comparé la description de la fontaine de l'édition de Boubers avec celle que donne Mann dans la deuxième partie de

son étude - Foppens n'intervenant plus, chez Mann, l'abbé ayant déjà tiré tout profit de cette source, et en ce qui concerne le Sablon chez Boubers, elle a été écartée - et constaté que les deux textes présentent de grandes similitudes - même des phrases entières sont semblables - on peut en conclure que l'abbé se servit de la *Description de Bruxelles* - anonyme - sans toutefois en être l'auteur. Dans le début de sa préface, il mentionne l'existence de *descriptions* de la ville, déjà parues. (« Il a paru plusieurs *Descriptions de Bruxelles*; mais je ne crois pas qu'il ait encore été donné au public ce qu'on peut appeler UNE HISTOIRE de cette Ville, si célèbre depuis tant de siècles.

Cette considération m'a engagé à donner un essai ou une légère esquisse de cette histoire ». Et plus loin : « Dans la DEUXIEME PARTIE qui contient la DESCRIPTION DE BRUXELLES, ou l'ETAT PRESENT DE CETTE (p. V) VILLE ET DE SES ENVIRONS, je crois également avoir passé sous silence peu d'objets qui méritent l'attention, soit des habitants (sic), soit des étrangers. Les Tables des Objets et l'ordre que j'ai mis dans leur Description, aideront beaucoup à satisfaire la curiosité de ceux qui veulent parcourir cette Ville dans la vue d'examiner ce qu'elle contient de remarquable ». T.A. MANN, *Abrégé de l'Histoire*, op. cit., préface, p. VI).

(6) A. HENNE et A. WAUTERS, *Histoire de la Ville de Bruxelles*, Bruxelles, 1845, t. III, pp. 414 et 415. A propos des 4063 florins que Henne et Wauters estiment être la somme que Bergé reçut pour élever le piédestal avec ses ornements et pour ajouter un génie au monument, il faut enlever 453 florins qui lui restaient dus (voir annexe XVII).

(7) Voir note 5.

(8) L.-P. GACHARD, *Etudes et Notices historiques concernant l'Histoire des Pays-Bas*, Bruxelles, 1890; vol. 2, Variétés, XVIII, « La Fontaine du Sablon, à Bruxelles; le Comte d'Ailesbury », p. 429. Gachard donne le texte de l'inscription figurant sur le piédestal suivant en cela l'édition de 1782 qu'il attribue erronément à l'abbé Mann. (Voir nos conclusions note 5 et note 19).

(9) HECTOR DE BACKER, *Le Comte Henri de Calenberg, sa vie son époque*. Notice préliminaire à la publication de son *Journal pour l'année 1743*, édité par la Société des Bibliophiles et Iconophiles de Belgique, Bruxelles, 1913, p. 64.

(10) « Alesbury (Thomas Bruce, troisième comte d'Elgen, comté d'-), dernier fils survivant de Robert Bruce, comte d'Alesbury, chambellan d'Angleterre qui mourut en 1655. Né en 1648, Thomas Bruce, courtier de James II d'Ecosse fut emprisonné comme Jacobite en 1690, puis exilé. Il vint habiter Bruxelles en 1698, et y mourut, à l'âge de 93 ans, en 1741. Les Bruce avaient une ancienne alliance

dans les Pays-Bas. Au XVe siècle, Robert Bruce avait épousé la fille de Locquenghien. Thomas Bruce lui-même avait épousé en secondes noces Charlotte, comtesse d'Argenteau et d'Esseneux.

L'Hôtel d'Alesbury était situé place du Grand-Sablon, contre l'église. En souvenir de l'accueil qu'il avait reçu à Bruxelles, le comte décida d'ériger à ses frais la fontaine du Sablon que dessina le Comte de Calenberg. Il écrivit dans son testament: « Ayant projeté d'ériger une fontaine sur la place du Sablon, si c'est la volonté de Dieu de me prendre de ce monde avant l'accomplissement, je souhaite qu'on active cela comme si j'étais vivant alors, et qu'on tire sur mes banquiers à Londres pour l'accomplissement. Les entrepreneurs ont demandé pour cela dix mille livres en florins courants. » Sa veuve, Milady Bruce, habita jusqu'à sa mort l'hôtel du Sablon. Sa fille, Milady Marie-Thérèse, épousa Maximilien-Emanuel, prince de Hornes. Elle mourut sans enfants en 1736. (E. BACHA et H. DE BACKER, *Le Journal du Comte Henri de Calenberg pour l'année 1743*, t. 2d, notices et documents, Bruxelles, 1915, p. 124).

(11) E. BENEZIT, *Dictionnaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs*, Paris, 1939, t. I, p. 569.

Une erreur s'est ici glissée dans le texte de De Backer, et cette faute se répète à la pl. II du Journal proprement dit et publié par H. De Backer et E. Bacha : sous la vue montrant la fontaine du Sablon, on lit : « La Fontaine de la place du Sablon, à Bruxelles. Groupe en marbre sculpté par Joseph Beyer, exécuté d'après les dessins du Comte Henri de Calenberg ». (E. BACHA et H. DE BACKER, *Le Journal du Comte Henri de Calenberg pour l'année 1743*, t. I, Introduction et texte du Journal, Bruxelles, 1913, pl. II).

(12) T.-A. MANN, op. cit., 2e part., p. 211.

(13) T.-A. MANN, op. cit., 1ère part., p. 241. A Henne et A. Wauters eurent également recours à Mann pour leur *Histoire de la Ville de Bruxelles* (op. cit.) et font allusion à son texte relatif aux Briggittines lorsqu'ils écrivent à la page 442 du vol. 3 à propos de l'église du « monastère des Briggittines » : « Lord Bruce, comte d'Aylesbury, et sa seconde femme Charlotte d'Argenteau, comtesse d'Esneux, y ont été enterrés » et mettent en note MANN, t. II, p. 60.

(14) E. BACHA et H. DE BACKER, *Le Journal du Comte Henri de Calenberg pour l'année 1743*, op. cit., tome premier, introduction et texte du Journal, Bruxelles, 1913, p. IX.

(15) *Description de la Ville de Bruxelles*, chez J.L. de Boubers, op. cit., p. 18. Cette *Description* a été éditée encore chez Du Jardin, Montagne de la Cour, en 1789 et chez Le Charlier, Montagne de la Cour également, en 1794. Les trois textes sont les mêmes, bien qu'il soit indiqué à l'édition de 1789 « Nouvelle édition, Considérablement augmentée ».

(16) *Guide Illustré de Bruxelles*, Bruxelles, 1918, t. I, p. 181.

(17) F. DONNET, *Note au sujet de la fontaine du Sablon à Bruxelles* in *Bulletins de l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique*, Anvers, 1921, III, pp. 25-34; dans cette étude, l'auteur reproduit à peu près le texte de l'abbé Mann et mentionne le contrat du 18 août 1741 et le codicille du 12 octobre de la même année que nous publions en annexes.

(18) La lettre est de l'avocat Jacques Dillon et précède la convention du 20 octobre 1750 (annexe XV); voici le texte de Donnet : « Dormer résolut de faire une enquête au sujet des intentions du (p. 26) sculpteur et chargea de ce soin un avocat bruxellois Jacques Dillon. Celui-ci se hâta de lui faire connaître le résultat de sa mission.

Pour ce qui est des additions que M. Bergé propose, écrivait-il le 17 août 1750, voici en quoi elles consistent :

« Un génie soutenant les marques symboliques de Minerve. Cette figure qui sera de marbre blanc de Gênes, aura 5 pieds de haut et il est vrai que les connaisseurs la jugent nécessaire pour remplir le groupe et lui donner plus de corps. Quatre grands panneaux de marbre blanc de Gênes pour les faces du piédestal. De ces panneaux les deux grands auront 7 pieds 2 pouces sur 3 pieds 4 pouces et les deux petits 4 pieds sur 3 pieds 4 pouces. Les deux grands panneaux seront chargés des armes de mylord Ailesbury, aussi en marbre blanc et de la même grandeur à peu près que les panneaux. Je vous prie d'observer, Monsieur, ajoute Dillon, que Mylord a ordonné par son codicille que ses armes fussent mises au-dessus de la statue quoiqu'il n'ait point arrêté aucun prix avec le sieur Berge pour cette addition. J'ai parlé à Bergé avec M. le pensionnaire, de la somme qu'il faudrait pour toutes ces additions et il demande 2630 florins. Il est certain que cet ouvrage doit faire un honneur considérable à Mylord Ailesbury. Vous savez, Monsieur, que rien ne peut surpasser la beauté de l'ouvrage et l'excellence de la sculpture, vous en avez jugé ainsi vous même et vos pensées sont conformes en cela à celles de tous connaisseurs qui estiment ce morceau comme le plus beau qu'on puisse voir dans ce genre et pour lui donner ce degré de perfection où mylord Ailesbury l'aurait sans doute porté lui-même s'il eut vécu plus longtemps. On se flatte que mylord Bruce y voudra bien sacrifier une somme aussi peu considérable que celle dont il s'agit. C'est au moins ce que se promettent de sa générosité messieurs du magistrat et je crois dans mon particulier qu'il serait indécemment que des étrangers achevassent un ouvrage commencé par un seigneur de sa maison et dont mylord Bruce est héritier. C'est aussi ce qui a empêché ces messieurs d'achever l'ouvrage dans la persuasion où ils étaient que la délicatesse de mylord s'en trouverait blessée ».

L'avocat Dillon terminait cette chaleureuse plaidoirie en engageant (p. 27) vivement James Dormer à user de son influence pour

decider lord Bruce à l'achèvement de la fontaine » (F. DONNET, *Note au sujet...* op. cit., p. 28). Nous n'avons pas vu ce document. L'auteur situe aussi le texte de l'annexe VII, et fournit les comptes relatifs aux tout derniers paiements dus à Bergé et au personnel du Lord défunt. Quelques notes concernant Dormer et Ailesbury terminent l'article.

Remarquons l'interprétation de Donnet : « L'article fidèle à son contrat se mettait au travail et sans trop de hâte achevait son œuvre. Celle-ci était terminée en 1750. Restaient à exécuter les médaillons destinés à orner le piédestal... D'autre part, les amateurs d'art auxquels avait été soumis le groupe exécuté par Bergé, émettaient certaines critiques; ils étaient d'avis que le groupe formé par la statue assise de Minerve et des deux petits génies manquait quelque peu d'équilibre et qu'il y avait lieu de le compléter au moyen d'un troisième génie » (p. 28). Rectifions en notant que Bergé acheva son travail à temps et fut désœuvré pendant six ans ! Nous reviendrons sur l'interprétation en rapport avec le troisième génie.

(Jacques Dillon, avocat, inscrit au barreau le 25 août 1750, décédé en 1763 dépourvu de toute famille, laissant une succession abérée.

Voir J. NAUWELAERS, *Histoire des Avocats au Souverain Conseil de Brabant*, t. II, Bruxelles, 1947, p. 248, n° 1706).

MB.

(19) L.-P. GACHARD, *Etudes et Notices historiques concernant l'Histoire des Pays-Bas* op. cit., p. 429. L'auteur présente encore dans cette brève notice quelques renseignements biographiques concernant le Comte d'Ailesbury, deux extraits du testament de 1734, et quelques notes relatives à la fontaine, où il se réfère parfois à l'abbé Mann, notamment à propos des inscriptions du piédestal. A ce propos, Gachard se réfère à une *Description de Bruxelles* de Mann publiée en 1782, et y aurait trouvé une version des inscriptions. Nous n'avons pas découvert cette édition; la plus ancienne semble être celle que nous avons consultée, de l'année 1785, que Henne et Wauters et F. Donnet avaient déjà utilisée. A la fin de la préface de cette édition, l'auteur écrit : « Dans un Ouvrage de la nature de (p. VII) celui-ci, il est moralement impossible d'éviter les méprises en le donnant pour la première fois au Public : mais il sera facile de les rectifier ensuite, d'après les avis de ceux qui se seront aperçus de ces méprises. Je recevrai donc, avec reconnaissance, les observations qu'on voudra bien me communiquer là-dessus, et je m'empresserai d'en faire part au Public » (p. VIII) : ces lignes semblent prouver qu'il s'agit bien de la première édition du texte, ainsi que celles-ci, extraites du « Prospectus » de l'*Histoire de Bruxelles*...

« Mr. l'Abbé MANN est le premier écrivain qui ait donné au Public ce qu'on peut appeler une HISTOIRE de cette Ville si célèbre depuis tant de siècles » (p. 1). (...) Mais il s'est passé bien des événements depuis que Mr. l'Abbé MANN a écrit cette histoire, et depuis

l'année 1785 jusqu'à ce jour... L'ouvrage formera 3 volumes in-8°, semblables à ceux de la première édition... » (Prospectus de l'*Histoire de Bruxelles, et de ses environs*, avec la description de ce qui s'y trouve de plus remarquable, par l'Abbé MANN; continuée jusqu'à ce jour, avec des corrections et augmentations, par P.J. BRUNELLE. Vers 1830). On est donc autorisé à penser que Gachard, en citant Mann, fait allusion à la *Description* de Bruxelles, dont il a déjà été question, non signée, datée de 1782; il écrit à propos des inscriptions du piédestal des lignes où il insiste sur la personnalité de l'abbé Mann, à propos d'un texte dont la référence est obscure : «... nous trouvons plusieurs variantes entre le texte de ces inscriptions et celui que nous a laissé l'abbé Mann, dans sa *Description de Bruxelles*, publiée en 1782. Voici comment est conçu ce dernier :

Thomas Bruce

Com. Aylesburtensis M. Brit. par

Hospitio apud Bruxellas XI annis

Usus lucundo et salubri

De suo pont. testamento fussit

Anno M. DCC. XL. (p. 432)

Anno M. DCC. L.

Pace ubique terrarum firmata

Thomas Bruce Thomae haeres erigi curavit

Francisco Lotharingo Rom. Imperium

Et Maria Theresia Caroli VIF.

Regna paterna fortiter vindicata

Feliciter et gloriose tenentibus

Carolo Loth. Belgii praeef.

Au lieu de la date qui terminait la première inscription, on lit aujourd'hui Anno M. DCC. LI, ce qui constitue un anachronisme choquant. Au millésime Anno M. DCC. L., par lequel l'autre inscription commençait, on a substitué un *decim verò pont* (sic) annis : En mettant en rapport cette date, non avec celle de 1711, qui est le résultat d'une erreur, mais avec celle de 1740, qui avait été gravée primitivement, on trouve, à la vérité, l'époque de l'achèvement de la fontaine, telle que l'indique l'abbé Mann : mais pourquoi n'avoir pas conservé le texte qui existait autrefois ? Tout dans un ancien monument doit être sacré. Une dernière variante est celle-ci : à la place de *Thomas Bruce Thomae haeres erigit* (sic) curavit, on a mis : *Johannes Bruce haeres erigit* (sic) curavit. Voilà un changement grave, puisqu'il s'agit d'un nom : selon l'inscription que donne l'abbé Mann, le fils du comte d'Ailesbury se serait appelé Thomas; son nom aurait été Jean, selon l'inscription actuelle.

Pour adopter celle-ci, il faudrait admettre que l'abbé Mann aurait mal lu les caractères gravés sur la fontaine, et une pareille inadvertance n'est guère croyable. (M. GACHARD, *Études...*, op. cit., vol. 2, p. 433)

Il ne fait guère de doute que l'auteur a puisé dans la *Description* de Bruxelles de 1782, anonyme, dont le passage consacré à la Place du Grand Sablon fut utilisé à propos du Comte H. de Calenberg, par Bacha et De Backer.

Les inscriptions du piédestal correspondent ici avec celles reproduites par Gachard. Il est difficile de comprendre pourquoi cet historien a attribué sa source à Mann. S'il est établi que Gachard a utilisé cette *Description* de Bruxelles, ce qui semble vraisemblable puisqu'il la date de 1782, aurait-il éventuellement pu penser que cette édition anonyme était une œuvre préliminaire, d'essai, de l'abbé ? Si l'on compare le passage en entier avec celui de l'abbé Mann, on remarque de grandes similitudes. (Voir fin note 5, et pour la généalogie de Lord Bruce, note 43).

(20) « A Bruxelles chez George Fricx Imprimeur de Sa Majesté ».

(20 bis) On se souviendra ici de E. PUTEANUS, *Bruxellae... Septenaria...*, *Bruxellae, Ex Officina Ioannis Mommarti, M. DC. XLVI*, p. 127 (Heptas VII) : *Distichon III Sunt his Septeni, Nympharum gloria, Fontes : Ipsa suis Septem Curia manat Aquis.*

Lumina

Bis Septeni. Imò ter Septeni, si et Curia computetur...

(21) Jean DE BECKERS, *Description...*, op. cit., pp. 102 et 103. Il est remarquable de constater que les inscriptions actuelles correspondent mot pour mot à celles qui sont reproduites dans la *Description* de Jean De Beckers, qui ne les a pas lues sur le piédestal, mais les présente comme un projet, ce qui semble prouver qu'il était bien renseigné. L'auteur parle ici d'un événement qui *aura* lieu, or, son étude est *publiée* en 1758 et on a lu dans Foppens, pour le même événement, la date 1755. L'un et l'autre peuvent avoir raison, si le 1er texte fut rédigé au plus tard en 1755.

Voici le texte tel qu'on peut le lire aujourd'hui sur le piédestal de la fontaine :

sur la face gauche :

THOMAS BRUCE
COMES AILESB. M. BRIT. PAR
HOSPITIO APUD BRUXELLAS XL ANNIS
USU IUCUNDO ET SALUBRI
DE SUO PONI TESTAMENTO IUSSIT
ANNO M DCC XL

sur la face droite :

UNDECIM VERO POST ANNIS
PACE UBIQUE TERRARUM FIRMATA
IOANNES BRUCE HAERES ERIGI CURAVIT
FRANCISCO LOTHARINGO ROM. MPERIUM
ET MARIA THERESIA CAROLI VI F.
REGNA PATERNA FORTITER VINDICATA
FELICITER ET GLORIOSE TENENTIBUS
CAROLO LOTHAR BELGII GUBERNATORE.

(22) DE CANTILLON, *Délices...*, op. cit., pp. 14 et 16.

(23) « Plans de Bruxelles, de bâtiments et de moulins appartenant à la Ville », 1760, pp. 15 et 16. (Pergamen p. 230 n° 45. Le n° 46 est à peu près semblable). Voir annexe XXVI.

(24) *Description...*, op. cit., p. 18. Aux mots *Les Brigittines* (p. 26) on dit « ... Dans cette église est enterré le Lord Ailesbury dont nous avons parlé plus haut » (p. 27).

(25) MANN, op. cit., 2ème partie, p. 211

(26) MANN, op. cit., 1ère partie, p. 241.

(27) Une remarque s'impose à propos du terme *Zavelpoel* traduit par *Marais au Sable* par Henne et Wauters, ainsi que par Des Marez, où *poel* = *marais*; sur ce *poel* et les autres « marais » à Bruxelles, voir P. BONENFANT, *Le « Marais » Saint-Jean où l'on « noyait les adultères »*, extrait des « Annales de la Société Royale d'Archéologie de Bruxelles », 1942-1943; l'auteur y définit les *poelen* comme étant des mares d'environ 15 m. sur 10 m., peu profondes, entourées d'un mur bas, et parfois pourvues d'un escalier donnant accès à l'eau (p. 7); il indique qu'à partir du XVIIe siècle, les *poelen* disparaissent; on capte de nouvelles sources et on accroît le nombre des conduites pour la distribution de l'eau (p. 20).

Do 5 août 1660, date une « Instruction à propos de ce que pourrait coûter la fontaine à ériger au Sablon » (A.V.B., Recueil Taye (n° 1217), pièce 31 : « Instructie van tegene soude moggen costen de fonteyne t'erigeren Op den Savel » (Voir annexes I et II) et le 16 juillet 1661 le duc autorise les receveurs, trésoriers et trois membres de la Ville de Bruxelles à faire une nouvelle fontaine depuis la porte de St Gilles (de Halle) jusqu'au marché aux chevaux au Sablon (A.V.B., Octrois en faveur de la Ville, 16 juillet 1661 : « Octroy. Voor die Heeren Tresoriers ende de Rontmrs der Stadt Brusselle, raekende de fonteyne opden Savele »). Outre l'original de cet octroi, il en existe une copie : « Octroy vande Fonteyne opden Savele 23. July 1661 » (date de la copie jugée conforme). A.V.B., Fontaines. Egouts et aqueducs, 1406-1769. Liasse 494. Voir annexes III a, b, c.

(28) Henne et Wauters, op. cit., t. III, p. 414. Voir annexes I à IV. De 1672 date un album manuscrit contenant les plans (dépliables) des canalisations reliant les fontaines de Bruxelles à leurs sources. Il y a 9 plans. Le plan n° 8, en deux parties, se rapporte à la fontaine du Sablon A.V.B. *Fonteyn Boeck deser Stadt Brussel*. (Perg. p. 230, n° 48). Voir annexe IV.

(29) Voir note 10.

(30) Rien n'est mieux indiqué ici, agréable et reposant, que de lire les dernières pages du livre que Lord Cardigan a consacrées à Thomas, Lord Ailesbury, dont voici des extraits : (...) « he lived nobly and well in his great house on the Grand Sablon, (...) For all these reasons, the city councillors decided to bestow on Ailesbury, in 1730, some special mark of their good will. Reflecting that he had lived among them for some thirty years, and during that time had spent on their shops and markets more than two millions florins, they granted him immunity from all *actroi* dues on wine, beer, meat and flour. As a financial relief, this was not inconsiderable; but very much greater was its value to Ailesbury as a permanent token of the kindly feelings towards him of the Bruxellois. (...) Now, in his old age, he felt a warm affection for their city, « cette ville m'ayant toujours été si chère... avant toute autre ». Often, as he sat at the window of his study in the Hôtel Ailesbury, looking out over the Place du Grand Sablon, he wondered what he could do to express his gratitude for so much kindness shown to him over so many years. The Sablon, he reminded himself, had once been the Brussels horse market, and there had been a pond in the centre from which the horses drank. Many years (p. 292) previously, this pond had been filled in, and in its place a fountain had been erected; but the fountain was in a bad state of repair, and in any case was hardly worthy of the handsome buildings which now overlooked it.

It occurred to Ailesbury that it might give pleasure to the people of Brussels if he were to beautify this corner of their city by erecting a new and worthier fountain there. Making inquiries among the leading citizens, he found that this would indeed be welcome, and he began to consider how it could best be done. He decided that he would try to accumulate 5,000 florins, which amount he would leave by will to his executors: it should suffice to build a marble fountain and to ornament it with graceful statuary. He liked to think that, in years to come, some of those who passed thoughts the Sablon might pause to admire such a monument, and perhaps might let their thoughts turn for a moment to its English donor.

Ailesbury turned from his contemplation of the Sablon to resume his memoirs. (Earl of Cardigan, *The Life and Loyalties of Thomas Bruce*, London, 1951, p. 233).

Lord Bruce mourut à Bruxelles en 1741 et y fut enterré; dans l'ouvrage précité, Lord Cardigan l'indique comme suit (p. 287) :

« Ailesbury died on 16th December 1741, his name being entered in the register of burials of the parish of Sainte Gudule, evidently by a Flemish clerk, in the following curious form: « Mijn Heer thomaes Helsbrie Millaer van op de savel ». Even for a period when spelling was little regarded, « Helshrie Millaer » was hardly a good attempt at « Ailesbury, Milord » ! « Van op de savel », however, may be fairly readily translated « du Sablon ». By his own wish, his body was interred in the Church of the Brigittines in Brussels without any ceremonial pomp, « en simple Bourgeois et en toute obscurité ».

(30 bis) Marie-Elisabeth gouverna nos Provinces de 1725 à 1741, elle était donc décédée lors de l'érection de la fontaine.

François I de Lorraine, avait épousé Marie-Thérèse d'Autriche le 12 octobre 1736. L'Empereur Charles VI décéda le 20 octobre 1740, mais son successeur ne fut couronné que le 4 octobre 1745, à Francfort.

(30 ter) Les armes sculptées sur la Fontaine sont : d'or au sautoir de gueules, au chef du même chargé d'un franc canton d'argent au lion rampant d'azur. Cette figuration est conforme au blasonnement décrit par Burke's dans « Peerage and Baronetage », p. 34, 1970, cependant d'après l'ex-libris de Robert Bruce, fils de Thomas, datant de 1729, reproduit dans le Parchemin n° 45. Novembre 1958, les Bruce porteraient d'argent au sautoir de gueules, au chef du même, au canton du premier, brochant, chargé d'un lion d'azur.

(31) Nous devons à l'obligeance du chanoine Pl. Lefèvre, archiviste de la cathédrale Saint-Michel, à Bruxelles, de pouvoir donner les indications précises sur la date de mort de Thomas Bruce : 1741, déc. 19. Praenobilis Domini Comitiss Thomae Eilesbury sepelitis vespertina, cum collegio, ad Sanctam Brigittam, palla 6-13 AESY. Reg. Pixide (= taxes mortuaires au Grand Chapitre, reg. 1244, fol. 108). 1741, déc. 23. Praenobilis Domini comitis Eilesbury, sepulti 19 hujus, exequiae cum collegio ad S. Brigittam, ob parvitatem ecclesiae nullus ivit ad offertorium, sic pro redemptione oblatorum, item pro redemptione 6 librarum cerae albae ad oblata 8-0-0, 4 cerei cerae albae 24 librarum 15-8 (ib. fol. 20) 1711, juillet 24, sépulture de sa femme Caroline d'Argenteau uxoris Dni Thomae Bruce (Ibidem, reg. 1235, fol. 130 V°).

(32) Sur ce dernier voir, entre autres, BIOGRAPHIE NATIONALE, t. II, 1868, col. 183 à 185. Il y a lieu de redresser une erreur que l'on trouve aussi bien chez E. de HUSSCHER, auteur de la notice, que chez G. DES MAREZ (*Guide illustré de Bruxelles*, op. cit., t. I, p. 181) qui déclarent : Jacques Berge né en 1693; en fait il naquit le 14 mai 1696 et fut baptisé le lendemain 15 mai (A.V.B., Registre paroissial de Sainte-Catherine n° 188, fol. 2 V° : « 15 maije 1696. Baptisatus est Jacobus filius Ludouici Bergeer et Elisabethae vanden borre

conjugum: natus pridie ad mediam septimam vespertinam. Susceperunt: Jacobus Clotie et Maria Franca »). (L'erreur se retrouve notamment chez Thieme, Ulrich und Becker, Felix, *Allgemeines Lexikon der Bildenden Künstler*..., Leipzig, 1808, p. 382: « geb. am 15.5.1693... » et chez Benezit, E., *Dictionnaire*..., Libr. Gründ, t. 1, 1948 p. 576: « né le 15 mai 1693... »).

(33) — Minerve a 10 pieds et demi de haut au lieu de 8 pieds, sans que Bergé en prétende quelque indemnité.

— Bergé a reçu 4500 florins du feu sieur t'Kint;

— Lui restent dus : 500 florins.

— Il faut encore un génie : 100 guinées.

— Dans le testament, il est indiqué 1000 florins pour le piédestal, somme qu'accepte Bergé pour ce travail, et que les armes doivent être placées; ces armes conviendraient d'être taillées en marbre blanc dans des panneaux de 8 pieds de long sur 4,5 pieds de haut et il faudrait des inscriptions sur les deux autres panneaux; Bergé demande pour ces travaux 200 guinées si le marbre blanc est utilisé; dans l'autre cas, il demande 50 guinées pour les armes (en pierre bleue).

(33 bis) Il s'agit ici de l'avocat Henri t'Kint, inscrit au barreau le 5 février 1732, décédé en 1751, nommé le 7 août 1743 greffier de la chambre des tonlieux. Il était fils d'Antoine et de Anne-Catherine de Bucker et appartenait à la branche des t'Kint de Roodebeke.

Voir: J. NAUWELAERS, op. cit., t. II, p. 201, n° 1533.

M.B.

(34) La Minerve a été sculptée dans des proportions supérieures à celles prévues dans la Convention, Berge a reçu 4500 fl., il lui reste donc 500 fl. à toucher ainsi que 1000 fl. pour achever le piédestal; on propose un génie supplémentaire (100 guinées), les armes et inscriptions à tailler dans du marbre blanc (200 guinées), sinon dans la pierre bleue (50 guinées).

(35) L'incertitude de ce que la lettre ne fut pas remise justifiait celle-ci qui reprend le contenu de l'acte et comporte les réflexions qui sont venues, depuis, s'ajouter. On a donc le contenu du mémoire du 18 mars 1749 et l'explication des comptes. La lettre se termine sur l'espoir de voir utilisée la somme de 4000 fl. libérée par le décès du Comte de Douglas : cette somme « suffirait à peu près » au cas où les tuteurs acceptaient l'utilisation du marbre blanc au lieu de la pierre bleue, et le troisième génie; Bergé a touché 4500 fl.; il doit encore toucher 500 fl. (dus) et 1000 fl. (piédestal, ces 1500 fl. sont à déduire des 4000 ainsi que 300 guinées pour les embellissements (génie, armes et inscriptions); restent encore 1300 fl. dus aux domestiques. Conclusion : il faudrait une personne autorisée à faire achever d'exécuter les dernières volontés du Lord défunt et à disposer des 4000 fl. Une réponse est souhaitée.

(35 bis) James Dormer, fils de Lord Charles Dormer, établi à Anvers, et d'Elisabeth Beddielph, né à Chalton le 6 décembre 1708, épousa en 1735 Madeleine Emptinck, et en 1738 Jeanne-Thérèse Goubau. Sa descendance s'est perpétuée dans la famille de Fierlant.

M.B.

(36) Suivant la lettre envoyée aux tuteurs du jeune Lord, le Lord défunt laisse 6000 fl. pour la fontaine; (une erreur est apparue dans le texte lorsqu'on mit que feu Sr. t'Kint en a payé 1500. Il doit s'agir de 4500); le codicille étant, les 1500 fl. restant doivent être payés de gré ou de force, les armes et inscriptions doivent être exécutées; les 6000 fl. sont toutefois épuisés : 5000 (Bergé) et 1000 (piédestal sans armes ni inscriptions). Au cas où les héritiers estimaient que les 1000 fl. étaient destinés au piédestal avec armes et inscriptions, il y aurait lieu de répondre que c'est impossible, puisque les 1000 fl. suffisent pour le piédestal « nu ». Bien que les ornements seraient plus heureux taillés dans le marbre que dans la pierre bleue, on ne peut contraindre l'héritier à consentir cette dépense, donc seule la persuasion pourra venir à bout des tuteurs; idem pour l'ajoute du génie. Si toutefois ils refusaient, il faudrait les engager à abandonner les 4000 fl. de la pension viagère du Comte de Douglas, afin d'achever le monument avec cette somme qui suffirait à 700 ou 800 fl. près. Encore faudrait-il que les sommes dues aux domestiques (1300 fl.) ne soient pas prélevées sur les 4000 florins, mais proviennent d'ailleurs. Si toutefois il fallait se contenter des 4000 fl. moins 1300 (gages des domestiques), soit 2700 fl., le troisième génie serait supprimé. Le texte se termine sur le désir qu'une solution définitive soit prise par les tuteurs et qu'ils commettent à Bruxelles une personne qui remettra l'argent destiné à l'achèvement de la fontaine, aux Magistrats de Bruxelles qui prendront avec elle les engagements qui conviendront. Le Prince de Hornes appuyera les propositions auprès des tuteurs du jeune Comte d'Aylesbury.

(37) L'héritier du Comte défunt consentant à faire les dépenses nécessaires et ayant chargé le Chevalier Dormer de ses pleins pouvoirs, Bergé livrera le piédestal en pierre bleue suivant les proportions crayonnées du modèle dont feu le Comte d'Aillesbury avait

reçu un double, revêtira le piédestal de quatre panneaux de marbre blanc de Gênes, taillera les armes dans le marbre blanc de Gênes, gravera sur les deux petits panneaux les inscriptions qui lui seront délivrées, ajoutera un troisième génie. Jacques Dillon payera à Bergé 1000 florins argent courant pour le piédestal, 2610 florins pour les ouvrages en marbre blanc et 453 florins qui lui restent dus de la première Convention, soit 4063 florins qui seront payés au fur et à mesure que le travail avancera.

(37 bis) Antoine-Jean-Robert Catoir, baptisé à Saint-Géry le 15 décembre 1726, admis comme notaire en Brabant le 20 juillet 1753.

exerça sa charge jusqu'en 1788. Il avait épousé à Sainte-Gudule le 14 mai 1757 Anne-Catherine van Santen. Il était fils du notaire Henri Catoir et de Cornélie van Waerdenhoff.

Voir : F. de Cacamp. Crayon généalogique de la famille des notaires Catoir, à Bruxelles. Brabantica t. IV. 1959, p. 116.

M.B.
(38) Etant donné l'accord du 30 octobre 1750 entre Jacques Dillon - avocat - de la part du Chevalier Dormer et Jacques Bergé où il fut stipulé que 4063 florins argent courant payables à Bergé seraient encore consacrés à la fontaine de la place du Sablon, Jacques Bergé, par assignation de Mr. Van der Delft autorisé par le Magistrat de Bruxelles par résolution du 8 mai 1751 en a reçu de M. Badier 1500 fl.

(39) L'autorisation de faire et livrer les lettres en cuivre et dorées pour l'inscription du piédestal est en contradiction avec l'annexe XVII où il s'agit de graver les inscriptions. Actuellement les lettres sont gravées et dorées.

(40) Voir annexes. Pour la valeur de la chronique de Foppens on se rapportera à l'article de G. GRIFFITHS, *Les Sources...* op. cit. p. 177.

(41) Le groupe en marbre fut placé le 4 novembre 1751. Il est signé « J. Bergé Bruxelles » et porte la date 1751.

(42) Monsieur Marcel Bergé nous communique encore : « Les documents anciens prouvent que la trompette était inclinée suivant un angle de 15° les diverses restaurations l'ont placée horizontale, ce qui rompt l'esthétique et l'équilibre du monument ».

(43) Quel était l'« héritier » de Lord Ailesbury ?

Alphonse de Marneffe dans son étude sur « les Dongelberg, branche des ducs de Brabant ancêtres du Roi des Belges ». (ED. Table Ronde 1933) p. 12 affirme que la fontaine fut érigée par les soins de Jean Bruce, fils de Thomas (né en 1655) et de Caroline-Jacqueline-Louise-Thérèse d'Argenteau, (il ne la prénomme pas Charlotte, comme tous les autres auteurs), mariée en l'église Saint-Jacques sur Coudenberg le 27 avril 1700; décédée à Bruxelles le 23 juillet 1710. D'autre part A.S.M. dans le Parchemin n° 45, de novembre 1958, sous la rubrique « nos beaux ex-libris » indique que Charles Bruce, fils de Thomas et de sa première épouse Elisabeth Seymout, né en 1682, membre du Parlement puis de la Chambre des Lords, décéda sans héritier mâle le 10 février 1747, qu'à sa mort le comte d'Ailesbury s'éteignit et que la baronnie de Bruce of Tottenham passa à son neveu Thomas Brudenell, né le 30 avril 1729 (ce qui explique l'intervention de ses tuteurs), marié le 17 février 1761 à Suzanne Hoare, veuve du vicomte Dungarvan. (Voir Bruke's. Peerage and Baronetage. Article Ailesbury. 1870, p. 83).

Les inscriptions latines gravées sur le piédestal, indiquent que Thomas Bruce, en reconnaissance d'une agréable hospitalité, dont il jouit pendant quarante ans dans Bruxelles, ordonna en 1740 de construire la fontaine, et que « onze années plus tard, alors que la paix était raffermie par toute la terre, son héritier Jean Bruce se chargea d'ériger la fontaine, au temps où régnaient dans le bonheur et dans la gloire, après avoir reconquis l'héritage paternel, François de Lorraine et Marie-Thérèse, fille de Charles VI, Charles de Lorraine étant gouverneur de la Belgique. »

Jean Bruce est ici l'héritier qui ferait achever le monument. Cela correspond aux affirmations de Earl of Cardigan :

« It may be of some interest briefly to follow the destinies of Ailesbury's immediate descendants, and of the titles and properties which had been his. Charles, his son, enjoyed the Earldom of Ailesbury for a few years only, dying in 1747. By his third wife he had a daughter, but never, alas, a male heir. Charles therefore bequeathed his properties in Wiltshire and Yorkshire to young Thomas Bruce Brudenell, old Thomas's grandson and godchild. So that his chosen successor should enjoy the advantage of nobility, he discreetly arranged for a Barony to pass to him also by special remainder. He was a good uncle.

All the original English titles of the family lapsed on the death of Charles. (...) In Brussels, the Hôtel Ailesbury has been split up, and consists now of several narrow-fronted houses, its original character being quite lost. The Church of the Brigidines has been entirely gutted, so that no monuments are any longer visible within it. Whereas Ailesbury's heart still lies where it was placed at Maulden, no record remains of where his body may be.

As already noted, his memorial fountain still stands in the Place du Grand Sablon, facing what remains of his great house. Its erection was delayed by the War of the Austrian succession, which broke out in the year of Ailesbury's death; but his distant cousin, John Bruce, saw to it that the work was finally accomplished in 1751.

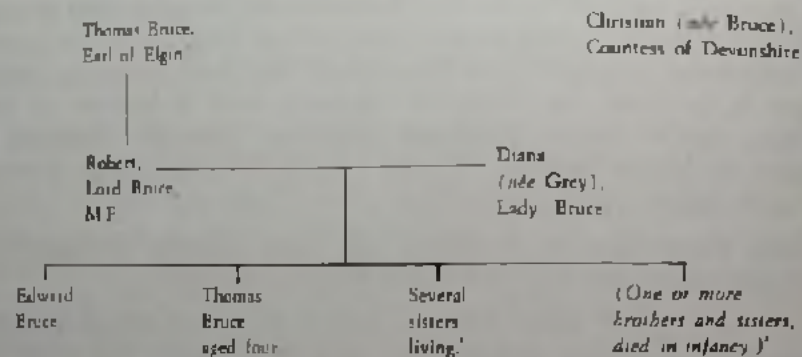
(...) Finally, a word as to the descendants of Thomas, Earl of Ailesbury by his wife, Charlotte d'Argenteau. His two granddaughters appear to have lived with him during the last years of his life, for he made a bequest, amongst others to domestic members of his household, of 2,000 florins to « Mlle du Vall, gouvernante de mes chères petites filles ».

Of Marie de Hornes, for whom he had always had particular affection, nothing remarkable is known; but her sister Elisabeth, a good many years after their grandfather's death, married Prince Gustavus Adolphus of Stolberg Gueldern. A daughter, known to history as Louise de Stolberg, was born of this marriage; and she, in

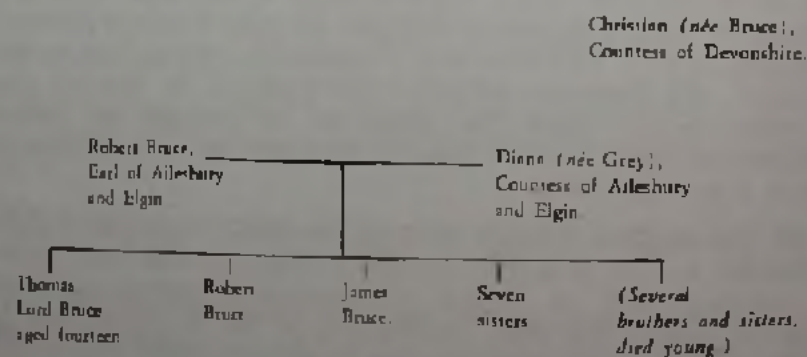
GENEALOGIE DE LA FAMILLE BRUCE

(Reprise de EARL OF CARDIGAN, *The Life...*, op cit.,
p. 7, 19, 59, 159, 231, 259, 271, 289).

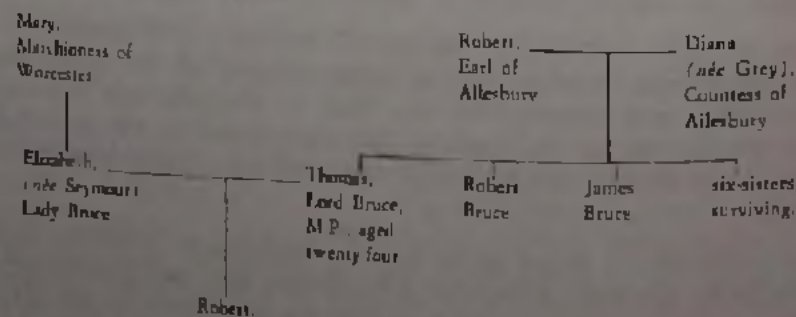
THE BRUCE FAMILY IN 1660



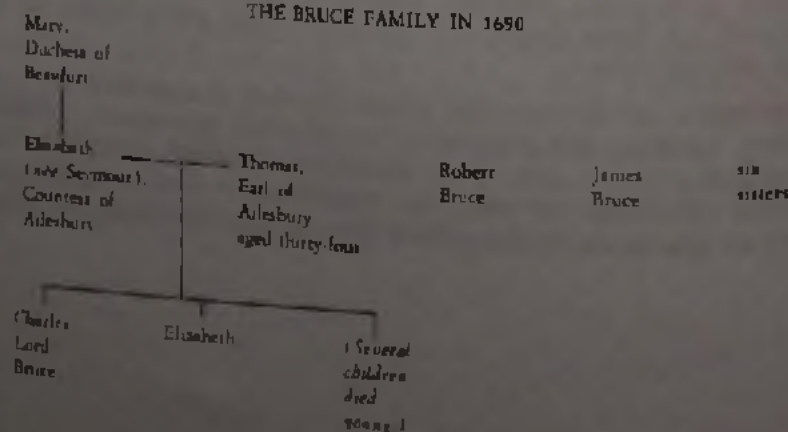
THE BRUCE FAMILY IN 1670



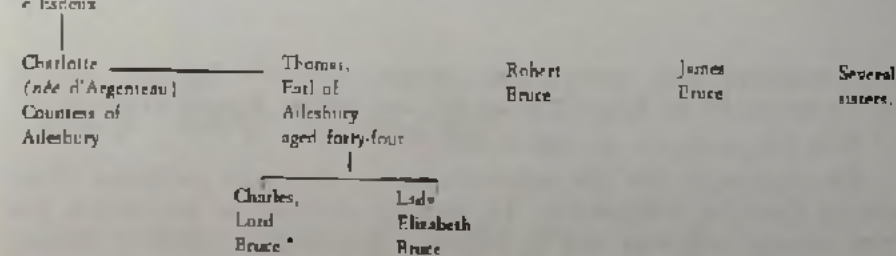
THE BRUCE FAMILY IN 1680



THE BRUCE FAMILY IN 1690

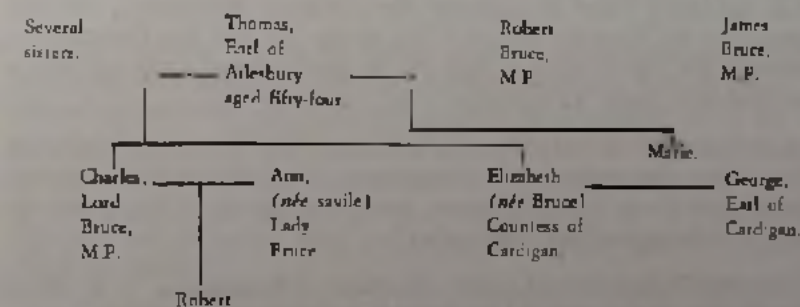


THE BRUCE FAMILY IN 1700

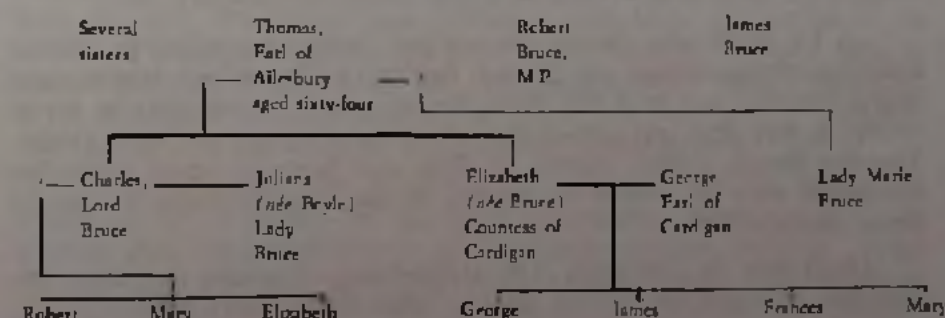


* Children by his first wife, who died 1697

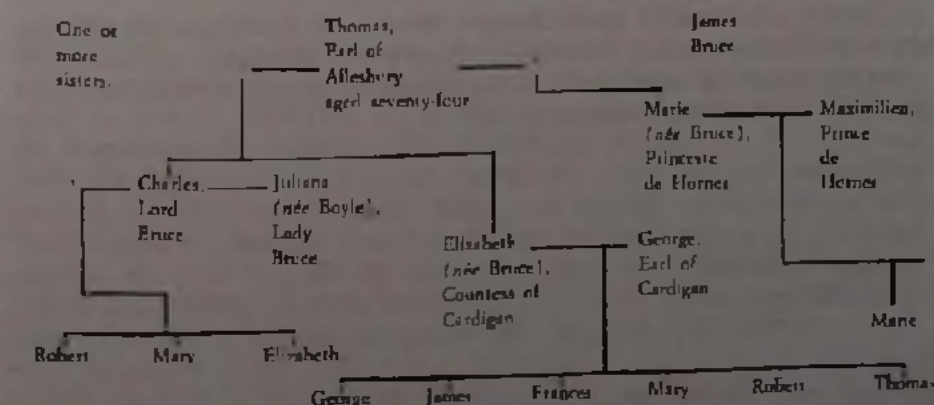
THE BRUCE FAMILY IN 1710



THE BRUCE FAMILY IN 1720



THE BRUCE FAMILY 1730



By his first wife

By his second wife.

By Charles first wife

1772, married that unfortunate prince, Charles Edward Stuart, known variously as King Charles III and as the Young Pretender.

(*The Life...*, op cit., pp. 288 et 289)

On remarque des discordances encore dans les prénoms Charlotte et Caroline d'Argenteau. Le premier prénom ne provient-il pas d'une erreur commise par le chanoine Foppens et répétée depuis. (Voir annexes XXIV et XXV et la note 31).

Nous concluons que Jean fut celui qui permit l'achèvement de la fontaine, agissant pour le compte de Thomas Brudenell, encore mineur, petit-fils de Thomas Bruce † « et neveu de son fils Charles † » (tenant compte du remariage) et qui est le personnage « mystérieux » dont il est question dans les annexes.

Ce point fort délicat explique la présence des deux prénoms et la confusion que l'on rencontre notamment chez Gachard. Notons que la généalogie de la famille, assez complexe, a sans doute été la raison d'autres erreurs telles que celle-ci :

« 8) Caroline-Jacqueline-Louise Thérèse d'Argenteau † à Bruxelles le 23 juillet 1710; mar. à Bruxelles, Saint-Jacques sur Coudenberg, le 27 avril 1700 à Thomas Bruce comte d'Ailesbury (2),... »

(2) Le buste des époux est sculpté dans un médaillon sur la fontaine monumentale du Grand Sablon à Bruxelles, érigée sous Marie-Thérèse, par leur fils Jean Bruce, exécutant en 1751 le testament de son père qui s'était plus de 40 ans dans cette ville (sic) : Thomas Bruce, comes Ailesb. M. Brit. par hospitio apud Bruxellas XI annis usus in crendo et salubri de suo poni testamento jussit, Anno M. DCCXI. »

(Alphonse de Marneffe. Les Dongelberg. Branche des Ducs de Brabant, ancêtres du Roi des Belges. Table Ronde 1933 p. 12).

M.B.

Nous remercions spécialement Monsieur Jean-Luc De Paepe, Attaché Scientifique à l'Académie Royale de Belgique, qui eut soin d'attirer notre attention sur les dangers que présente l'établissement hâtif de l'identité de personnes.

Sur les traces

de l'Outil

Jean-Louis VAN BELLE

A l'heure où dans notre société technologique triomphe la machine, à l'heure où se meurt l'artisanat du temps jadis, les outils témoins de cette époque, « dialogue de l'homme avec la matière » tombent dans l'oubli ou deviennent objets de collection ou de musée. Enfermés bien souvent dans quelque caisse au fond d'un grenier, d'un hangar, d'une remise, qu'attendent-ils anonymes ? Qu'on leur redonne vie ? un nom ? de participer à l'évocation d'un type de société ?

Pourtant ils étaient autrefois l'objet de fierté. De ce qui fit l'essentiel de leur vie, de ce qui leur permit d'obtenir une insertion sociale, d'acquérir une certaine notoriété, ces artisans ne voulaient point se séparer. Ils semblaient vouloir que par delà le temps ces signes distinctifs les accompagnassent dans l'Eternité. C'est pourquoi bien souvent ces artisans, sur leur pierre tombale, ont fait graver ou sculpter leurs fidèles compagnons.

Ainsi convions-nous le lecteur à cheminer sur les traces de l'outil et ce à partir de quelques exemples. Cette catégorie de sources pour la connaissance de l'outillage semble, en effet, avoir été quelque peu négligée. Certes il existe depuis longtemps et principalement depuis le XVIII^e siècle de nombreux ouvrages concernant les divers métiers. On pense aussitôt au plus connu d'entre-eux : « l'Encyclopédie » de d'Alembert et Diderot. Plus près de nous le magnifique ouvrage de Paul FELLER et Fernand TOURET « L'outil, dialogue de l'homme avec la matière ». De plus des études plus spécialisées sont entreprises aujourd'hui, telle celle de Johan DAVID : « L'outillage manuel de la ferme. Essai de terminologie, Centre belge d'histoire rurale, n° 31, Louvain 1973 (1). Notre époque peut, en effet, jouer un rôle important de par sa situation charnière entre une société, un monde qui utilisait encore quelque peu ces outils, et ce jusqu'à la dernière guerre, et celui qui ne les connaît plus au point d'en ignorer même leurs noms et leurs fonctions. C'est dire qu'une enquête, telle que celle entreprise par cet auteur, est de première utilité.

(1) L'auteur se propose de poursuivre ses recherches vers d'autres corps de métier.

Une heuristique systématique et complète des représentations tumultueuses permettrait sans doute de déceler des variantes locales ou régionales de certains outils ou type d'outils.

Car, comme nous le constaterons, le tailleur de pierre sculptait sur celle-ci un modèle qu'il avait sous les yeux. Ainsi l'invention, les fioritures, les interprétations d'artiste semblent dès lors à exclure.

Commençons notre enquête, et prenons au hasard des rencontres, le métier de forgeron ou de maréchal-ferrant.

A Braine-le-Château dans le vieux cimetière qui jouxte l'église, se dresse une série impressionnante de pierres tombales et parmi elles celle de Jacques Arcolly « marisal » de son métier, qui décéda en 1658. Nous y trouvons sculptés à l'intérieur d'un écu, tenaille, marteau et enclume. Était-ce pour lui ses principaux outils ? (fig. n° 1).

Par contre le sculpteur des misericordes des stalles (XVIII^e siècle), de l'église St-Georges du village « Les Waleffes » (province de Liège) stigmatisa ce métier d'une manière pittoresque et vivante. Ainsi voyons nous un cheval, attaché dans le travail — appareil destiné à fixer l'animal — prêt à être ferré. Rien ne manque à la scène, marteau (brochoir), soufflet et même le violon... la musique n'adoucît-elle pas les mœurs ? (fig. n° 2).

Plus près de nous, au début du siècle, quelques amis, voisins, habitant le même hameau (les godeaux) à Braine-le-Château ont posé pour la photo, les outils d'une forge portative à la main. Du bricolage artisanal arrosé du verre de l'amitié ! (fig. n° 3).

Quittons le travail du fer pour nous intéresser à celui de la pierre. Le travail du petit granit par exemple fut depuis la fin du moyen âge entrepris dans la région de Feluy-Arquennes Ecaussinnes et plus tardivement Soignies. De nombreuses pierres tombales de maîtres de carrière se dressent autour des églises, des vieux cimetières de ces localités. L'une d'elles, à Arquennes, datant de la première moitié du XIX^e siècle est particulièrement digne d'intérêt pour notre sujet. Elle représente, entourés de lauriers, quelques outils du tailleur de pierre. Passons les en revue : le maillet courbe propre au tailleur de pierre est ici en évidence; conçu d'habitude dans du bois de charme ou d'orme il est taillé de préférence dans un cône de bois de manière à ce que « sur les deux faces les fibres soient debout » (Feller, o.c., p. 63). A ses côtés nous trouvons l'équerre, ou plus exactement la fausse équerre puisqu'il lui manque le côté de l'hypoténuse. Certes ce n'est plus l'ancienne équerre des bâtisseurs des cathédrales dont, chose bizarre, les bras étaient d'inégales largeurs et même dont les bords n'étaient souvent pas parallèles deux à deux, mais pourtant instruments



(Fig. n° 1)

(Fig. n° 2)





(Fig. n° 3)

(Fig. n° 4)



de grande précision qui ont permis aux Hugues Libergier, Villard de Honnecourt ces merveilleuses prouesses architecturales. (1)

Traversant de part en part le médaillon, la règle graduée, preuve s'il en est de l'adoption du système décimal. En dessous, croisés entre eux, le compas et les « burins » (pointe et ciseau). Ici aussi, comme nous le verrons par ailleurs on est frappé par l'extraordinaire rigueur dans la représentation des outils. Certes ce ne sont pas là les seuls outils du maître de carrière, gradine, boucharde etc. auraient sans doute mérité d'être représentées. (fig. n° 4).

Mais quittons désormais les métiers de la pierre et du fer pour celui du bois. Cette fois, il ne s'agit plus d'une pierre tombale mais d'un linteau de porte, sans doute enseigne, d'une maison de la place de W's' coq (Saintes) (fig. n° 5)



(Fig. n° 5)

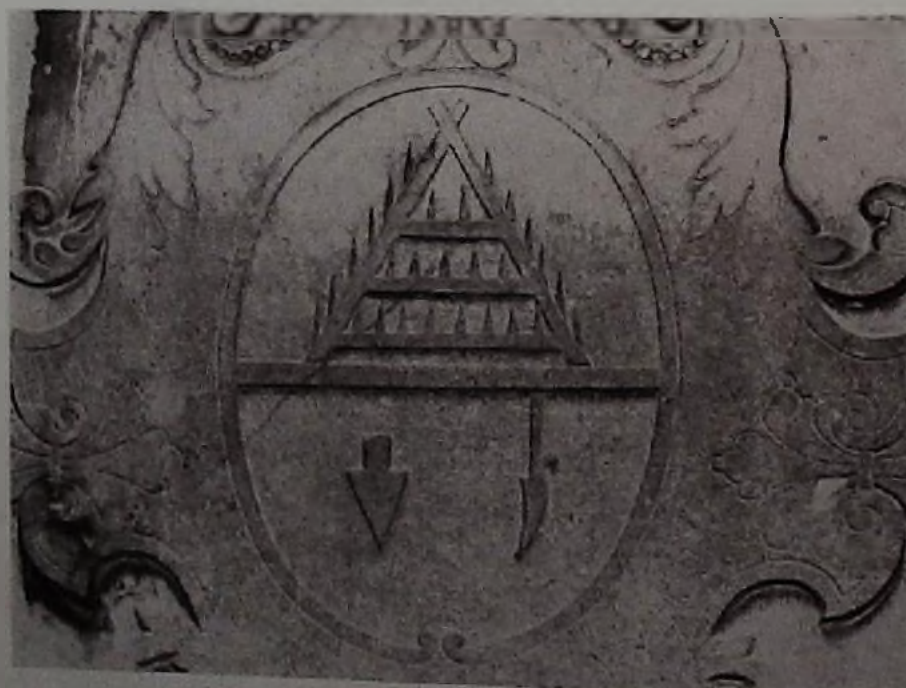
Daté de 1793 il fut sans doute placé là par un menuisier habitant cette demeure. Nous y voyons une panoplie d'outils. Ainsi la scie à refendre dont la lame « est fixée sur des poignées app-

(1) A. SENE, *Un instrument de précision au service des artistes du moyen âge : l'équerre*, in *Cahiers de la civilisation médiévale*, XIII, 4, 1970, pp. 350 s.q.

lées tourillons, en bois dur qui peuvent tourner à l'intérieur de douilles pratiquées dans le bout des bras. Ce dispositif permet de modifier l'orientation de la lame suivant la place occupée par l'ouvrier et le bois à scier » (Feller, *o.c.*, p. 85).

A côté d'elle les trois instruments de base de bien des métiers : compas, à pointe acérée, comme pour l'ouvrier de la pierre, l'équerre et la règle qui ne semble cette fois plus être graduée, comme à Arquennes. En plus de ceux-ci ciseau, rabot et maillet qui n'est plus courbe, bien entendu, comme celui du tailleur de pierre.

Dans nos contrées où, sous l'ancien régime, la société était essentiellement agricole, bon nombre de cultivateurs fiers de leur métiers, de leur réussite et surtout de leur importance sociale léguèrent eux aussi à la postérité de belles pierres tombales légères de leurs « armes » : une herse, dont la représentation est des plus précises ; nous en avons vu de nombreuses et elles possédaient toutes le même nombre de dents (8,5 et 2 dents à l'intérieur du triangle et 6 sur les côtés), flanquée de ce qui pourrait être le symbole de la charrue, le soc et d'un instrument qui par certains côtés fait penser au coutre de la charrue mais par d'autres, la présence d'une boucle sur le dos, à un type de serpe ou croissant utilisé pour débroussailler. Ce sont de loin les emblèmes les plus représentés (cfr église de Oisquercq). (fig. n° 6).



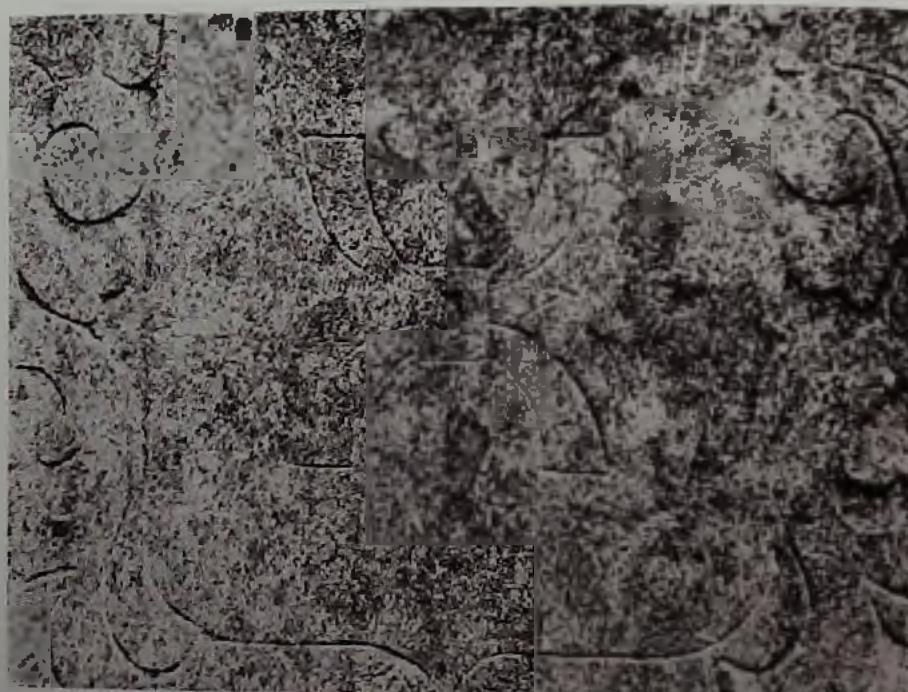
(Fig. n° 6)



(Fig. n° 7)

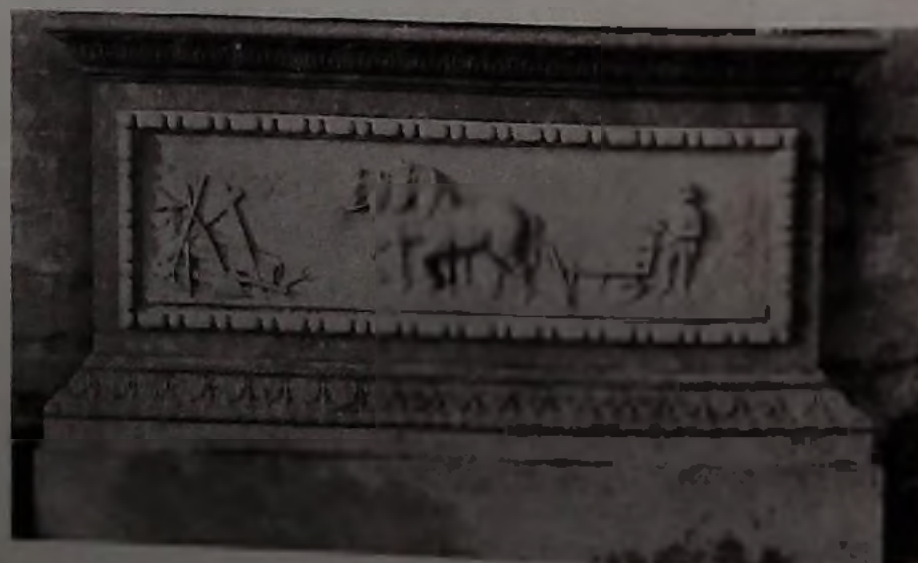


(Fig. n° 9)



(Fig. n° 8)

(Fig. n° 12)



Nous avons retrouvé toutefois à Ittre une chapelle, datant du début du XIX^e siècle où le généreux donateur-constructeur fit sculpter en médaillon, orné de motifs décoratifs inspirés encore du XVIII^e siècle, une panoplie plus détaillée d'instruments dont il avait l'utilisation régulière, rouleau, herse, araire... (fig. n° 7 et n° 12 à Thines).

Un autre métier important dans ce type de société : celui de meunier. Les outils du meunier, plus encore que ceux du fermier, ne pouvaient être facilement représentés. On comprend dès lors le choix de l'anille sans laquelle l'axe de la roue à aube ne pouvait faire tourner les meules. (fig. n° 8).

En notre pays de houblon, le brasseur était aussi un personnage de premier rang. C'est lui qui fournissait cette bière, fidèle compagne des nombreuses fêtes patronales, qui punctuaient l'année, il y avait au XVI^e siècle près de 60 jours fériés par an. Dès lors il n'est pas rare de rencontrer une pierre tombale frappée de l'emblème de ce métier : le panier de décaniation et les fourquets qui permettaient à cet artisan de remuer le moût, telle cette pierre tombale de la famille Sirjack adossée à l'église d'Ecaussinnes-Lalaing (fig. n° 9).

Ces emblèmes sont ici en outre surmontés du caducée. Serait-ce le témoignage d'une ascension sociale ?

Mais dans la société rurale de cette époque « la plupart des paysans ne possédaient pas suffisamment de terres pour pouvoir vivre exclusivement de leur exploitation; ceux d'entre eux qui ne disposaient pas de moyens suffisants pour devenir fermiers ou métayers, devaient se procurer un revenu d'appoint comme journaliers ou comme domestiques, ou exercer un métier comme celui de marchand, meunier, aubergiste ou artisan » (1). Il est donc fréquent de rencontrer des hommes qui exerçaient plusieurs métiers. Ainsi pouvait-on être fermier, brasseur et maître de carrière tel ce François MONNOYE décédé au village d'Arquennes en 1717. En outre il est courant qu'un maître de carrière soit « censier » dans la nécessité où il se trouvait d'avoir de nombreux chevaux pour tirer les blocs de pierre du fond de la carrière et les mener à l'endroit où il les travaillait. (fig. n° 10).

Enfin pour clore cette enquête, un métier plus « intellectuel » : celui de géomètre arpenteur. Ainsi trouvons-nous adossée à l'église de Oisquercq (Tubize) une pierre tombale de la fin du XVIII^e siècle, première moitié du XIX^e frappée de l'équerre prismatique, d'un niveau et sans doute d'une mire. (fig. n° 11). Ici comme partout ailleurs nous remarquons l'extrême rigueur dans la représentation de ces outils.

(1) H. KELLENBENZ, *Les industries rurales en Occident de la fin du moyen âge au XVIII^e siècle*, in *Annales, Economies, Sociétés, civilisation* 18 (1963) n° 5 p. 847.



(Fig. n° 10)

(Fig. n° 11)



Certes tous les corps de métiers ne sont pas représentés. Tel n'était pas le but de cette enquête. Notre seul espoir était d'attirer l'attention sur une source souvent méconnue, mais rarement utilisée, pour la connaissance du passé.

Oserions-nous espérer, enfin, que le lecteur, curieux du passé, et soucieux de sauver ces témoins, transmettent à l'adresse ci-dessous ses éventuelles découvertes nées au gré de promenades, de visites etc...

Celles-ci fourniront aux historiens de l'outil, des compléments utiles d'information.

C.R.G., 13 rue de la Bruyère-Mathias, 1440 Braine-le-Château.

